Les Hospitaliers et la mer, XIVe-XVIIIe siècles

Anne Brogini

▶ **To cite this version:**

Anne Brogini. Les Hospitaliers et la mer, XIVe-XVIIIe siècles. LemmeEdit, HM4, 2015, 978-2-917575-51-2. hal-03612936

HAL Id: hal-03612936
https://hal.science/hal-03612936

Submitted on 20 Feb 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les Hospitaliers et la mer

Anne BROGINI

Les Hospitaliers et la mer

XIV^e^-XVIII^e^ siécles

MEW edit

© LEMME *edit*, 2015

ISBN 978-2-917575-51-2
EAN 9782917575512

Illustoria Histoire Moderne (HM)
ISSN 2261-7973

LEMME *edit*
58 bis, rue de Bellevue
63400 Chamalières
contact@lemmeedit.com

http://www.lemmeedit.com
https://twitter.com/LEMMEEDIT
https://www.facebook.com/lemme.edit

***Couverture*. Tour littorale de Comino (1618).** L'archipel maltais compte 26 tours de guet littorales bâties durant la première moitié du XVII^e^ siècle. Elles avaient pour but de surveiller les côtes. La tour de Comino fut édifiée en 1618, sur ordre du grand-maître français Alof de Wignacourt (1601-1622). Photo © Anne Brogini. **La croix de Malte.** L'origine de cette croix à huit pointes remonte certainement à la République d'Amalfi, et aux marchands amalfitains qui fondèrent l'Hôpital à Jérusalem, dans la seconde moitié du XI^e^ siècle. Par la suite, les chevaliers de Malte ont rattaché symboliquement ces huit pointes aux huit Béatitudes : contentement spirituel, vivre simplement sans malice, vivre en humilité, pleurer ses fautes et péchés, aimer la justice, être miséricordieux, être sincère de cœur et de pensée, endurer les afflictions et les persécutions pour la justice. © DR.

Introduction

Ordre international militaire-religieux né avant les Croisades, mais ayant pris toute son envergure à la faveur de ces dernières, l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem aurait pu connaître le même destin que celui du Temple ou des Teutoniques, et disparaître de la Méditerranée peu après la chute des États latins en 1291. Si sa vocation maritime existe dès le milieu du XII^e^ siècle, pour assurer le transport des *responsions* à destination du couvent, sa métamorphose en *ordre maritime* s'illustrant dans les combats navals et dans une guerre de course contre les musulmans, ne se réalise vraiment qu'après son éviction de la Terre Sainte. Implantés dans l'île de Rhodes, qu'ils conquièrent en 1309-1310, les Hospitaliers doivent en effet s'adapter à un nouveau champ de bataille, la mer, et à un contexte militaire différent, où les Turcs deviennent leurs principaux adversaires.

Contre toute attente, la perte de Rhodes en 1522 et le contexte méditerranéen du XVI^e^ siècle leur offrent un second souffle. L'union politique et religieuse des rives chrétienne et musulmane, sous l'égide chacune d'un empire à vocation universelle (espagnol pour l'une, ottoman pour l'autre) réactive brusquement en Méditerranée, et particulièrement au Ponant, la frontière entre la chrétienté et l'Is-

lam. Dans ce renouveau de guerre sainte, l'Ordre reprend toute sa place en prenant possession de Malte. Inféodé aux rois d'Espagne, repoussé contre son gré vers l'ouest du bassin maritime, où se cristallise l'affrontement entre Espagnols et Barbaresques, il est de tous les combats navals, de toutes les polices maritimes, de toutes les entreprises corsaires au service de la Monarchie Catholique comme en son nom propre, puisque la lutte contre l'Infidèle constitue le cinquième vœu des frères. Son investissement guerrier permanent en fait d'abord la cible des musulmans, qui vont l'attaquer frontalement par deux fois, en 1551 et en 1565, avant d'en faire, par sa victoire en 1565, le rempart humain de la chrétienté, suzerain d'une île qui devient, par ses fortifications portuaires et sa capitale La Valette, l'incarnation de la frontière chrétienne.

Loin de s'achever lorsque les conflits s'arrêtent en Méditerranée en 1577, leur rôle maritime s'accroît encore par le biais de la course, qui prend le relais de la guerre d'escadre. À partir du XVII^e^ siècle, les Hospitaliers deviennent des chevaliers-corsaires, quintessence d'une noblesse chevaleresque combattant sur la mer et mise en scène par elle-même et par ses contemporains

I– De la terre à la mer, les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem

1. De l'hôpital aux Hospitaliers en Terre Sainte

Naissance et organisation d'un ordre religieux-militaire

Apparus en Terre Sainte avant les croisades, mais devenus un ordre religieux, puis militaire dans le contexte de celles-ci, les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem sont des *moines-soldats* qui possèdent à l'époque moderne un passé militaire remontant à plus de cinq siècles. Comme le soulignent Alain Demurger et tous les spécialistes des ordres militaires-religieux, l'expression moines-soldats, régulièrement employée au Moyen Âge, et dès le XII^e^ siècle par saint Bernard de Clairvaux lui-même, pour désigner les frères des ordres du Temple, des Teutoniques et de l'Hôpital, pose néanmoins la question de sa pertinence. La précision du vocabulaire invite en effet à distinguer le moine, menant une vie retirée et contemplative, des autres religieux qui, tout en suivant une règle et en prononçant des vœux semblables à ceux des moines, agissent en réalité dans le monde. Les membres des ordres religieux-militaires appartiennent à cette catégorie de religieux acteurs de leur siècle. La dimension guerrière, et bientôt sociale des frères, puisque l'Hôpital exige à partir du milieu du XIII^e^ siècle que les chevaliers apportent la preuve

de leur ascendance chevaleresque, ne peut qu'être opposée à une dimension religieuse, *a fortiori* considérée comme « monastique ».

Selon les plus récents travaux de Jonathan Riley-Smith, c'est vraisemblablement au cours du second XI^e^ siècle, vers 1070, qu'il faut placer la fondation de l'Hôpital. Des marchands amalfitains faisant commerce avec le Levant obtiennent à cette époque du Calife d'Égypte l'autorisation de construire dans la Ville Sainte une église (Sainte-Marie Latine), un monastère et un hôpital pour les accueillir, édifié à l'emplacement où un ange serait venu annoncer la conception de saint Jean le Baptiste, choisi comme patron des Hospitaliers au début du XII^e^ siècle. La conquête de Jérusalem par les croisés en 1099, l'afflux croissant de pèlerins en Terre Sainte qui en découle, et le rôle joué par Gérard l'Hospitalier, laïc au service du monastère sont les causes de la transformation de l'hôpital des premiers temps en une organisation beaucoup plus importante. Le bienheureux Gérard, que la tradition légendaire de l'Ordre considère comme natif de Martigues, semble en réalité avoir été originaire de la République d'Amalfi et natif de la cité de Scala. En 1099, tandis que Godefroy de Bouillon dote richement l'hôpital et lui confère des privilèges, Gérard de Martigues prend la décision de faire des Hospitaliers un ordre religieux indépendant de tout pouvoir extérieur, et placé officiellement sous protection du pape en 1113, par la bulle *Pie postulatio voluntatis* qui fonde l'ordre de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem. L'évolution du nouvel ordre arrive à son terme en 1118, lorsqu'il devient ordre religieux-militaire, à l'instar de l'ordre du Temple, fondé en 1120, et de celui des Teutoniques à partir de 1199.

Désormais, les Hospitaliers prononcent trois vœux monastiques d'obéissance, de pauvreté et de chasteté, auxquels s'ajoutent l'assistance aux pèlerins et la protection militaire des États Latins d'Orient. En 1130, ils adoptent l'étendard rouge à croix blanche de saint Georges, pourvue de huit pointes, que l'on trouve déjà en république amalfitaine ; leur habit se compose alors d'un vêtement noir de prière, orné d'une croix blanche, ainsi que d'un vêtement de guerre, rouge à croix blanche. Dès l'origine, le nouvel ordre est

doté de plusieurs biens fonciers, appelés commanderies, qui sont l'unité territoriale la plus réduite et qui correspondent à des propriétés constituées à partir d'églises, de terres, de bois, de vignes, de fermes, de villages et de divers biens immeubles. Puis l'Hôpital héritant en Europe de la quasi-totalité des biens du Temple au début du XIVe siècle (péninsule ibérique exceptée), ses commanderies atteignent le nombre de 700 environ à l'époque moderne.

En acquérant le statut d'ordre militaire, l'Ordre connaît surtout des bouleversements dans son fonctionnement interne. Au temps du successeur de Gérard l'Hospitalier, frère Raymond du Puy, maître du couvent, les Hospitaliers sont désormais répartis en trois groupes qui ne vont pas varier au fil des siècles : les *chevaliers*, les *chapelains* ou prêtres conventuels, et les *servants d'armes*. Les chevaliers, seuls à exercer le métier des armes, se partagent en deux catégories distinctes : les chevaliers de justice, issus de la fine fleur de la noblesse européenne pouvant prouver huit quartiers de noblesse, et les chevaliers de grâce, anciens roturiers élevés à la dignité de chevaliers par le grand-maître, avec l'assentiment du pape et en remerciement de services rendus. Situés au-dessous des chevaliers dans la hiérarchie, les chapelains sont rattachés aux églises et chapelles ; nommés par le grand-maître, ils sont chargés de l'aumônerie des galères, des soins aux malades et de l'administration des sacrements, et parfois des charges administratives de secrétariat. Enfin, les servants d'armes sont des roturiers qui doivent, à leur recrutement, apporter la preuve de l'honorabilité de leur famille ; ils servent à la guerre ou à l'Infirmerie, sous les ordres des frères nobles.

Tous ces religieux sont au nombre de 3 000 environ aux XVIe-XVIIe siècles, dont près de 600 résident en permanence au couvent de Malte. Tous sont dirigés par un grand-maître élu à vie, dont les seules limites à l'autorité sont les décisions du pape et celles du Chapitre-général, sorte de tribunal supérieur de l'Ordre, qui décide notamment des modifications des statuts et fixe les contributions fiscales versées par les commanderies au couvent. Il est composé du grand-maître, du Conseil Ordinaire, d'un procureur de cha-

que Langue, d'un procureur de chaque grand prieuré, ainsi que du représentant de l'Église maltaise, l'évêque. Le grand-maître partage également le pouvoir exécutif avec deux conseils réunis plusieurs fois par semaine, le Conseil Ordinaire, ou Conseil de l'Ordre, composé des plus hauts dignitaires de l'Ordre (les grands croix), traitant des affaires intérieures du couvent (justice, gestion administrative), et le Conseil Complet ou Conseil d'État, qui comprend les membres du premier conseil, plus deux chevaliers élus de chaque *Langue*.

Au début du XIVe siècle, l'Ordre éclate en effet en sept nations ou « Langues » (Provence, Auvergne, France, Italie, Espagne, Angleterre et Allemagne), puis en huit en 1462 (avec la division de la Langue d'Espagne en deux, celles de Castille et d'Aragon). Chacune d'entre elles rassemble ses « nationaux » autour d'une Auberge, c'est-à-dire d'un bâtiment où les frères peuvent vivre, manger et dormir, et participe en corps, avec voix particulière, aux grands moments de la vie de l'Ordre, dont l'élection du grand-maître. La division en Langues suppose également l'élection de huit responsables (nommés *Piliers* ou baillis conventuels), qui remplissent chacun une charge officielle dans le couvent. Le pilier de la Langue de Provence porte le titre de Grand Commandeur, préside le Trésor et joue un rôle de responsable des finances ; le pilier d'Auvergne est le Maréchal, chef des armées de terre et de la police ; le pilier de France est le Grand Hospitalier de l'hôpital (Sacrée Infirmerie), c'est-à-dire responsable des activités hospitalières ; celui d'Italie est l'Amiral, chef de la flotte ; celui d'Aragon est le Grand Conservateur, responsable de l'intendance ; celui de Castille porte le titre de Grand Chancelier et dirige l'administration du couvent ; celui d'Angleterre est le Turcopilier, chargé de la défense côtière ; enfin, le pilier d'Allemagne est le Grand Bailli, responsable de la justice.

Une puissance foncière

L'Ordre jouit d'une importante assise territoriale en Europe catholique. Ses commanderies, principalement situées en France, en Italie et en Espagne, sont toutes contraintes de verser annuelle-

ment une partie de leurs revenus au couvent, situé depuis toujours hors d'Europe, en Terre Sainte d'abord (env. 1070-1291), puis à Chypre (1291-1309), Rhodes (1309-1522) et enfin à Malte à l'époque moderne (1530-1798).

Chaque Langue groupe plusieurs prieurés, divisés en un nombre important de commanderies, qui peuvent être confiées à des chapelains, à des servants d'armes ou à des chevaliers. La Langue de France se partage en trois prieurés (France, Limousin et Champagne), celle de Provence en deux (prieurés de Saint-Gilles et de Toulouse) et celle d'Auvergne n'en possède qu'un seul du même nom. À l'époque moderne, les trois Langues françaises regroupent 254 commanderies, dont plus de la moitié (141) appartiennent à des chevaliers. La Langue d'Aragon se partage en trois prieurés (Châtellenie d'Emposte, Navarre et Catalogne), composés de 77 commanderies ; celle de Castille est divisée en deux prieurés (Castille et León, Portugal) et en 58 commanderies ; la Langue d'Italie est composée de sept prieurés (Lombardie, Venise, Pise, Rome, Capoue, Barletta et Messine), ce qui correspond à 135 commanderies ; celle d'Allemagne possède cinq prieurés (Allemagne, Bohème, Dacie, Hongrie, Brandebourg) ; et enfin, la Langue d'Angleterre est composée de deux prieurés (Angleterre et Irlande), avant d'être supprimée en 1540 par le roi Henri VIII, qui adopte l'anglicanisme.

Le commandeur, responsable de la commanderie, prélève sur l'ensemble des revenus de celle-ci les montants nécessaires à son entretien comme à celui du personnel, et fait parvenir le surplus, désigné sous le nom de *responsion*, au supérieur dont il dépend (prieur). Ces responsions servent au financement des activités du couvent situé outremer, et dès lors que l'ordre devient militaire, à la guerre menée contre les Infidèles ; versées en nature ou en liquidités, elles constituent le lien vital entre un arrière nourricier et un front situé en Terre Sainte, où les ordres militaires exercent leur mission spécifique, celle de défendre la chrétienté latine les armes à la main. Jonathan Riley-Smith estime qu'elles correspondent théoriquement au tiers des excédents des commanderies au milieu du

Moyen Âge, mais elles peuvent être inférieures : pour le Temple, Alan Forey a calculé qu'elles se montaient seulement au dixième. Elles peuvent également être bien supérieures au tiers, selon le contexte. L'implantation insulaire du couvent à partir de Rhodes, l'exposition nouvelle au danger maritime musulman, arabe et turc, justifient l'essor d'un processus de centralisation et de contrôle toujours plus strict des prieurés d'Europe, considérés comme la principale source du ravitaillement humain, économique et militaire du couvent, et expliquent l'enjeu toujours plus grand de la désignation par le grand-maître des différents commandeurs et prieurs. Selon le contexte, le couvent peut réclamer beaucoup plus à ses commanderies, comme en 1533 et en 1539, où l'établissement des Hospitaliers à Malte exige le versement d'une taxe de 50 % des revenus des commanderies de l'Ordre.

Puis en 1543, le montant des responsions est dorénavant fixé officiellement au tiers du revenu de chaque commanderie, estimé dix années auparavant. Le prélèvement est placé sous la responsabilité d'un chevalier, chargé de se rendre dans les ports des prieurés pour y récupérer les richesses : Londres pour la Langue d'Angleterre (jusqu'à sa suppression en 1540), Marseille pour la Langue de Provence, Lyon pour celle d'Auvergne, Gênes, Venise, Palerme, Messine, Livourne ou Naples pour y récupérer les biens de la Langue d'Italie, Palamós, Barcelone, Majorque pour les commanderies d'Aragon, Carthagène pour celles de Castille… Certains ports, comme ceux de Marseille ou de Messine, peuvent même servir de lieu d'arrivage et d'entrepôt des responsions venus d'autres commanderies : Messine exporte en 1534 les revenus du prieuré de Pise, tandis que Marseille sert de débouché à tous les revenus français, voire de stockage des responsions des Baléares en cas de danger corsaire en Méditerranée, comme en 1537 et 1538 où le Bailli de Majorque souhaite éviter aux bateaux de l'Ordre de naviguer jusqu'aux Baléares, menacées par les Barbaresques.

Les responsions ne sont pas égales d'une Langue à l'autre et certaines Langues rapportent des sommes plus fortes que d'autres au

Commun Trésor : en 1583, tandis que les territoires français (Langues de France, Auvergne et Provence) rapportent un total d'environ 200 000 écus d'or, la Langue d'Aragon représente à elle-seule près de 100 000 écus et celle d'Allemagne n'en rapporte que 6 000 environ. Ces contributions peuvent être versées en liquidités, dans la monnaie du pays où se trouvent les commanderies (livres tournois de France, ducats de Venise, écus espagnols), ou bien en nature (bijoux, vaisselles, or et argent…). Le transport des richesses apparaît souvent tributaire du contexte européen, et toute conjoncture délicate peut retarder, voire suspendre, le ravitaillement du couvent. C'est le cas en Europe centrale, où la combinaison entre les conquêtes ottomanes et les querelles territoriales nées des conflits religieux entre catholiques et protestants ruinent aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles de nombreuses commanderies d'Allemagne et des Balkans. En 1560, les commanderies de Primmisitat en Moravie, de Wladisladia en Silésie sont sécularisées par les protestants, ainsi que celles de Frielmant et de Schenekendoff en 1596, puis celle de Bratislava en 1622. Les guerres de religion françaises (1562-1598), puis la participation du royaume à la guerre de Trente Ans (1618-1648), privent également l'Ordre des revenus des territoires français : en 1594, les commanderies sont en dette de 220 000 écus, tandis qu'en 1637, les biens de l'Ordre en pays d'Artois ont été totalement ravagés à cause de la guerre et ne versent plus d'argent au Trésor. L'Ordre enfin s'efforce régulièrement de résister au népotisme pontifical, qui le prive de plusieurs biens fonciers : en 1623, les papes ont confisqué 25 commanderies hospitalières en un demi-siècle à peine.

Les flux financiers et de marchandises liés au ravitaillement du couvent, la circulation des hommes chargés de ces approvisionnements exigent une organisation administrative et spatiale originale, propre aux ordres militaires et qui permette d'unir au mieux le front à l'arrière, en répondant aux constants besoins inhérents à la défense de la frontière de la chrétienté latine. De cette organisation émane une hiérarchie articulée autour de trois niveaux : au centre, le couvent ; à l'échelon régional, la Langue ou le prieuré, qui examine le

recrutement des nouveaux frères et qui réunit les subsides avant d'organiser leur envoi vers le front ; puis, à l'échelon local, la commanderie, source essentielle des revenus pour l'Ordre comme pour ses membres, quand ils accèdent à la direction de l'une d'entre elles. Les frères des ordres-militaires en général, et de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem en particulier, jouissent donc d'une certaine liberté de mouvement, tant en Europe qu'en Méditerranée puisque le transport des responsions est d'abord terrestre (des commanderies aux ports d'exportation) avant d'être maritime (des ports d'Europe occidentale au couvent situé outremer). Cette liberté de mouvement ne signifie pas pour autant une absence de contrôle. La mobilité des frères est au contraire soumise à une règlementation stricte : un religieux ne peut quitter le couvent, pour accomplir un voyage ou pour gagner l'arrière, sans un sauf-conduit magistral ; il ne peut pas non plus abandonner sa commanderie pour se rendre à Malte, sans une autorisation du grand-maître ou du chapitre-provincial du prieuré dont il dépend.

Pour autant, l'existence de cette mobilité suppose une gestion de l'espace et de la communication régulière entre l'arrière et le couvent, afin de diffuser au plus vite les informations touchant à la fois au fonctionnement de l'Ordre lui-même et aux événements se produisant en Europe. Et la pratique de la mobilité, effective dans l'Hôpital du Moyen Âge, ne peut que se renforcer à partir du XVI^e^ siècle, quand l'essor de l'imprimerie et l'accélération progressive de la circulation des informations accompagnent les profonds bouleversements que vit alors l'Europe chrétienne. L'art militaire constitue un exemple frappant de la diffusion de l'information, dont les frères des ordres militaires sont les agents : le modèle d'une architecture templière se retrouve dans les provinces ibériques de l'ordre, une même poliorcétique est employée à Lisbonne et à Jérusalem aux XI^e^-XII^e^ siècles, et à Malte au XVI^e^ siècle, la ville de La Valette, édifiée rapidement entre 1566 et 1575 environ, proclamée dès 1571 nouvelle capitale de l'Ordre et de l'île, synthétise les plus récentes réflexions des architectes de la Renaissance italienne et de l'Europe du sud sur les fortifications et les aménagements urbains idéaux.

2. Rhodes et la transformation de l'Hôpital en ordre maritime (1309-1522)

De Jérusalem à Rhodes

Dès le milieu du Moyen Âge, la croisade recouvre de vastes objectifs de lutte contre tous les périls qui menacent la catholicité de l'extérieur (Infidèles, païens) et de l'intérieur (schismatiques, hérétiques et, plus largement, ceux qui s'opposent aux intérêts politiques de Rome). L'attachement du Saint-Siège au principe d'universalité des ordres militaires les voue donc au service de Dieu, entendu comme la défense des intérêts de l'Église, partout où cela est nécessaire, et tout particulièrement au Levant, et en péninsule ibérique pour y conduire la *Reconquista*. À partir du XII^e^ siècle, l'Espagne utilise, avec l'assentiment de la papauté, les ordres déjà existants (Temple, Hôpital) et en fonde de nouveaux (Calatrava, Santiago, Alcántara, Montesa) pour faire avancer le front contre l'Islam, par une politique de peuplement, de construction de forteresses, et par un ravitaillement économique de la zone frontière.

Dans tous les espaces frontaliers dont ils deviennent maîtres, les ordres militaires ne se contentent pas d'œuvrer à une simple défense militaire du front ; ils contribuent au contraire au dynamisme d'un espace qui leur apparaît moins comme un terrain de confrontation avec les musulmans, que comme un lieu de contrôle et d'échanges, par la propagation de la religion chrétienne et par leur intégration dans une société locale qu'ils tiennent et font vivre sur les plans économique, politique et religieux. Hommes de la médiation tout autant que du conflit, les frères des ordres militaires se révèlent partout comme des « faiseurs de frontières », selon l'expression de Philippe Josserand. Par leurs activités de guerre contre les musulmans, d'édification ou d'occupation de forteresses, par l'assistance aux pèlerins chrétiens et l'encadrement des territoires qu'ils commandent, les Hospitaliers participent à ce vaste mouvement de la frontière en Terre Sainte. Les aménagements qu'ils apportent dès 1187 au Crac de Syrie, point de défense essentiel de la frontière, maintes

fois disputé et tombé dans l'un ou l'autre camp au cours du XIIe siècle, attestent très tôt des capacités militaires et financières de leur ordre.

L'histoire de l'Ordre en Terre Sainte n'excède néanmoins pas deux siècles : chassé de Jérusalem en 1187 par les victoires de Saladin sur les croisés, il se replie sur le Comté de Tripoli de Syrie, avant de quitter la Terre Sainte après la chute d'Acre en 1291 et de s'établir à Chypre, où il fait bâtir un hôpital à Limassol dès 1297. Mais l'île n'est pas suffisante pour accueillir un contingent de frères et les relations entre les rois de Chypre et les Hospitaliers se dégradent, au point que ces derniers partent en quête d'une autre île, Rhodes, dont ils puissent devenir les maîtres indépendants. Cette île du Dodécanèse au voisinage des côtes turques a longtemps été le port d'attache de la flotte byzantine ; elle devient d'ailleurs l'un des ports d'attache de la flotte turque, après que les Ottomans ont repris l'île aux Hospitaliers en 1522. En 1306, Rhodes est partiellement occupée par les Turcs, que les Byzantins n'ont guère les moyens de chasser ; assistés de pirates génois, dont le plus célèbre est Vignolo Vignoli de Chiavari, les Hospitaliers entreprennent en 1307 une conquête de l'île, qui s'achève par la prise de la cité de Rhodes en 1310. Au fil du XIVe siècle, ils s'emparent du point d'appui du Château Saint-Pierre (actuelle Bodrum, sur la côte anatolienne) et se rendent maîtres de plusieurs autres îles grecques (Alimnia, Halki, Simi, Tilos, Cos, Kalimnos, Leros et Castellorizo). Certaines de ces îles font d'ailleurs l'objet de conquêtes multiples, comme Cos, prise en 1310-1311, reconquise par les Turcs en 1319, et finalement récupérée par l'Ordre en 1336, grâce à une alliance avec les Vénitiens. La conquête de Rhodes et des îles voisines apporte aux Hospitaliers une nouvelle dynamique, en leur offrant de poursuivre la lutte armée contre les Infidèles par la chasse aux pirates en mer Egée et de prendre pour cible les Turcs ottomans d'Asie Mineure, qui deviennent dès cette époque leurs principaux adversaires au Levant. Surtout, elle leur offre un nouveau territoire où exercer leur puissance politique, économique et sociale.

L'Hôpital, qui prend le nom d'*Ordre de Rhodes*, possède en effet tout pouvoir sur l'île de Rhodes, conquise en son nom propre et qui lui appartient. Il en fait un État, une principauté ecclésiastique indépendante, très proche dans son fonctionnement de l'*Ordenstaadt* que les Teutoniques instituent à la même époque en Prusse, sans cesser pour autant d'être un ordre militaire-religieux. Comme les Teutoniques en Prusse, les Hospitaliers jouissent à Rhodes d'une suprême autorité qui n'est soumise à nulle autre, et deviennent par conséquent un corps « souverain » uniquement soumis à son chef spirituel, le pape. Le couvent dirige non seulement l'Ordre mais aussi l'île et les insulaires, qui jurent fidélité et hommage au grand-maître. Celui-ci décide de toute la politique à Rhodes, donne les terres aux laïcs, concède éventuellement aux étrangers les droits civiques, délègue son autorité sur la population à des officiers de l'Ordre nommés par lui-même et le Conseil, et exerçant un pouvoir administratif et judiciaire. Les Hospitaliers établissent des commanderies à Cos, puis à Nisyros en 1382, tandis que le réseau des châteaux dans l'île même de Rhodes dicte le découpage administratif en châtellenies. Les revenus de l'île sont versés au grand-maître et échappent au Trésor de l'Ordre ; le grand-maître gère donc plutôt Rhodes comme un prince territorial que comme un chef religieux.

L'Ordre est installé dans la cité de Rhodes (du même nom que l'île), qu'il fait ceinturer de fortifications remarquables et qu'il scinde en deux parties : celle assujettie aux frères (le *collachium*) et celle où vivent les laïcs. Car bien que présents et actifs dans le siècle, en Europe par le gouvernement des commanderies ou le service des princes, et dans leur couvent par la pratique de la guerre et de la course contre les musulmans, les Hospitaliers doivent, en tant que moines, se plier aux règles de la vie communautaire, qui est l'une des bases de l'Hôpital. Situé au cœur de la cité et délimité par une haute muraille flanquée d'au moins huit tours, le *collachium* mesure près de 380 mètres d'est en ouest et 250 mètres environ du nord au sud. Il groupe tous les principaux établissements de l'Ordre que sont le palais du grand-maître, l'église conventuelle, l'hôpital, et

les Auberges de chaque Langue, bâties le long d'une unique rue conduisant au palais magistral, et regroupant les frères de l'Ordre par nation. Les Auberges sont des lieux de vie et de repas obligatoires pour les frères, et qui peuvent choisir d'y dormir ou de résider dans une demeure privée, à condition que celle-ci soit située au sein du *collachium*. Quant à la partie urbaine de Rhodes, réservée aux laïcs, elle est occupée par des populations diverses de Grecs, Latins et autres (juifs, musulmans…) qui coexistent sans discrimination, mais pas forcément dans l'égalité ; les Grecs notamment vivent dans un état subordonné et durant tout le XIVe siècle, la plupart des esclaves de l'Ordre sont grecs.

Les choses changent ensuite, avec l'essor de la pratique corsaire qui, par l'enlèvement de navires ennemis et de captifs juifs ou musulmans, accroît dans la cité et dans l'île le nombre des esclaves non-chrétiens. L'installation à Rhodes inaugure en effet la pratique d'une guerre nouvelle, la course, en un temps où celle-ci commence peu à peu à se distinguer de la piraterie. L'investissement maritime l'emporte alors sur la guerre terrestre. Les affrontements à terre se raréfient pour les Hospitaliers, hormis en cas de razzias littorales en territoire musulman ou durant les deux sièges de Rhodes conduits par les Turcs en 1480 et en 1522. La conquête de Rhodes d'abord, puis la guerre que mène en mer Égée l'Ordre contre les Ottomans, qui prennent Constantinople en 1453, avant d'unifier le Levant arabe sous leur autorité par la conquête de l'Égypte et de la Syrie en 1516-1517, ont fait basculer les Hospitaliers du statut d'ordre militaire terrien à celui d'ordre maritime.

La guerre sur mer

Depuis toujours, la dimension maritime est intrinsèque aux ordres militaires : la présence outremer de leur couvent, en Terre Sainte ou à Rhodes, puis à Malte pour les Hospitaliers, exige en effet un transport régulier des responsions depuis les commanderies européennes. L'historien Kristjan Toomaspoeg a ainsi calculé qu'au second XIIIe siècle, pas moins de 17 000 hectolitres de fro-

ment, 8 800 hectolitres d'orge et 1 100 hectolitres de légumineuses ont été transportés par voie de mer depuis la Provence et l'Italie du sud jusqu'au couvent des Hospitaliers à Acre. Le soutien au front exige également le transport d'armes, de munitions, de chevaux, de frères et de soldats. Les Hospitaliers disposent donc depuis toujours de bateaux à leur service et de navires nolisés (loués), chargés d'assurer deux liaisons par an avec les principaux ports européens d'exportation des responsions (Marseille, Gênes, Naples, Messine, Barcelone, Alicante). Il est donc incontestable que les Hospitaliers ont possédé, avant même leur établissement à Rhodes, une certaine expérience de la mer, que vient confirmer la création d'une charge d'Amiral en 1300.

C'est néanmoins l'établissement dans une île, Rhodes, qui fonde pour l'Hôpital son destin d'ordre maritime et qui lui garantit la maîtrise de la guerre sur mer. Une obligation nouvelle est imposée à tous les frères, qui illustre ce changement d'identité : le devoir de *caravane*, c'est-à-dire la participation des nouveaux religieux à trois entreprises maritimes et corsaires de six mois chacune. Au temps de Rhodes, avant de prétendre à toute responsabilité au sein du couvent ou à la direction d'une commanderie en Europe, un Hospitalier doit prouver qu'il possède une ancienneté de dix ans, qu'il a résidé cinq ans dans le couvent et qu'il a bien effectué ses trois caravanes, qui sont portées à quatre lorsque les Hospitaliers s'établissent à Malte. L'Ordre de Rhodes s'illustre donc rapidement dans une guerre maritime constante avec les musulmans, et notamment les Turcs. Cet affrontement est conduit d'abord par des alliances successives avec des ligues chrétiennes, vénitiennes ou génoises. En 1344, une ligue lie Rhodes à Venise, Achaïe et Chypre pour s'emparer du port de Smyrne ; en 1396, les Hospitaliers participent à la vaine croisade occidentale conduite par Jean sans Peur, Philippe le Hardi et Sigismond de Hongrie contre les Ottomans, qui remportent une éclatante victoire à Nicopolis. Pour soutenir ses activités militaires, l'Ordre peut compter sur l'investissement d'environ 300 chevaliers, 20 servants d'armes et 30 chapelains, qui résí-

dent en permanence dans le couvent de Rhodes. En cas de menace, des chevaliers supplémentaires sont mobilisés et arrivent en renfort depuis l'Europe : un maximum de 500 chevaliers est ainsi atteint lors du siège de 1522.

Les affrontements avec les Turcs étant essentiellement maritimes, les Hospitaliers se spécialisent, dès le XVe siècle, dans la pratique d'une guerre de course, qui diffère de la piraterie par sa nature légale et officielle, puisque l'État la contrôle et l'autorise. Selon l'historien Anthony Luttrel, le plus ancien document attestant d'une activité corsaire officielle de l'Ordre date de 1413 : le lieutenant du grand-maître Philibert de Naillac (1396-1421) donne l'autorisation à deux chevaliers français, propriétaires d'une galiote, de mener la course au Levant en attaquant uniquement les ennemis de la foi chrétienne. L'Ordre possède une petite flotte composée d'une vingtaine de navires au maximum, c'est-à-dire de trois galères, d'une ou deux grosses caraques et de plusieurs vaisseaux de diverses tailles, sans compter les bâtiments de particuliers, qui peuvent être nolisés en cas d'entreprises maritimes ou d'attaques ennemies. Rassurés par la présence des Hospitaliers, protégés et enrôlés parfois par eux, les corsaires chrétiens deviennent nombreux à Rhodes et dans ses environs, au point que certains littoraux grecs comme l'Eubée apparaissent infréquentables au début du XVIe siècle. Et tandis que les Rhodiens dans les années 1500-1510 souffrent assez peu de la piraterie turque, la course des chevaliers prend une ampleur nouvelle, leurs navires s'attaquant non seulement aux musulmans, mais aussi aux Vénitiens, sous le prétexte (qui devient une constante dans les discours de l'Ordre jusqu'au XVIIIe siècle !) de réprimer la contrebande de produits stratégiques à destination des pays musulmans.

La course présente un double avantage : militaire, par la protection des côtes de ses nombreuses possessions insulaires, et économique, par la prise de butin ou d'esclaves à revendre. Sous le magistère de Raymond Zacosta (1461-1467), la pratique corsaire se codifie et une autorisation écrite officielle du grand-maître (sauf-

conduit) est désormais requise pour tout armement privé de laïcs ou de religieux ; cette normalisation, qui s'accompagne également du prélèvement d'une taxe sur le butin, permet de distinguer la course de la piraterie et de lutter contre les pratiques illicites. Tout Rhodien, tout Hospitalier peut armer en course et s'embarquer à compte privé, à condition de respecter les règles progressivement instituées par l'Ordre. Les principaux bâtiments utilisés par les corsaires et les chevaliers sont les fustes (navires légers et rapides munis de voiles et de rames), les brigantins (bateaux mixtes plus petits que les fustes) et d'autres navires mixtes comme les barques. Au temps du grand essor de la course rhodienne (1480-1522), les équipages des navires arraisonnés ne sont plus massacrés qu'exceptionnellement, y compris lorsqu'il s'agit de musulmans : Nicolas Vatin constate même chez les Hospitaliers la disparition de l'élimination systématique des prisonniers turcs, pratique pourtant courante jusqu'au milieu du XVe siècle. La normalisation juridique de la course et le bénéfice économique qu'elle produit façonnent de nouvelles habitudes de guerre maritime : désormais, il apparaît plus rentable de négocier la revente d'un prisonnier musulman ou de le ramener comme esclave à Rhodes, que de l'éliminer.

Au XVe siècle, et surtout à partir du début du XVIe siècle, les Hospitaliers et des corsaires laïcs à leur service mènent donc une guerre offensive aux navires turcs présents dans l'Archipel, plutôt épisodique que réellement constante. C'est que l'Ordre n'a pas les moyens d'affronter en permanence ses adversaires, et la papauté lui accorde le droit de signer des trêves et de commercer avec les Infidèles, ne serait-ce que pour revendre les butins corsaires et les esclaves capturés. En revanche, le Saint-Siège interdit à l'Hôpital de livrer des chrétiens aux musulmans et de payer tribut aux Turcs. De sorte qu'à partir du second XVe siècle, dans un contexte difficile pour les Latins au Levant, les Hospitaliers de Rhodes peuvent tirer gloire d'être le dernier ordre international des croisades encore présent en Méditerranée orientale et qui poursuit sa mission de guerre sainte, incarnant toujours le rempart de la chrétienté.

L'expansion ottomane

L'expansion méditerranéenne des Turcs ottomans constitue néanmoins une menace toujours plus précise pour les Hospitaliers, entre la fin du XV^e^ et le début du XVI^e^ siècle. Territorial à l'origine, l'empire de ces derniers prend à partir du second XV^e^ siècle une envergure maritime nouvelle. L'histoire des Turcs est celle d'une progressive migration occidentale, qui les conduit durant plusieurs siècles des steppes de l'Asie centrale aux rivages de la Méditerranée. Devenus musulmans au X^e^ siècle, ils dominent toute l'Asie Mineure au XII^e^ siècle, au point que les chroniques occidentales de l'époque désignent déjà cet espace sous le nom de *Turchia*. La dynastie ottomane apparaît à la fin du XIII^e^ siècle, quand son fondateur Othman devient émir en 1290 (il meurt en 1326). La nouvelle dynastie poursuit irrémédiablement sa marche vers l'ouest, entrant à son tour en conflit avec les Byzantins, et posant dès le second XIV^e^ siècle les jalons de sa puissance politique et territoriale : la prise d'Andrinople en 1363 (choisie comme capitale au milieu du XV^e^ siècle) permet aux Ottomans de prendre pied en Europe balkanique, par la conquête de la Thrace, de la Macédoine et de la Bulgarie, possessions qui viennent s'ajouter à la maîtrise déjà ancienne de l'Asie Mineure. À cette date, l'empire ottoman possède déjà ce qui constitue sa force au XVI^e^ siècle : une administration centralisée autour d'un conseil (*Divan*) dirigé par un grand vizir et une armée forte, constituée de contingents réguliers (cavalerie) et de troupes irrégulières (fantassins) renforcées par un nouveau système de recrutement d'enfants chrétiens des Balkans qui sont islamisés, turquisés et instruits dans le métier des armes (*devchirmé*) ou, le cas échéant dans le service du palais impérial (les *adjémioghlan*). La transformation du jeune État ottoman est concrétisée au début du XV^e^ siècle par le choix d'une nouvelle titulature impériale, Murad I^er^ abandonnant à la fin de son règne le titre traditionnel d'émir pour adopter celui, plus prestigieux, de sultan.

La progression vers la Méditerranée connaît une accélération après la conquête de Constantinople en 1453, qui fait du sultan Mehmed II l'héritier des empires antiques et d'une prétention au

dominium mundi, légitimée par les victoires et par une religion prosélyte. Au tout début du XVI^e^ siècle, les Vénitiens comparent l'empire turc à celui d'Alexandre le Grand et présentent le sultan Sélim I^er^ comme un lecteur de *La vie d'Alexandre*, ce roman de chevalerie attribué au Pseudo Callisthène, rédigé entre le III^e^ siècle avant J.-C. et le I^er^ siècle de notre ère, qui eut plusieurs versions postérieures, tant occidentales qu'orientales (dont une version persane et turque) et qui narre les aventures d'Alexandre, dont les conquêtes le portèrent à connaître et à conquérir tout l'oïkumène. Héritier de son père Sélim I^er^ en 1520, le jeune sultan Soliman prétend à son tour s'inspirer de cette tradition alexandrine. Mais le véritable héritage impérial des Ottomans tient à sa nouvelle filiation, à partir de 1453, avec l'ancien empire romain. Le lien avec Rome tient d'abord au fonctionnement militaire d'un empire turc où règnent l'ordre, la discipline, la réprobation sévère du blasphème et des jeux de hasard, le respect religieux de l'empereur et l'absence de primogéniture mâle, mais surtout à la conquête de la seconde Rome, qui offre au sultan l'ultime maillon qui manquait entre l'Europe et l'Asie, et fait ainsi de lui l'héritier des *basileus*, souverains d'un empire à vocation universelle, consacrant la victoire de l'Islam sur le monde chrétien. La dimension symbolique de la conquête n'échappe d'ailleurs pas à Mehmed II, qui abandonne Andrinople en 1457 pour s'établir officiellement à Constantinople, rebaptisée Istanbul, et faire de la nouvelle capitale le miroir de la grandeur ottomane.

La prise de Constantinople constitue le point d'appui d'un élan maritime qui se concrétise par deux guerres conduites contre Venise, puissance latine qui domine à cette époque la Méditerranée orientale. Entre 1463 et 1479, la République perd toute l'Eubée et la base de Nègrepont, mais gagne en échange Chypre en 1489. La seconde guerre vénéto-turque (1499-1503) se solde par un nouvel accroissement territorial de l'empire ottoman, qui remporte les bases de Modon, Coron, Lépante et Navarin, tandis que la Sérénissime parvient à conserver les îles de Zante, Céphalonie, Sainte-Maure et Ithaque, en échange du versement d'une taxe annuelle à la Porte.

Au début du XVIe siècle, les Ottomans possèdent donc un territoire couvrant la péninsule balkanique, la Grèce et toute la Turquie, dont les limites au nord sont la Bosnie et la Valachie, au nord-est la Mer Noire et à l'est, les possessions des Mamelouks. L'ambition méditerranéenne des Ottomans prend toute son ampleur, dans un désir d'unification du bassin oriental sous leur autorité, ce qui suppose la conquête des rivages et leur soumission à la Porte. En conquérant les terres arabes du Levant, les Turcs peuvent en effet se revendiquer comme les héritiers et les restaurateurs de la grandeur de l'Islam, et maîtriser enfin une Méditerranée orientale où, malgré la perte des États de Terre Sainte, les chrétiens conservent encore à la fin du Moyen Âge la suprématie sur le plan maritime et marchand.

Plus encore que la prise de Constantinople, l'« événement majeur de la grandeur ottomane » selon Fernand Braudel est la conquête successive de la Syrie et de l'Égypte en 1516-1517, qui met un terme au sultanat mamelouk du Caire et au califat abbasside. En 1517, le dernier calife abbasside, Mutawakkil III, est emmené en captivité par Sélim Ier jusqu'à Istanbul, où le sultan se fait céder les droits et le titre de *calife*. Ces conquêtes territoriales sont suivies de la soumission immédiate du chérif de La Mecque, qui contrôle également Médine : en 1517, Sélim Ier devient par conséquent calife, héritier du Grand Califat, à la fois chef d'un État et chef de tous les croyants. L'événement a une portée considérable : désormais, le sultan ottoman peut se déclarer « serviteur des deux lieux saints » et acquiert un immense prestige en terre d'Islam, encore accru par le transport à Istanbul du calife abbasside et des reliques du Prophète, soigneusement conservées au Palais de Topkapi. Investi désormais d'un caractère religieux, le sultan est considéré comme l'« imâm de son temps », « l'ombre de Dieu sur les terres », celui dont le pouvoir a été voulu par Dieu. Cela ne signifie pas qu'il possède une quelconque autorité dans le domaine de la charia, qu'il ne peut ni modifier, ni interpréter (rôle dévolu aux jurisconsultes – *müfti* – nommés par le sultan), mais il jouit d'un ascendant religieux incontestable et, au même titre que les empereurs chrétiens du saint empire romain

germanique, a conscience de la dimension universelle de son statut, fondée sur la certitude de l'origine divine de son pouvoir.

Quand en 1520, à la mort de son père Sélim Ier, Soliman le Magnifique accède au pouvoir impérial, la Méditerranée orientale est presque intégralement placée sous l'autorité unique des Ottomans. Seuls demeurent trois isolats latins (Rhodes, Chio, Chypre), en passe d'être conquis avant la fin du siècle, et qui n'empêchent nullement l'unification maritime, politique, économique et religieuse du Levant.

La soumission de l'Égypte et de la Syrie offre aux Turcs la maîtrise d'une ligne commerciale importante, qui relie Istanbul à Alexandrie (la fameuse « caravane d'Alexandrie ») et aux Échelles du Proche Orient, dont les produits de luxe approvisionnent les marchés de l'empire. Cette ligne commerciale est la cible prioritaire des Hospitaliers et des corsaires rhodiens, car c'est par elle que transitent les produits de luxe venus d'Orient : au début du XVIe siècle, Alexandrie est le principal débouché des produits de luxe, notamment du poivre et des épices venus d'Extrême-Orient, qui remontent la Mer Rouge, puis traversent le Sinaï en caravanes, pour descendre le Nil jusqu'au littoral égyptien. La ligne maritime en droiture qui serpente dans l'Archipel, ce semis insulaire situé entre les côtes anatoliennes et grecques, devient la proie des corsaires et des pirates rhodiens ou égéens, placés en embuscade en ces lieux stratégiques que sont toutes les petites îles du Dodécanèse et des Cyclades. L'activité maritime des Hospitaliers donne un élan certain à la piraterie grecque, qui s'illustre dans la capture régulière de vaisseaux musulmans ou vénitiens chargés de tissus, de tapis, d'épices, de blé et de riz.

Tant que leurs intérêts n'imposent pas une maîtrise totale des mers, les Ottomans ont toléré que l'île de Rhodes, au voisinage des côtes turques, soit aux mains des Hospitaliers, qu'ils tentent vainement de vaincre lors du premier siège de Rhodes, en 1480. Cependant, la conquête des provinces égyptienne et syrienne modifie l'équilibre oriental et exige désormais que les échanges entre Istanbul et les côtes levantines soient protégées des incursions corsaires chré-

tiennes. Dans ce nouveau contexte, l'empire ottoman ne peut plus admettre la présence à leurs côtés d'un ordre de chevaliers corsaires, symbole anachronique des croisades et victorieux du siège de 1480. De sorte qu'en 1522, le jeune Soliman le Magnifique, poursuivant la politique d'unité du Levant sous la seule autorité turque, entreprend de purger les eaux orientales des Hospitaliers, en conduisant le second siège de Rhodes en 1522. Après cette date, qui voit la conquête de l'île, les deux autres possessions latines restantes – Chio aux mains des Génois et Chypre, possession vénitienne depuis moins d'un siècle –, sont prises respectivement en 1566 et 1570, concrétisant la constitution d'un « lac ottoman » au Levant, complètement achevé en 1669, quand les Turcs enlèvent la Crète aux Vénitiens.

La perte de Rhodes et l'installation à Malte (1522-1530)

Si le premier siège de 1480 est un échec ottoman, celui de 1522 constitue l'un des grands coups d'éclat du règne de Soliman. Le 21 mai 1522, une flotte d'environ 300 bâtiments quitte Istanbul et parvient à Rhodes à la fin du mois de juin. Il semble que l'Ordre ait pris assez tardivement conscience du danger, en dépit de la lettre expédiée par Soliman le 14 juin, qui l'informe de ses intentions. L'île n'a bénéficié d'aucun soutien occidental : le pape a bien promis la venue de 3 000 fantassins rémunérés par l'Église, mais Venise, soucieuse de conserver de bons rapports avec la Porte, choisit délibérément de se désintéresser du conflit, pendant que la France et l'Espagne, qui se font la guerre, n'ont guère le temps de se soucier du devenir de Rhodes. L'île doit donc compter sur ses propres forces, qui s'élèvent à 16 000 hommes environ, membres de l'Ordre compris. Le siège, qui dure cinq mois, est essentiellement une guerre de sapeurs et d'artilleurs ; la rapide pénurie en poudre témoigne de ce que les chevaliers ne s'étaient pas attendus à un siège aussi long. Au mois de novembre, la situation dans la ville assiégée est presque perdue, et les habitants, surtout les riches bourgeois, désespérant d'une issue favorable, poussent désormais à la reddition un Ordre déjà fort divisé sur la conduite à tenir.

Devant les pertes humaines et la faiblesse numérique, en dépit d'oppositions au sein même de son Conseil, le Grand Maître Philippe Villiers de l'Isle-Adam préfère capituler et négocier, pour éviter la mise à sac de la ville de Rhodes. Fait exceptionnel, qui prouve la valeur de la défense rhodienne, le sultan témoigna d'une mansuétude réservée d'ordinaire aux villes qui se soumettent à son autorité. Mais renversant volontairement l'ancienne hiérarchie, c'est avec les insulaires grecs, et non pas avec les Latins, que les Ottomans choisissent de traiter et de régler, par leur intermédiaire, le sort des chevaliers. En échange de toutes leurs possessions territoriales, les chevaliers peuvent partir librement avec leurs biens, et en compagnie de tout Rhodien désireux de les accompagner. Le 1er janvier 1523, l'Ordre quitte donc Rhodes avec son Trésor, une grande partie de ses archives, toute sa flotte et environ 2 000 à 3 000 insulaires, pour la plupart de rite latin.

La prise de Rhodes a eu grand un écho dans l'Empire turc et en Europe. Les chroniques ottomanes attestent d'un intérêt certain pour la conquête de la place et témoignent de l'importance de la victoire, tant comme haut fait militaire que comme moyen d'éliminer en Méditerranée orientale l'un des derniers remparts des Latins. En Europe, la chute de cet État catholique indépendant de la Porte signifie surtout l'effondrement d'une frontière de la chrétienté, que l'échec turc de 1480 laissait croire inexpugnable. Pour l'Ordre enfin, la perte est dramatique. Non seulement il est contraint de renoncer au lieu de résidence et d'activité d'où il a, deux siècles durant, contribué à maintenir le mythe de la croisade chrétienne, mais il est pour la première fois de son histoire expulsé du Levant où il est né plus de cinq siècles auparavant. La perte de Rhodes, qui repousse vers l'ouest la frontière entre les empires et qui laisse aux Ottomans la maîtrise quasi totale de la Méditerranée orientale, dépouille ainsi les Hospitaliers de leur rôle traditionnel de guerriers de la foi. Les archives de Malte témoignent longtemps de ce sentiment d'échec : en 1606, soit presque un siècle après la perte de Rhodes, un rapport de l'Ordre à la République de Gênes, tente encore de disculper les

Hospitaliers, rappelant qu'ils « ne perdirent rien de leur honneur et de leur gloire quand ils perdirent cette île ».

Dès lors, l'abandon de l'île impose la quête d'un nouvel ancrage ; car bien que « rentiers du sol » selon l'expression de Michel Fontenay, du fait de leurs possessions foncières européennes, ils ne peuvent envisager de se retirer dans leurs terres. L'Hôpital est réellement né de la Croisade et ne peut subsister que par elle : si les rentes de ses terres constituent la base de sa puissance militaire et de son assise en Méditerranée, c'est son rôle de *militia Christi* qui lui donne sa dimension d'ordre militaire-religieux. La noblesse même des chevaliers tient à cette double identité, terrienne et maritime : leur richesse provient des rentes, tandis que leur vertu se fonde sur la guerre, notamment maritime, menée contre les Infidèles. Ils sont « hommes de la frontière » car ils ont toujours, jusqu'en ce début du XVI^e^ siècle, été situés le long de la frontière entre les civilisations chrétienne et musulmane. Toutefois, la poussée ottomane qui les évince du Levant, donne à Charles Quint l'occasion de leur offrir une place sur la nouvelle frontière qui émerge au Ponant : Tripoli et Malte.

La première préoccupation du grand-maître est de rejoindre Rome, pour se placer sous l'autorité et la protection du souverain pontife. Après un voyage de six mois, et diverses escales à Candie, Gallipoli et Messine, les chevaliers parviennent en juillet 1523 à Civitavecchia où ils s'installent jusqu'en janvier 1524, date à laquelle ils élisent résidence à Viterbe pour trois années. Mais le sac de Rome par les troupes de l'empereur Charles Quint en 1527 abrège le séjour du couvent à Viterbe : le 8 juin, le Conseil choisit de fuir la guerre, la peste et la famine sévissant à Viterbe, pour se réfugier à Corneto. Le départ se fait dans la plus extrême précipitation, et à la fin du mois de juin, le couvent se trouve à Corneto, suivi par l'épidémie de peste. Des commissaires sont chargés pendant un mois entier de prendre des précautions sanitaires, afin d'éviter une contamination générale, tandis que l'Ordre prépare un nouveau départ à destination de Nice. Au début du mois d'août, le départ

pour Nice est imminent ; un dernier contrôle sanitaire est mené, destiné à vérifier soigneusement que les hommes, et surtout toutes les marchandises ou effets personnels, ne présentent aucune trace de contamination pesteuse, pour éviter la propagation de l'épidémie à bord des navires en partance. Enfin, un mois plus tard, la flotte de l'Ordre mouille à Villefranche, tandis que le couvent élit résidence à Nice au milieu du mois de novembre 1527.

À cette date, l'Ordre vient d'accepter à contrecœur l'offre de l'empereur de devenir suzerain de l'archipel de Malte, situé au sud de la Sicile. Les Hospitaliers se montrent très inquiets de leur sort au lendemain de la perte de Rhodes et, dans l'éventualité de ne pas reconquérir leur ancienne possession, envisagent assez rapidement de s'établir dans de nouveaux points d'attache en Méditerranée occidentale, comme Majorque, Ischia ou Ponza. Cependant, lorsque Charles Quint leur propose en fief l'archipel maltais et le préside de Tripoli en 1524, ils repoussent la proposition impériale. Les raisons de leur hésitation sont multiples, et résultent essentiellement de l'extrême déception qu'ils éprouvent devant la fragilité du site qui leur est proposé. Le 28 juin 1524, le grand-maître Villiers de l'Isle-Adam envoie en effet huit chevaliers (un représentant de chaque Langue) en reconnaissance dans l'archipel maltais et dans le préside de Tripoli, afin de dresser un rapport complet sur les différents sites portuaires de Malte, et de déterminer le plus commode et le plus apte à accueillir le couvent. Le résultat de l'enquête est peu enthousiaste : à Tripoli, propriété espagnole sous la responsabilité du vice-roi de Sicile depuis 1510, les chevaliers constatent l'extrême fragilité des fortifications, dont certaines menacent de s'écrouler et qu'il convient de refaire à neuf, ainsi que le très mauvais aménagement du port. Le rapport conclut à la quasi-impossibilité d'une installation de l'Ordre à Tripoli. La description de Malte n'est pas moins décevante : les chevaliers demeurent saisis par l'aspect désolé des quatre îles « stériles et pierreuses » qui constituent le petit archipel. Malte est trop aride, en manque d'arbres et de végétation, dépourvue de fortin ou de tour de guet littorale pour la pro-

téger des incursions corsaires musulmanes. Il n'y a guère que le site du port qui trouve grâce aux yeux des huit commissaires car, bien que quasiment laissé à l'abandon, il peut, une fois fortifié, surveiller correctement le mouvement des navires et assurer une protection au couvent.

Pour des Hospitaliers conscients de leur noblesse et du rôle qu'ils ont joué pendant plusieurs siècles au Levant, la donation de Charles Quint revêt l'apparence d'une aumône, qui s'accompagne en outre d'une obligation, nouvelle pour eux, de prêter serment de fidélité au roi d'Espagne et de mettre leur flotte à son service en cas de danger, ce qui est contraire aux statuts d'un ordre religieux indépendant des princes chrétiens. Effarés par le rapport d'inspection des commissaires, et toujours hantés par le désir de récupérer Rhodes, les chevaliers déclinent l'offre impériale en 1524 et supplient l'empereur en 1525 de leur concéder une aide financière pour organiser la reconquête de leur ancienne île. Rhodes conserve à leurs yeux le prestige de sa situation aux portes de la Terre Sainte et de l'empire ottoman, qui en fait le symbole de leur ancienne activité de croisade militaire et corsaire. Ce profond attachement pour Rhodes, qui se comprend à la fois par le nombre d'années où les chevaliers y ont vécu, par l'intérêt stratégique et la richesse de l'île, trahit pourtant une erreur d'appréciation de l'Ordre quant à la valeur de l'archipel maltais, certes fragile et démuni, mais auquel le contexte méditerranéen au Ponant confère, à partir du début du XVI^e^ siècle (quand l'Afrique du Nord devient progressivement vassale des Turcs), une importance stratégique nouvelle, qui semble n'avoir pas échappé à Charles Quint.

L'empereur refusant de soutenir les chevaliers, et le besoin de trouver un nouveau point d'ancrage étant pressant, le Chapitre-Général se résigne à voter à l'unanimité, les 22 et 23 mai 1527, l'acceptation de Malte et de Tripoli, pour « stabiliser enfin la Religion » (l'Ordre) en errance. Le serment d'allégeance des Hospitaliers consiste en un don annuel d'un faucon au vice-roi de Sicile, fait à chaque Toussaint par un chevalier ou un messager du grand-

maître, pour commémorer la mémoire de la concession, ainsi que dans la célébration annuelle d'une messe solennelle, conformément au désir de l'empereur. Placé sur une zone de front face à la rive musulmane, l'archipel de Malte est soumis à l'entier pouvoir et à la juridiction de l'Ordre, qui y possède haute et basse justice, le droit de battre monnaie et tous les droits de propriété et de seigneurie. En contrepartie néanmoins, les îles sont reconnues par l'Ordre comme fief de la couronne de Sicile et il en demande en théorie l'investiture à chaque nouveau règne sicilien. L'Hôpital est également contraint de défendre les entreprises espagnoles en Méditerranée et de refuser l'entrée de ses ports aux puissances ennemies des Rois Catholiques. Il s'engage à confier la fonction d'Amiral uniquement à un chevalier italien et à présenter à la nomination du roi d'Espagne trois candidats au siège épiscopal de Malte, dont obligatoirement un sujet sicilien. Enfin, en cas de transfert du chef-lieu de l'Ordre en un autre endroit, Malte doit revenir dans le giron du royaume de Sicile, dont elle dépendait avant 1530. En dépit de cette vassalité, inédite dans son histoire, l'Hôpital demeure le propriétaire immédiat de Malte et son usufruitier, sans beaucoup d'obligations vis-à-vis de la monarchie espagnole.

Au milieu de l'année 1529 s'achève le séjour de l'Ordre à Nice. Le 18 juillet, le Conseil se réunit pour la dernière fois dans la cité savoyarde pour ordonner l'organisation de tous les préparatifs du départ, qui doit conduire chevaliers et Rhodiens jusqu'en Sicile, où le couvent doit hiverner à Syracuse. Après un séjour de six mois en Sicile, à la fin du mois de mars 1530, et après huit ans d'errance en Europe, l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem aborde l'archipel maltais et prend officiellement possession de son nouveau territoire.

II – Au service de l'Espagne, les Hospitaliers en guerre contre les Ottomans

1. Le contexte maritime au Ponant et la défense de la frontière chrétienne

La frontière au Ponant apparaît indissociable de la politique d'expansion espagnole et de l'achèvement de la *Reconquista*. Tandis qu'en Méditerranée orientale, la politique turque depuis le second XV^e^ siècle a consisté à faire du Levant un lac ottoman, par la patiente éviction des reliquats de présence latine (génoise, vénitienne et des ordres militaires-religieux), la Méditerranée occidentale est marquée dès la fin du XV^e^ siècle par l'opposition franche entre un empire espagnol en puissance et une côte africaine peu solide, qui doit son raffermissement à sa soumission à la Sublime Porte, à partir de 1518. Espace de frictions où viennent buter les marges des deux empires qui doivent accepter de se partager la mer, la Méditerranée occidentale pose avec acuité, au moment même où les Hospitaliers ont perdu Rhodes et s'établissent à Malte, la question de la fixation de la frontière chrétienne.

Les rapports entre l'Espagne et l'Islam existent depuis le Moyen Âge, le long d'une frontière dont la chute de Grenade n'abolit pas complètement l'existence. Bien après 1492, l'Islam perdure en

Espagne du fait des Morisques, jusqu'au début du XVII^e siècle où la couronne cherche à les expulser définitivement. Les anciennes zones de conquête demeurent des lieux de culture mixte, l'intolérance certaine des chrétiens empêchant l'intégration totale des musulmans et motive de ce fait leur résistance à l'assimilation. Mais la chute de Grenade a pour conséquence de porter les Espagnols aux portes de l'Afrique du Nord et transforme le détroit de Gibraltar en frontière méridionale de la péninsule, d'autant plus aisément franchissable que les côtes ennemies sont en ce endroit si proches que la Méditerranée occidentale devient une simple « Manche », selon l'expression même de Braudel. La frontière ibéro-africaine s'exprime au XVI^e siècle par la poursuite de l'avancée espagnole au-delà du détroit, grâce à l'établissement de présides, ces enclaves militaires tenues par des garnisons, le long du littoral barbaresque. Cette conquête espagnole se caractérise par une absence de pénétration en profondeur et par son maintien presque exclusif sur le littoral. La fin du XV^e et le début du XVI^e siècle témoignent des hésitations de la Monarchie Catholique quant au choix à faire entre une politique plus « américaine » ou une autre plus « africaine ». Les conquêtes menées simultanément en Barbarie et dans le Nouveau-Monde s'avèrent en effet fort dissemblables : tandis que la présence espagnole se trouve limitée aux présides en Afrique, les gains territoriaux en Amérique s'élèvent, dès après 1519, à 2 millions de kilomètres carrés. Mais surtout, alors qu'entre 1511 et 1520, plus de 9 tonnes d'or arrivent à la Casa de Contratación de Séville, les présides apparaissent comme de véritables gouffres financiers pour le pouvoir, contraint de payer à la fois les fortifications, le maintien et le ravitaillement des garnisons.

Du reste, l'intérêt espagnol pour l'Afrique du Nord ne se manifeste pas immédiatement après la chute de Grenade. Entre 1492 et 1496, la Couronne se préoccupe surtout du peuplement massif des Canaries, qui permettent de maîtriser les routes à destination de l'Amérique, et dont la possession est âprement disputée au Portugal en 1478-1479. Dans le même temps, l'Espagne s'oppose militaire-

ment aux Français, pour le contrôle de la péninsule italienne, et ce n'est qu'au moment de l'apaisement des conflits en 1497, que s'observe un renouveau de l'intérêt espagnol pour la conquête nord-africaine, avec la prise de Melilla. Puis la mort d'Isabelle de Castille en 1504 et son testament règlent de manière définitive la question africaine, en orientant désormais la politique extérieure de l'Espagne vers une guerre sainte contre l'Islam et un contrôle militaire de l'Afrique du Nord. L'ambition d'Isabelle se traduit par la conquête castillane du nouveau préside de Mers-el-Kébir en 1505, tandis que Ferdinand poursuit cette politique par la prise du Peñón de Vélez de la Gomera en 1508, d'Oran en 1509, de Bougie et Tripoli en 1510. Cette même année, face à la poussée espagnole, Alger et Tunis préfèrent conclure un accord et se soumettent à la suzeraineté de Ferdinand le Catholique. Et même si les Espagnols ne parviennent pas, en 1510, à installer une garnison à Jerba, ni l'année suivante sur les îles Kerkennah, ce qui permettrait de compléter la chaîne discontinue des présides, la quasi-totalité de la rive sud de la Méditerranée se trouve placée en 1511 sous la domination de l'Espagne.

Depuis 1494, le pape Alexandre VI, qui a déjà décerné le titre de Rois Catholiques à Isabelle de Castille et Ferdinand d'Aragon pour leur victoire à Grenade, donne sa bénédiction à la croisade africaine et, pour la financer, accorde le subside de *la Croisade* aux Espagnols. En 1510, devant les succès en Afrique du Nord, Jules II attribue à Ferdinand le titre prestigieux, quoique théorique, de roi de Jérusalem. De cette tradition croisée, Charles Quint se fera entièrement l'héritier, par son double ascendant espagnol et impérial, ainsi qu'il le fait officiellement savoir lors du fameux discours qu'il prononce à la Diète de Worms en 1521 :

Vous savez que je descends des empereurs très chrétiens qui ont régné sur la noble nation germanique, des Rois Catholiques d'Espagne, des archiducs d'Autriche, des ducs de Bourgogne, qui, tous, jusqu'à la mort, ont été les fils fidèles de l'Église romaine, les défenseurs de la foi catholique, des coutumes sacrées, des décrets et des usages du service divin, qui m'ont légué tout cela et dont j'ai jusqu'à présent suivi l'exemple.

La pénétration espagnole a été facilitée par la fragilité même de l'Afrique du Nord, qui souffre au début du XVI^e siècle d'une grande instabilité politique, liée à l'opposition de trois familles régnantes (les Wattasides de Fez, les Zayanides de Tlemcen et les Hafsides de Tunis, dont le royaume est en désagrégation depuis la fin du siècle précédent), ainsi que d'une faiblesse militaire évidente. Les habitants du Maghreb se battent alors essentiellement au couteau, à la lance ou aux flèches, face à l'artillerie et aux premières armes à feu des chrétiens. L'Espagne au contraire, a été le berceau d'innovations technologiques et militaires, d'abord du fait d'une expansion maritime nouvelle en Atlantique et sur la côte occidentale de l'Afrique, qui a favorisé l'amélioration des techniques de navigation, puis surtout par la mise en place d'une économie de guerre au sein d'un État territorial accru depuis 1469, et qui contrôle de mieux en mieux ses finances. Les musulmans à la même époque, ottomans compris, ne peuvent guère rivaliser avec les Portugais et les Espagnols, que la circumnavigation de Magellan a portés partout dans le monde ; de sorte qu'hormis l'expédition ottomane de 1538, menée depuis la Mer Rouge pour déloger les Portugais présents en Inde, les flottes militaires musulmanes restent, tout au long du XVI^e siècle, confinées à l'espace méditerranéen. Une telle combinaison entre le pouvoir des armes, la mobilité des troupes et l'unité politique a donc permis aux Espagnols de pénétrer rapidement en Afrique du Nord et de s'y implanter parfois durablement.

La conquête d'enclaves en Afrique du Nord et de territoires le long des littoraux chrétiens représente pour les Ibériques un enjeu militaire et idéologique destiné d'une part à lutter, au nom d'une ancienne tradition de croisade, contre les musulmans, et d'autre part, à contrer les visées politiques et territoriales des puissances chrétiennes concurrentes. Ces ambitions contribuent à accroître la dimension stratégique des présides : placés sur le littoral africain, ils remplissent un rôle de surveillance des échanges musulmans entre Ponant et Levant et de protection lointaine des royaumes espagnols de la péninsule italienne, dangereusement exposés au péril barba-

resque. L'installation des Espagnols en Italie du sud, surtout après la conquête du royaume de Naples en 1504, accroît en effet brusquement l'importance des présides. Il s'agit de faciliter la jonction politique et commerciale entre les royaumes d'Espagne et ses dépendances, de protéger les riches royaumes de Naples et de Sicile, de contrôler enfin le trafic entre les deux bassins de la Méditerranée. Leur dimension stratégique nouvelle s'accroît encore avec l'essor de grands conflits, qui vont opposer frontalement les rives chrétienne et musulmane tout au long du XVI^e^ siècle ; c'est que les présides constituent également un enjeu de reconquête pour les musulmans, désireux de récupérer ces places fortes, potentiellement riches et idéalement situées sur le littoral.

Au même titre que les présides, la Sicile, sous autorité aragonaise depuis 1415, acquiert une dimension nouvelle dans la politique méditerranéenne de l'Espagne, dès lors que son vice-roi Hugo de Moncada a pour objectif d'équiper suffisamment le royaume pour soutenir l'effort de guerre et de contrôle des présides espagnols. En 1510 d'ailleurs, l'expédition contre Tripoli part de Sicile et gagne la côte barbaresque après une courte escale à Malte. Les années 1514-1516 marquent néanmoins un léger affaiblissement de l'Espagne en Méditerranée occidentale. Les côtes espagnoles, les présides et les îles (Sicile, Pantelleria) sont régulièrement touchés par de nombreuses razzias turques et barbaresques, cependant que le royaume de Sicile se trouve affaibli par des conflits religieux opposant l'Inquisition aux juifs convertis et par les oppositions aux contributions financières réclamées par la Couronne pour soutenir les expéditions en Afrique et la guerre menée contre la France en péninsule italienne.

À la mort de Ferdinand d'Aragon en 1516, qui laisse le pouvoir à son petit-fils Charles I^er^, futur empereur Charles Quint, les expéditions espagnoles en Afrique du Nord se raréfient. L'intérêt du nouveau roi se porte de plus en plus vers l'Europe centrale et surtout vers l'Allemagne, où l'élection impériale lui est favorable en 1519. Mais dès 1520, une révolte des *communidades* en Castille s'oppose

à l'autorité de Charles Quint, tandis que les querelles religieuses nées des tentatives de réformation de l'Église catholique par Luther, empoisonnent la politique impériale en Allemagne, nécessitant la réunion d'une Diète à Worms en 1521. Ces années sont également celles d'un nouvel affrontement en péninsule italienne entre les troupes françaises de François Ier et les troupes impériales, qui remportent une victoire décisive à Pavie en 1525. La politique impériale en Afrique du Nord s'en trouve nécessairement amoindrie. Par deux fois, en 1516 et en 1519, les Espagnols échouent devant Alger ; et si en 1520, une expédition espagnole est victorieuse contre Jerba, l'Espagne perd en 1522 le préside du Peñon de Velez (réoccupé en 1525).

Les raisons de ce retournement de conjoncture ne sont pas uniquement liées aux orientations plus européennes de la politique extérieure impériale : les décennies 1510-1530 correspondent à celles de l'expansion turque en Méditerranée orientale, et surtout à la puissance nouvelle en Afrique du Nord de Kheïr-ed-Din Barberousse, maître d'Alger et bientôt vassal de la Sublime Porte. Désormais, en Méditerranée occidentale, l'empire espagnol n'affronte plus seulement les musulmans de Barbarie, il s'oppose également aux Ottomans, dont l'aire d'expansion méditerranéenne vient buter contre celle de l'Espagne.

Ottomans et Barbaresques au Ponant

L'intérêt des Ottomans pour la Méditerranée occidentale est contemporain de l'achèvement de la *Reconquista* espagnole. En 1480 déjà, les Turcs tentent de s'implanter au Ponant par la prise d'Otrante, tandis que des corsaires turcs conduisent une attaque contre Malte en 1488. Cependant, les ambitions ottomanes en Afrique du Nord restent très confuses jusqu'à la fin des années 1510, alors que l'Espagne vient d'achever la conquête de nombreux présides. C'est qu'entre 1453 et 1522, les Ottomans donnent la priorité à la guerre en Méditerranée orientale (conflits militaires avec Venise, conquêtes de l'Égypte et de la Syrie, siège de Rhodes).

Tout change lorsque Kher-Ed-Din Barberousse (1475 ?-1546) se déclare vassal du sultan en 1518. Il appartient à une famille de quatre frères, dont le père était sans doute militaire de la garnison de Mytilène. Les plus célèbres des quatre frères sont 'Arrûj et Kheïr-Ed-Din. Leur implantation en Méditerranée occidentale, vraisemblablement en 1512, résulte d'une infortune politique : le frère aîné 'Arrûj s'est placé au service du prince ottoman Korkud, frère de Sélim. L'empire ottoman n'appliquant pas le principe de primogéniture mâle, les fils du sultan défunt doivent souvent combattre entre eux pour éliminer tout concurrent à l'accession au trône. La victoire de Sélim Ier sur son frère contraint les frères Barberousse à quitter la Méditerranée orientale et à gagner Tunis, afin d'échapper aux représailles éventuelles du nouveau sultan.

Après avoir négocié avec le roi hafside la possibilité d'utiliser le petit port de La Goulette, 'Arrûj et Kheïr-Ed-Din commencent en 1513 leurs opérations de course et de piraterie à l'encontre des navires chrétiens passant au large de la Sicile. En 1514, ils organisent la défense de Tunis contre les chrétiens, avant de s'en prendre directement aux Espagnols en Barbarie, tout en s'enracinant au Maghreb, par le contrôle de Cherchell, puis d'Alger (dont 'Arrûj devient « sultan ») en 1516. Cette activité militaire au Ponant favorise leur retour en grâce, et Sélim Ier leur offre des biens, des titres, des galères pour les soutenir. En 1517, les Barberousse s'emparent de Ténès, cité voisine d'Alger, puis de Tlemcen, élargissant leur autorité le long du littoral barbaresque. Contemporaine des conquêtes ottomanes de la Syrie et de l'Égypte, qui ont engendré un bouleversement politique et stratégique en Méditerranée orientale, la chute de Tlemcen prend de ce fait une envergure nouvelle : non seulement les Barberousse apparaissent comme de dangereux rivaux pour les familles régnantes du Maghreb, mais, par le soutien nouveau du sultan, ils deviennent de puissants auxiliaires, en Méditerranée occidentale, des Ottomans déjà victorieux au Levant. Les Espagnols ne sont pas dupes, qui entament dès 1518 le siège de Tlemcen, au cours duquel 'Arrûj trouve la mort, laissant son frère Kheïr-Ed-Din héritier de tou-

tes les possessions des Barberousse en Afrique du Nord. Pour soutenir son combat contre les Espagnols, Kheïr-Ed-Din sollicite d'abord plusieurs fois l'aide d'Istanbul, avant de se déclarer finalement vassal du sultan en 1518, fondant la première Régence barbaresque, celle d'Alger.

Sous l'impulsion de Kheïr-Ed-Din, se réalise ainsi l'alliance entre l'empire turc et l'Afrique du Nord, qui suscite de vives contestations de la part des Hafsides de Tunis. Corsaire et stratège de génie, le corsaire accumule les victoires, reprenant en 1529 le Peñon de Velez que l'Espagne tient depuis 1510, tandis que la flotte d'Alger se compose désormais, dans les années 1530, d'une vingtaine de galiotes et de galères. Distingué par le jeune Soliman le Magnifique qui accède au pouvoir en 1520, Kheïr-Ed-Din est nommé en 1534 *qapıdan pacha* de la flotte ottomane, accédant ainsi au plus haut rang de la hiérarchie navale turque et siégeant au Divan du sultan. En 1518, l'unité de la rive sud de la Méditerranée est pratiquement réalisée, hormis le Maroc et une grande partie de la Tunisie et de la Lybie. L'allégeance de Kheïr-Ed-Din Barberousse à Sélim I^er^ inaugure une époque d'ingérence nouvelle des Ottomans dans les affaires d'Afrique du Nord, et permet à l'empire de regrouper sous son autorité les anciens mondes byzantin et musulman, s'opposant à l'empire espagnol, et réveillant en Méditerranée la frontière entre la chrétienté et la rive africaine. Cette unité de la rive sud se poursuit tout au long du XVI^e^ siècle, par la constitution de deux autres Régences barbaresques, elles-aussi vassales de la Porte : celle de Tripoli en 1551, grâce aux actions du corsaire Dragut, ancien compagnon de Barberousse, qui reconquiert Tripoli aux Hospitaliers, puis celle de Tunis en 1574, grâce à Euldj Ali, compagnon de Dragut, qui chasse les Espagnols du préside de La Goulette et la dynastie hafside de Tunis, fondant la dernière Régence.

La coïncidence entre la conquête de la Syrie (1516) et de l'Égypte (1517) et l'installation des Barberousse à Alger (1516), qui se déclarent en 1518 vassaux de la Sublime Porte, scelle l'alliance entre les rives musulmanes occidentale et orientale. Le basculement du

Maghreb vers le pôle oriental, en redonnant une dimension politique et culturelle forte à la perception chrétienne d'une unité religieuse de la rive sud, déjà existante depuis le Moyen Âge, réactualise la frontière entre la chrétienté et l'Islam, qui s'incarnent au même moment en deux empires rivaux. Espagnols et Ottomans, chrétiens et musulmans s'affrontent donc, dès le début du XVI^e^ siècle, le long d'une vaste frontière définie par les lieux mêmes où se déroulent les plus importantes batailles : Coron et Modon, Tunis, Prévéza, Alger, Tripoli, Jerba, Malte et Lépante. Plus encore que les présides, progressivement tous reconquis par les Barbaresques alliés des Turcs, ce sont bien les îles espagnoles (Baléares, Sardaigne, Sicile, Malte) situées au centre de l'espace maritime, qui deviennent des lieux cruciaux de l'affrontement entre les empires et de l'expression de frontière même de la chrétienté. Stratégiquement situé au sud de la Sicile, grenier à blé de l'Espagne, l'archipel de Malte revêt dans ce contexte une importance stratégique nouvelle, qui explique sa donation en fief aux Hospitaliers en 1524 et sa transformation en centre de guerre et de course chrétiennes, sous l'impulsion de l'Ordre qui s'y établit en 1530 et qui y demeure jusqu'en 1798.

2. La Marine de l'Ordre

Dès lors que les Hospitaliers acceptent Malte en 1527 et qu'ils s'y installent en 1530, ils perdent leur rôle exclusif de milice du Christ, pour devenir également milice d'un Prince, le roi d'Espagne. Jusqu'à la trêve entre les empires espagnol et ottoman en 1577, l'essentiel de leur action consiste en un soutien obligatoire à toutes les entreprises militaires conduites par les Espagnols contre les Turcs et les Barbaresques, ce qui signifie que chaque opération maritime doit compter sur la présence des galères de Malte. C'est la raison pour laquelle les forces navales des Hospitaliers ne cessent de croître au fil du siècle, en même temps qu'elles s'adaptent aux plus récentes techniques de navigation et aux nouveaux modèles de bateaux qui sillonnent la Méditerranée.

À son arrivée à Malte, l'Ordre possède une flotte de 15 navires, dont 5 galères, 2 caraques, un galion et plusieurs petits navires. Les caraques ressemblent aux nefs de la fin du XVe siècle, pourvues d'une grosse coque ronde, d'une proue recourbée en col de cygne supportant une plateforme triangulaire « en caraque ». La plus récente des deux, la *Sainte-Anne*, a été édifiée en 1522 à Villefranche : il s'agit d'un énorme bâtiment capable de porter un équipage de 300 à 500 hommes, doté de 50 canons lourds et de nombreuses pièces d'artillerie plus petites, mais également pourvu d'une forge, de fours et conçu pour abriter l'Ordre en cas de nécessité. La taille imposante des caraques constitue à la fois leur force et leur défaut principal. La *Sainte-Anne* est d'abord employée dans les opérations maritimes des années 1530 (Coron en 1532, Tunis en 1535). Mais si elles sont bien adaptées aux longues routes, à l'époque où il s'agissait de ravitailler Rhodes, elles apparaissent moins utiles à Malte, située aux portes de l'Europe et de la Sicile. De sorte qu'en 1540, l'Ordre la remplace par un navire de dimensions plus modestes, avant de désarmer ce dernier en 1548 et d'investir dans deux petits galions, plus maniables et rapides.

L'abandon au milieu du XVIe siècle des caraques témoigne de l'inutilité des gros tonnages dans la Méditerranée occidentale de cette époque, où le navire le plus répandu est sans conteste la galère. Fleuron de la flotte des Hospitaliers, les galères sont des bâtiments d'une longueur d'environ quarante mètres, pour à peine plus de cinq mètres de large, et d'une profondeur de deux mètres environ. Leur espace est essentiellement occupé par le moteur humain, ce qui empêche de les surcharger en matériel de guerre ou en marchandises, et explique leur incapacité à affronter le gros temps. Contraintes de longer les côtes, elles ne se risquent qu'exceptionnellement en haute mer. Pourtant, elles constituent jusqu'à la fin du XVIIe siècle, l'instrument de navigation privilégié des puissances méditerranéennes. La raison tient à leur vitesse de navigation, considérablement accrue à partir du milieu du XVIe siècle par la modification du système de vogue : la rame de galoche, maniée par plusieurs rameurs,

remplace à cette date la rame individuelle (vogue *alla sensile*) et permet de porter le nombre de rameurs sur chaque rame à quatre, puis à cinq. Les galères de l'Ordre suivent cette modernisation : tandis qu'en 1569, le nombre de rameurs est encore de quatre par banc, il est porté à cinq par banc en 1574. La combinaison entre l'adoption du système de rame de galoche et l'augmentation régulière du nombre de galères favorise une demande accrue en rameurs volontaires (*buonavoglie*) ou contraints (forçats et surtout esclaves juifs et musulmans capturés en mer ou lors de razzias littorales).

Aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles, le nombre de galères à Malte s'accroît régulièrement, passant de 3 dans les années 1530 à 7 en 1651. En 1540-1550, l'Ordre maintient 4 galères armées en permanence, puis 5 à partir de 1557 et tout au long des années 1560. Après une sortie infortunée au large de la Sicile en 1570, les 5 galères sont attaquées par des navires barbaresques qui en coulent 3 ; le prix de reconstruction s'avérant trop élevé, l'Ordre ramène sa flotte à 4 galères, jusqu'à ce qu'il en ajoute une cinquième en 1584. En 1625, une sixième galère est bâtie, qui entre en fonction rapidement ; puis en 1651, sous l'influence du grand-maître Jean-Paul de Lascaris Castellar (1636-1657) qui en finance la construction, l'escadre s'enrichit d'une septième galère. Outre les caraques et les galères, l'Ordre dispose également de navires de tailles diverses : les galions, qui sont de gros navires utilisés pour les opérations de guerre ou de surveillance maritime et pour le transport des responsions, et nombre de navires de faibles dimensions, tels que les fustes, les felouques, les frégates et les brigantins, essentiellement utilisés pour les opérations de course ou de surveillance de la flotte ennemie.

La plupart de ces navires ne sont pas bâtis à Malte, même si l'île n'est pas dépourvue d'infrastructures. Depuis le Moyen Âge, existe un petit arsenal situé à Birgù, qui est assez régulièrement utilisé par les Maltais, voire par la monarchie aragonaise, pour soutenir son effort militaire en Méditerranée : au XV^e^ siècle, quelques galères ont ainsi été construites ou réparées dans l'arsenal maltais. L'arsenal fonctionne d'ailleurs suffisamment bien pour que les Hospitaliers

choisissent d'y bâtir une de leurs galères en 1535 et encore une autre en 1536. Durant toute l'époque moderne, l'arsenal de Birgù est donc régulièrement utilisé par l'Ordre, pour des travaux de réparations ou de carénage, et pour la construction de 17 galères entre 1535 et 1668. Cependant, pour les gros travaux de construction, l'Ordre préfère souvent faire appel aux services d'arsenaux européens mieux pourvus en matières premières : entre 1546 et 1662, les chevaliers commandent la construction de 51 galères à divers arsenaux d'Europe. Les plus fréquemment sollicités sont ceux des royaumes de Sicile (Messine, Syracuse) et de Naples, dont les vice-rois sont souvent contraints par le roi d'Espagne de se plier aux exigences de l'Ordre. D'autres arsenaux reçoivent également commande, comme ceux de Barcelone, de Marseille, de Gênes ou celui d'Amsterdam à partir du début du XVII^e^ siècle, preuve du basculement vers l'Europe du Nord des grands foyers d'innovations techniques en matière de navigation.

Le coût de construction des navires représente une ponction importante sur les revenus de l'Ordre. À Malte, comme ailleurs en Méditerranée, le prix de construction d'une galère tourne autour de 6 000 à 6 500 écus d'or d'Espagne, et peut aller jusqu'à 9 000 écus quand la galère est munie de sa chiourme (ce qui équivaut presque au coût d'édification d'une tour de guet littorale !). Pour soutenir l'effort de guerre et parer aux mauvaises conjonctures (naufrages, avaries, arraisonnement des bateaux par des corsaires ennemis), une *Congrégation des galères* est fondée en 1596, dans le but de prélever une somme sur les responsions, réservée à l'entretien des navires et au paiement des soldats et de la maistrance. En 1625, la somme se monte à 70 000 écus, dont le tiers environ (25 000 écus) assure la solde trimestrielle du personnel des galères. Puis, lorsque l'argent des responsions ne suffit pas, l'Ordre n'hésite pas à prélever des taxes extraordinaires sur les commanderies : toujours en 1625, l'imposition de 40 écus supplémentaires par commanderie rapporte la somme de 25 000 écus supplémentaires, destinés à l'entretien des six galères. Plus rarement, l'Ordre sollicite l'aide des princes,

comme en 1556, où il réclame au roi d'Espagne le don de deux galères armées, afin de compenser la perte de sa flotte lors d'un ouragan qui a ravagé le port de Malte l'année précédente.

L'Ordre recourt enfin à ses religieux : les plus fortunés d'entre eux peuvent dédommager le Trésor, en payant la construction de nouvelles galères. L'habitude se généralise au point qu'une *Fondation des galères* voit le jour en 1596, à la demande du chevalier Don Esteban de Claramunt, de la Langue d'Aragon. Désormais, les chevaliers aisés sont tenus d'offrir à leur ordre, au moins une fois dans leur vie, la construction ou la réfection d'une ou de plusieurs galères dans l'arsenal de leur choix, ou encore le ravitaillement de matériaux de construction. L'argent de la Fondation est exclusivement réservé à la construction des galères et ne peut être prélevé pour une autre raison, sauf en cas de force majeure, et sur autorisation particulière du pape. Les dons se multiplient et plusieurs chevaliers offrent à l'Ordre des galères neuves au XVII^e^ siècle, créant ainsi leur propre fondation. En commémoration de ces dons, les galères doivent arborer non seulement les armes du grand-maître et celles de l'Ordre, mais également celles du chevalier qui a financé leur construction. Quand les fondations deviennent déficitaires, elles sont souvent supprimées : tel est le sort de la *Fondation Lascaris*, voulue en 1651 par le grand-maître pour financer la construction d'une septième galère, mais qui ne dispose pas de fonds suffisants et finit par être absorbée par le Trésor, en 1659. En dépit de ces accidents mineurs, les fondations ont constitué un vrai soulagement pour les finances de l'Ordre, au point qu'à la fin du XVII^e^ siècle, elles suffisent presque à elles seules à l'entretien d'une flotte de galères chargée d'un triple rôle : la surveillance maritime, la guerre sur mer et la course.

3. En guerre contre les musulmans

La police des mers

Endossant le rôle de vassaux des rois d'Espagne à partir de 1530, les Hospitaliers sont tenus d'informer désormais les monarques et les vice-rois de Naples et de Sicile de tout péril musulman en Méditerra-

née occidentale. Ils développent ainsi une activité d'espionnage des mouvements de la flotte turque ou des navires barbaresques, le long des littoraux siciliens, calabrais et tyrrhéniens. Deux grandes routes sont empruntées par les galères maltaises : celle de Méditerranée centrale et orientale, destinée à prévenir les côtes chrétiennes de l'arrivée d'une flotte ottomane ; et celle de prévention du danger barbaresque, strictement limitée au bassin central de la Méditerranée.

La route la plus ancienne, essentiellement empruntée au XVI^e^ siècle, est celle de la surveillance militaire, qui longe les littoraux de Sicile, d'Italie et de Grèce, afin de s'informer (on dit « prendre langue ») des mouvements de l'armée turque. Un chevalier part à la tête d'une ou deux galères ou d'un petit navire de course (brigantin, frégate). Les navires peuvent indifféremment appartenir à l'Ordre ou au chevalier en partance, voire à un particulier ayant nolisé son bateau aux Hospitaliers. Le voyage se fait toujours en saison chaude, de mars à septembre, pour éviter les risques d'intempéries et pour être certain d'obtenir des informations sûres, puisque la belle saison est celle de la guerre en Méditerranée. Signalons qu'à partir du XVII^e^ siècle, cette route de police est moins empruntée, le risque ottoman diminuant sensiblement en Méditerranée occidentale, sauf à certains moments, comme en 1614 (date d'une attaque turque avortée contre Malte) ou bien durant la guerre de Candie (1645-1669), quand l'Ordre craint une menace à l'encontre de son île.

Les navires quittant Malte font d'abord voile vers Messine, où ils prennent langue auprès des informateurs du vice-roi de Sicile ; par la même occasion, le chevalier peut décider de faire embarquer des biscuits ou des denrées nécessaires à la poursuite du voyage. Les navires longent ensuite les côtes de Calabre et des Pouilles jusqu'à Otrante où sont recueillies d'autres informations : si la certitude est acquise de l'imminence de la venue des Turcs, le chevalier doit envoyer depuis Otrante un courrier par voie de terre au vice-roi, ou bien rebrousser chemin pour informer directement le vice-roi de Sicile d'abord, le grand-maître de Malte ensuite. Si les informations collectées sont jugées insuffisantes, les navires poursuivent leur avan-

cée jusqu'à Corfou, Céphalonie et Zante, avant de longer les côtes grecques et de faire escale en Crète. Là, chevaliers et Maltais peuvent s'adresser directement aux informateurs vénitiens et jugent de l'opportunité de poursuivre ou non la police des mers, en s'enfonçant en Méditerranée orientale, à destination des îles de Naxos et de Chio. Ce rôle d'espion maritime au service des puissances catholiques, et prioritairement espagnoles, ne se limite pas au Levant, mais concerne dès le milieu du XVI^e^ siècle et surtout au XVII^e^ siècle, une police de prévention contre le risque corsaire barbaresque en Méditerranée centrale.

La seconde forme de police des mers consiste en effet en une surveillance de la Méditerranée centrale, particulièrement exposée à la course barbaresque. Bien qu'attestée dès le milieu du XVI^e^ siècle, elle se développe essentiellement à partir des années 1580, quand la guerre d'escadre cède le pas à la guerre de course. L'enjeu de cette police de mer est double. Il s'agit d'abord d'empêcher la rupture du ravitaillement maritime de Malte, grâce à une surveillance ponctuelle des côtes maltaises et des ports siciliens menacés par les incursions corsaires. Ensuite, les Hospitaliers peuvent être chargés d'assurer la protection des royaumes espagnols d'Italie du sud : la police des mers est alors plus longue, consistant en un tour complet de la Sicile, en une surveillance des littoraux de Calabre et des Pouilles, et en une attaque de tout navire barbaresque rencontré sur la route.

L'Ordre, soutien de la chrétienté : la participation à la guerre d'escadre (1530-1577)

Au-delà de la police des mers, les Hospitaliers ont été des acteurs chrétiens essentiels de la guerre d'escadre en Méditerranée, tout au long du XVI^e^ siècle.

Dès 1531, l'empereur Charles Quint réclame leur soutien au nom de l'allégeance qui les lie à la Monarchie Catholique, et les charge d'envoyer leur flotte en renfort de celle de Venise, dans le but d'attaquer la place-forte turque de Modon sur la côte occidentale grecque ; l'armée vénitienne ne fait finalement pas le voyage et ce sont les Hospitaliers qui s'emparent seuls de la cité, qu'ils pillent au mois de septembre.

LA PARTICIPATION DES HOSPITALIERS AUX PRINCIPAUX CONFLITS (1530-1574)	
1531-1532	Conquêtes de Modon et Coron
1535	Prise de Tunis par Charles Quint
1538	Bataille navale de Prévéza
1541	Échec de Charles Quint devant Alger
1551	Conquête du préside de Tripoli par les musulmans
1555	Conquête du préside de Bougie par les musulmans
1560	Défaite navale chrétienne de Jerba
1565	Siège de Malte
1571	Bataille navale de Lépante
1574	Conquêtes de Tunis et du préside de La Goulette par les Ottomans

Cette conquête sans lendemain, qui restaure un peu la réputation militaire de l'Ordre, souillée par la perte de Rhodes, est suivie en 1532 d'une nouvelle conquête au service de l'empereur, celle de la citadelle de Coron, en Morée. Tandis que Soliman le Magnifique est occupé par une campagne en pays danubien, pour la conservation du territoire hongrois que lui disputent les Habsbourg, les trois galères de Malte et la caraque *Sainte-Anne* conduisent en Grèce 150 chevaliers et plus de 300 soldats pour soutenir la flotte espagnole dirigée par Andrea Doria. La campagne de Morée, qui permet aux Impériaux de se placer le long de la frontière grecque, sur une position stratégique d'où ils peuvent contrôler les routes marchandes de l'Adriatique, persuade le sultan Soliman de reporter ses intérêts militaires sur la Méditerranée. De sorte qu'en 1534, une flotte turque conduite par le nouveau *qapıdan pacha* Kheïr-Ed-Din Barberousse, récupère Coron avant de prendre la direction du Ponant et de s'emparer dans la foulée, de Tunis.

La conquête de la cité hafside, vassale de l'Espagne depuis 1511, et la menace que cela fait peser sur le préside de La Goulette, ne peuvent qu'inciter Charles Quint à constituer une armada, dont

deux galères de Malte et peut-être la caraque *Sainte-Anne* font partie. L'expédition de Tunis se fait dans un contexte de réveil de l'esprit de croisade en chrétienté, au point que le pape et les princes italiens se rallient également au projet. L'armée impériale qui s'ébranle en direction de Tunis est donc composée de 25 000 hommes, originaires d'Espagne, du Portugal, de péninsule italienne (Lombards, Napolitains, Siciliens), d'Allemagne, d'Europe centrale et de Malte. Réunie à Barcelone, puis à Cagliari, la flotte de 400 navires atteint Carthage le 15 juin 1535 ; côté musulman, Barberousse dispose d'environ 5 000 Turcs et de nombreux soldats africains. La supériorité technique des Européens, qui usent beaucoup du canon et de l'artillerie, permet aux chrétiens de s'emparer de la ville en juillet, tandis que Barberousse parvient à regagner Alger. Charles Quint replace à la tête du royaume la dynastie hafside alliée des chrétiens, qui ne sera chassée du pouvoir qu'en 1574, lors de la définitive reconquête de Tunis par la flotte ottomane, conduite par le corsaire barbaresque Euldj Ali, *qapıdan pacha* depuis 1571. La prise de Tunis en 1535 a été soigneusement préparée par l'empereur : la tentation théocratique de l'Espagne et de Charles Quint se réalise dans cette croisade africaine qui renoue avec l'héritage des Rois Catholiques et avec le temps de la conquête des présides entre 1497 et 1510. Les gravures et tableaux de l'époque représentent d'ailleurs l'empereur sous les traits d'un nouvel Hercule, précédé de la Renommée et couronné par la Victoire, ou bien sous ceux de Scipion l'Africain terrassant un nouvel Hannibal. Cette victoire impériale rejaillit sur les Hospitaliers, perçus comme le soutien familier et glorieux des puissances chrétiennes, tandis que leur activité navale contribue à en faire de nouveau le symbole d'une croisade inachevée.

La victoire espagnole a pour conséquence d'inciter la Porte à accélérer les préparatifs navals : durant toute l'année 1536, les informateurs chrétiens font état d'une activité intensive des arsenaux d'Istanbul, Izmit, Gemlik et Canakkale. Dans l'entourage du sultan, un parti mené par Barberousse pousse le sultan à la guerre contre Venise. Depuis la paix signée en 1502, aucun incident sérieux n'a réellement

opposé la République et la Porte, mais Venise tolère mal le rapprochement entre Soliman et François Ier qui ouvre les ports orientaux aux Français en 1536 et met fin à la prépondérance commerciale des Vénitiens au Levant : désormais, tous les chrétiens désireux de commercer en Méditerranée orientale, exception faite des Vénitiens, doivent se placer sous protection et autorité de la bannière française. Les hostilités éclatent donc en 1537, lorsqu'une flotte turque débarque dans les Pouilles et gagne Corfou. La guerre entre Vénitiens et Ottomans est à l'origine de la constitution d'une Sainte-Ligue chrétienne, groupant la Sérénissime, l'Espagne et le Saint-Siège en 1538. Une flotte chrétienne, à laquelle se joignent les trois galères des Hospitaliers, se masse à Messine, dans l'attente d'attaquer la flotte ottomane située au débouché de l'Adriatique. Le choc des armées se produit le 27 septembre 1538 à Prévéza, au sud de Corfou. La flotte ottomane en infériorité numérique repart pratiquement intacte, tandis que plusieurs navires chrétiens sont pris ou coulés et qu'Andrea Doria abandonne, sans vraiment combattre, les lieux à ses adversaires.

La bataille navale de Prévéza inaugure un temps où la poussée chrétienne semble révolue et où s'accumulent désormais les conquêtes musulmanes : la frontière chrétienne, qui avait été portée au plus loin sur les côtes d'Afrique du Nord, se rétracte progressivement sous le coup des successives victoires barbaresques et ottomanes. Première d'entre elles, Alger en 1541 constitue un revers terrible pour Charles Quint. Le 24 août 1541, les quatre galères de Malte rejoignent à Majorque la flotte espagnole. Partie beaucoup trop tard, en octobre, alors que les galères ne peuvent naviguer par gros temps, la flotte essuie au large d'Alger une forte tempête qui met à mal plus de 150 navires et noie les assiégeants à proximité de la ville. Les galères de Malte parvenant à se maintenir à flot, elles s'attirent l'admiration de l'empereur qui aurait crié à Andrea Doria qu'il n'y a guère que « les galères de Saint-Jean qui peuvent naviguer sans dommage par un temps pareil » (Bosio).

Deuxième victoire éclatante des musulmans, la reconquête de Tripoli en 1551 poursuit la reconquête barbaresque. Le préside

constitue en effet un enjeu à la fois stratégique et économique : au débouché des routes africaines de l'or et des esclaves noirs, il permet de surveiller la Méditerranée centrale et les circulations maritimes d'ouest en est, ainsi que de menacer aisément les littoraux italiens et siciliens. La perte de Tripoli est suivie de celle du préside de Bougie en 1555, tombé avant même que les galères de Malte ne puissent venir à son secours, et surtout de la grande défaite chrétienne de Jerba en 1560, à laquelle les Hospitaliers prennent évidemment part. Cette bataille de Jerba résulte du désir commun aux Hospitaliers et au vice-roi de Sicile de s'en prendre à Dragut, en attaquant Tripoli. En 1559, le roi d'Espagne Philippe II donne son consentement au grand-maître Jean de La Valette et au vice-roi, pour organiser une attaque contre Tripoli de Barbarie. La flotte chrétienne, composée de 10 000 à 12 000 hommes recrutés en Espagne et dans les royaumes de Sicile et de Naples, répartis sur plus de 80 navires, quitte Messine en décembre 1559. Les forces de l'Ordre se montent à cinq galères, deux galions et une galiote transportant 400 chevaliers, 700 soldats, 200 sapeurs et les hommes d'équipage. Mais la lenteur des préparatifs nuit à l'effet de surprise : à la fin de l'année 1559, Dragut est déjà bien informé du but de l'expédition. Abandonnant l'idée d'un débarquement à Tripoli, la flotte se dirige vers Jerba et s'en empare au mois de mars 1560. Pendant que les chrétiens fortifient l'île, Dragut appelle les secours ottomans et, au mois d'août, une flotte musulmane de 83 navires se présente devant Jerba, encerclant les forces chrétiennes. Le heurt des flottes tourne à l'avantage des musulmans, tandis que les chrétiens en déroute perdent un tiers de leurs navires, dont la moitié de leurs galères, et laissent près de 7 000 prisonniers aux Turcs.

Après 1560, et hormis l'épisode du siège de Malte en 1565, les conflits désertent un temps la Méditerranée. Les intérêts des Ottomans se reportent sur l'Europe centrale, où l'Autriche cesse de payer son tribut à la Porte, le nouvel empereur, Maximilien II, fils et successeur de Ferdinand depuis 1564, refusant de reconnaître que la Transylvanie est vassale de la Porte et que la Hongrie centrale, avec Buda,

appartient aux Turcs. Jusqu'en 1568, chrétiens et musulmans s'affrontent sur les terres européennes jusqu'à la signature d'une paix de huit ans à Edirne, en 1568 ; quant à l'Espagne de Philippe II, elle est au même moment doublement empêchée par la rébellion de nobles flamands aux Pays-Bas à partir de 1566, puis par une révolte morisque à Grenade de 1568 à 1570. La fin des conflits terrestres en 1570 coïncide alors avec une reprise des hostilités en Méditerranée : en 1569, le corsaire Euldj Ali, *beylerbey* d'Alger depuis 1568, s'empare de Tunis et en chasse le monarque hafside, tandis qu'en 1570, la flotte turque entame le siège de Chypre, aux mains des Vénitiens depuis la fin du XV^e^ siècle. Après la prise de Chio en 1566 (île jusqu'alors génoise), la conquête de Chypre, achevée en 1571, permet l'unification quasi-complète de Méditerranée orientale sous l'unique autorité turque : seul demeure l'isolat latin de la Crète, possession de Venise jusqu'à ce qu'elle la perde face les Turcs en 1669.

Les conquêtes quasi-simultanées de Tunis et de Chypre incitent la chrétienté à réagir : une nouvelle Sainte Ligue liant l'Espagne, le Saint-Siège et Venise est conclue le 20 mai 1571, qui met sur pied une armada de plus de 210 navires et d'environ 40 000 hommes, assistée notamment des navires de Gênes, du duc de Savoie et de trois galères de Malte. Côté musulman, la flotte se compose de 230 navires de guerre. Le choc des deux armées a lieu dans les eaux du golfe de Lépante le 7 octobre 1571 ; le combat tourne à l'avantage des chrétiens, et la flotte turque est anéantie. Seule une trentaine de galères parvient à regagner Istanbul, sous la conduite d'Euldj Ali, ce qui lui vaut le surnom élogieux de *kilidj* (épée) et le grade de *qapıdan pacha*. Les pertes à Lépante sont considérables : les Turcs comptent 25 000 blessés et tués et 50 galères sombrées, tandis que les chrétiens ne perdent pas moins de 8 000 hommes, dénombrent plus de 20 000 blessés et 15 galères disparues. Les Hospitaliers ont perdu beaucoup de leurs hommes et une galère, la *Capitane*, qui s'est notamment illustrée dans un combat contre trois galères musulmanes, avant d'être arraisonnée par Euldj Ali : sur cette galère, seuls trois chevaliers de Malte ont été capturés vivants.

Pour la chrétienté, Lépante symbolise la victoire sur les Infidèles après plusieurs années de revers et donne immédiatement lieu à d'importantes réjouissances et commémorations. De nombreux tableaux sont peints par le Titien, Tintoret, Véronèse, tandis que Don Juan d'Autriche est félicité par le pape et que le Vénitien Sebastiano Veniero est choisi comme doge en 1577. Dans ce contexte favorable, les Hospitaliers tirent gloire et prestige de leur participation à la bataille qui confirme leur rôle de bouclier maritime de la chrétienté et offre aux yeux des contemporains l'image d'une réputation de bravoure et de force méritée. Pour une Europe catholique qui revit dans Lépante ses vieux rêves de croisade, l'Ordre de Malte fait figure de défenseur par excellence d'une nouvelle Terre Sainte. De sorte qu'en octobre 1571, le pape Pie V expédie trois brefs : l'un à Malte, pour féliciter l'Ordre de sa participation héroïque à la *maxima et gloriosa victoria* des chrétiens à Lépante, et les deux autres aux Espagnols et aux Vénitiens pour leur recommander les Hospitaliers qui ont « avec tant de valeur, œuvré en faveur du monde chrétien ». Apothéose de la gloire maritime de l'Ordre, lors d'une cérémonie solennelle à Rome en décembre 1571, le pape remet la grand-croix (plus haute dignité de l'Ordre) au chevalier Mathurin d'Aux de Lescout Romegas, de la Langue de Provence, qui commandait une galère à Lépante et s'était particulièrement illustré pendant le combat. Corsaire et guerrier hors pair, Romegas est ensuite élu Commissaire des caravanes en 1573, puis Général des galères de l'Ordre en 1575, et enfin Grand Commandeur et grand-prieur de Toulouse en 1576.

Bien que perçue comme un événement annonçant la fin en Occident de l'« enchantement de la puissance turque », selon l'expression de Fernand Braudel, la bataille de Lépante n'empêche pas la reconstitution de la flotte turque dès le printemps 1572, ni la modernisation de l'armée de Sélim II sous le commandement du nouveau *qapıdan pacha* Euldj Ali. L'empire turc est en mesure d'aligner de nouveau 200 à 250 galères en 1572, qui s'opposent de nouveau aux chrétiens au Levant : la Sainte-Ligue ne s'étant pas brisée au lendemain de Lépante, Philippe II entreprend une nouvelle offensive

en Morée en 1572, avec une flotte chrétienne imposante, assistée comme toujours de trois galères de Malte. L'affrontement entre les flottes se solde cette fois par une défaite chrétienne qui aboutit à la signature d'une paix vénéto-turque le 7 mars 1573 et qui met fin à la Sainte-Ligue. L'union chrétienne s'effiloche et en 1573-1574, l'ultime combat en Afrique est exclusivement le fait des Espagnols et des Hospitaliers. En octobre 1573, trois galères de Malte accompagnent la flotte de Philippe II, grosse d'une centaine de galères et de 25 000 hommes, à destination de Tunis, prise facilement. Cette conquête est éphémère : durant l'été 1574, une flotte ottomane de 230 galères commandée par le *qapıdan pacha* Euldj Ali s'empare à son tour de la ville et dans la foulée, du vieux préside espagnol de La Goulette, fondant ainsi la dernière Régence barbaresque. Trois ans plus tard, en 1577, une trêve hispano-turque est officiellement signée, qui met fin à la guerre d'escadres en Méditerranée.

L'Ordre, cible des musulmans : Gozo et Tripoli (1551), Malte (1565)

Durant un demi-siècle de batailles navales, le prestige des Hospitaliers n'a cessé de croître en Méditerranée. Fragile ordre en errance, porteur de la défaite de Rhodes et soutien contraint d'une Espagne en guerre, l'Ordre de Malte a peu à peu endossé le rôle de défenseur noble de la chrétienté. Sa participation à tous les grands combats navals, ainsi que le maintien de ses activités corsaires, en font une cible pour les musulmans, comme il l'avait déjà été en 1522 : les Barbaresques lui disputent la suprématie maritime en Méditerranée occidentale, cependant que les Turcs au Levant souhaitent protéger les routes de commerce régulièrement pillées par les navires des Hospitaliers. La volonté musulmane de se débarrasser définitivement de l'Ordre de Malte ne cesse donc de s'affermir au fil du siècle, au point de déboucher sur deux attaques frontales contre ses possessions, en 1551 et en 1565.

L'assaut de 1551 a atteint les Hospitaliers dans leurs deux lieux de vie. Depuis 1530 en effet, l'Ordre est maître à la fois de l'archipel

de Malte et du préside de Tripoli, conquis par les Espagnols en 1510 et placé jusqu'en 1530 sous l'autorité du vice-roi de Sicile. Au sud du royaume, à la confluence entre les deux bassins méditerranéens, Tripoli est utile au recueil d'informations concernant les mouvements de la flotte turque et des corsaires barbaresques, et garantit une protection lointaine des possessions espagnoles de la péninsule italienne. Sur le plan économique, en tant que débouché des routes caravanières de l'or et des esclaves d'Afrique noire (depuis le Soudan et Tombouctou), Tripoli est une source non négligeable de revenus et de main d'œuvre servile. Confier le préside aux Hospitaliers constitue pour Charles Quint un moyen d'assurer une protection améliorée du lieu et de servir les intérêts militaires espagnols en Afrique du Nord, par la perpétuation de la guerre sainte contre les musulmans. Durant vingt ans, de 1530 à 1551, les chevaliers ont fortifié à la fois Malte et Tripoli, donnant d'ailleurs la préséance au préside, qui comble mieux que l'île leur rêve de croisade. La preuve en est la décision que vote le Conseil de l'Ordre en 1548, d'abandonner Malte au profit d'une installation unique en Afrique du Nord, dans un délai de trois ans, entre 1548 et 1550. L'Ordre envisage de ravitailler Tripoli par voie maritime (transport des denrées commerciales, des butins corsaires et des responsions) et par voie terrestre, par la signature d'accords avec les Maures des pays voisins, censés se soumettre à autorité de l'Ordre et travailler pour lui (récoltes, ventes des produits de la terre sur le marché de Tripoli...). Cette dernière solution paraît étonnante, car les Maures ont choisi au milieu des années 1540 de rejeter officiellement l'autorité de l'Ordre, et de s'allier aux corsaires Barberousse (mort en 1546) et Dragut.

L'attaque de Malte et de Tripoli en 1551 est d'ailleurs indissociable des activités des Barbaresques en Afrique du Nord, et notamment de Dragut qui s'empare en 1550 des place-fortes de Monastir et de Mahdia, dont il est chassé par l'armée espagnole soutenue par quatre galères de Malte. Pourchassant la flotte barbaresque, les Espagnols tentent de déloger Dragut de Jerba où il se réfugie ; après une évasion spectaculaire, grâce au creusement d'un canal au tra-

vers des sèches au sud de l'île, qui lui permet de sauver sa flotte, le chef corsaire gagne Istanbul, se soumet au sultan et, en mai 1551, rejoint avec ses galères l'armée turque commandée par le *qapıdan pacha* Sinan et par le *beylerbey* d'Alger Salah raïs. Grosse d'environ 150 navires, l'armada se dirige vers la Méditerranée occidentale en juillet 1551, et c'est Dragut qui incite Sinan pacha à attaquer les Hospitaliers, en se dirigeant d'abord vers Malte, puis vers Tripoli. Elle parvient dans l'île le 18 juillet, tentant de débarquer dans le port de Malte, mais la résistance opiniâtre des chevaliers la dissuade de perdre plus de temps ; les navires longent alors la côte septentrionale de l'île, puis mouillent dans la baie de Saint-Paul, où les musulmans déchargent des pièces d'artillerie. L'armée gagne par voie de terre la cité intérieure de Mdina, qu'elle assiège en vain, la défense de la cité étant brillamment assurée par le chevalier de Villegagnon. Échouant au siège de Mdina, l'armée musulmane rebrousse chemin au bout de quelques jours, pour quitter l'île le 22 juillet et gagner Gozo, plus faiblement protégée par une citadelle centrale et une petite garnison. La cité assiégée tombe rapidement aux mains des musulmans qui détruisent les remparts et réduisent en esclavage près de 5 000 habitants, avant de faire voile vers Tripoli.

Il semble improbable que Dragut et les chefs turcs aient envisagé sérieusement d'entreprendre un siège de Malte : la preuve en est l'abandon très rapide des combats, qui surprend d'ailleurs les Hospitaliers. Certes, l'armée turque ne s'est pas attendue à une défense aussi obstinée, mais la raison est ailleurs : en 1551, l'urgence est plutôt à la récupération des présides et à la lutte contre les Espagnols en Barbarie. Tripoli, ancien débouché des caravanes et lieu élu par l'Ordre comme sa résidence prioritaire depuis 1548, est le véritable enjeu de la bataille, plutôt que le faible et rocailleux archipel maltais. Il est donc plus vraisemblable de penser que Dragut, Sinan pacha et Salah raïs ont plutôt envisagé un pillage de l'archipel et la réduction en esclavage d'une partie de ses habitants. La pratique est courante, les corsaires barbaresques l'expérimentent souvent avec succès contre les îles du Ponant : Barberousse saccage Lipari

en 1544, Dragut razzie Minorque en 1558 et Pantelleria en 1564.

Au début du mois d'août, la flotte turque entame le siège de Tripoli, défendu par une trentaine de chevaliers de Malte et environ 600 mercenaires calabrais et siciliens. Encerclée, la garnison capitule rapidement le 14 août. La récupération de Tripoli pour les musulmans est une réelle victoire : instrument de combat et de liaison avec la Barbarie, la ville peut redevenir le débouché traditionnel des routes de l'intérieur africain, qui avaient été volontairement détournées vers Tajura, petite cité à l'est de Tripoli, du temps de la domination chrétienne. Surtout, le succès de 1551 expulse d'Afrique les Hospitaliers vassaux de la Monarchie Catholique, et œuvre dans le sens d'une rétraction de l'aire d'influence de l'empire espagnol au Ponant, en repoussant la frontière chrétienne vers le centre de la mer. Pour les Hospitaliers, l'échec militaire, qui fait écho à celui de Rhodes trente ans plus tôt, est sévère. La perte de Tripoli signifie l'éviction définitive de l'Ordre des terres et des mers musulmanes et reflète le basculement d'une croisade offensive à une croisade défensive : repoussés à la frange même de la chrétienté, les Hospitaliers se trouvent contraints d'investir Malte de l'imaginaire de terre sainte dont ils avaient vainement paré Tripoli.

Forts de ces victoires, Turcs et Barbaresques envisagent de purger la Méditerranée occidentale des Hospitaliers, soutien militaire et corsaire de la chrétienté. C'est donc contre Malte que se dirige une nouvelle flotte ottomane en 1565. Quatre mois durant, du 18 mai au 8 septembre, Hospitaliers et chrétiens, insulaires ou non, au nombre d'environ 10 000, résistent vaillamment à une armée musulmane trois fois supérieure en nombre. Composée d'environ 220 navires, dont une quarantaine appartient aux Barbaresques commandés par Dragut et Euldj Ali, la flotte turque comprend près de 35 000 hommes, provenant de presque toutes les provinces et régences de l'empire ottoman, et au sein desquels, les janissaires et les sıpahi, corps d'élite de l'armée turque, ne représentent pas moins de 12 000 personnes. Aux forces humaines s'ajoutent une réserve de 60 gros canons, parmi lesquels deux mortiers et

cinq basilics (énormes canons), de 25 000 boulets de soixante à cent livres, de plusieurs milliers de sacs et de paniers chargés de terre, ainsi que tous les outils nécessaires au travail de sape des fortifications et de creusement des tranchées, soient l'équivalent de 10 000 bêches, 10 000 pics et 25 000 pelles. Les navires sont chargés de munitions, de pièces d'artillerie de toutes variétés et de victuailles : 22 000 quintaux de poudre, environ 100 000 balles d'arquebuse, des centaines de tonneaux d'eau douce, plusieurs dizaines d'animaux destinés à l'alimentation des soldats, ainsi que de 65 000 qantars de biscuits – ce qui équivaut à une réserve de 6 mois ! – préparés en Grèce et destinés aussi bien aux rameurs qu'aux soldats, dans l'éventualité d'une insuffisance de vivres.

L'artillerie turque entame le bombardement régulier des forts et des cités portuaires, et jusqu'à la fin du mois de juin, les entreprises musulmanes se centrent presque exclusivement sur le fort le plus fragile, car isolé du reste des fortifications, le fort Saint-Elme, défendu seulement par une garnison de 150 hommes environ. Un mois durant, le fort subit des assauts meurtriers et reçoit de 14 000 à 19 000 tirs d'artillerie, qui abattent les murs de la forteresse. La résistance des assiégés n'empêche pas la chute du fort le 23 juin ; en un mois, la défense de Saint-Elme a coûté la vie à près de 2 000 musulmans et à 1 500 chrétiens.

Après cette date, le siège dure encore deux mois, durant lesquels les musulmans concentrent les tirs de leur artillerie sur les remparts des cités portuaires de Birgù et de Senglea. Ces dernières essuient de nombreux assauts, qui exigent une surveillance constante des brèches des remparts, un travail harassant pour les habitants de réparation des fréquentes destructions et une mobilisation permanente des assiégés. Trois offensives sanglantes sont conduites le 15 juillet, les 6-7 août et les 20-22 août ; les combattants résistent uniquement grâce à l'intervention du grand-maître Jean de La Valette en personne, pour mobiliser ses hommes (il est d'ailleurs blessé le 7 août). À la fin de l'été, chrétiens et musulmans en sont réduits à leurs dernières extrémités, lorsqu'arrive enfin le secours espagnol venu

de Sicile ; devant le débarquement d'environ 10 000 hommes, et le déploiement de la flotte dans le port le 8 septembre, l'armée musulmane se hâte de lever le camp et de quitter Malte.

Le siège a ravagé le port et coûté la vie à 25 000 hommes environ : 15 000 du côté musulman et près de 10 000 du côté chrétien (dont 3 000 soldats et chevaliers). Les Hospitaliers ont payé un lourd tribut, perdant plus de la moitié de leur couvent. Les Maltais ont également beaucoup souffert et 6 000 à 7 000 insulaires, essentiellement des femmes et des enfants, sont morts de maladie, de faim et de blessures durant le siège et dans les mois qui suivent. Le siège de 1565 n'en constitue pas moins une victoire éclatante des chevaliers et des chrétiens, dont l'écho se propage dans toute l'Europe, et qui est mythifié immédiatement. Les chevaliers et le grand-maître sont désormais perçus comme les héros de la croisade chrétienne, tandis que la terre maltaise devient le symbole par excellence de la frontière défensive de toute la chrétienté. La victoire du siège, qui a créé une union sacrée entre chevaliers et insulaires, favorise une assimilation définitive de l'Ordre à l'île et de l'île à l'Ordre, englobés dans un même processus de glorification. L'Ordre n'est plus le seul bouclier opposant une ferme résistance au péril turc : Malte, son reflet, son double, son image fusionnelle, devient une nouvelle Terre sainte et le rempart physique et matériel, de la frontière chrétienne. Symboliquement d'ailleurs, les Hospitaliers choisissent officiellement de prendre le nom d'*Ordre de Malte* après 1565, témoignant de leur véritable prise de possession de l'archipel et de leur incrustation définitive en Méditerranée occidentale.

Le siège de 1565 ne constitue donc pas un simple revers pour les Ottomans, et même s'il ne désigne pas réellement de vainqueur entre les empires et ne met pas un terme aux guerres maritimes, il rompt la dynamique offensive turque et annonce un changement de géostratégie en Méditerranée. Après cette date, il apparaît en effet difficile pour les musulmans, voire impossible et surtout vain, d'espérer sérieusement reculer les frontières espagnoles et de chasser les Hospitaliers de Méditerranée occidentale. La victoire de l'Or-

dre à Malte stabilise le front chrétien au Ponant en contraignant désormais les Barbaresques à centrer leurs efforts de guerre sur le littoral africain et les Turcs à reporter pour la première fois depuis longtemps leurs intérêts militaires vers l'est. L'achèvement de l'unité orientale en 1566 par la conquête ottomane de Chio, puis en 1570 par celle de Chypre, ne fait qu'illustrer ce que la victoire des Hospitaliers à Malte a amorcé : les prémices d'un reflux maritime turc et son cantonnement définitif au Levant et à l'Europe balkanique. L'Ordre de Malte a les mains libres pour faire de son île l'incarnation du rempart chrétien, ainsi qu'une plaque-tournante de la course et des échanges maritimes.

III – Les chevaliers de Malte, corsaires de la chrétienté

Conflit sur mer, la guerre de course connaît un essor spectaculaire dans toute la Méditerranée du XVII^e siècle, et l'Ordre de Malte en devient un véritable spécialiste. La distinction entre course et piraterie ne va pas de soi au Moyen Âge : qu'elle résulte d'une entreprise organisée ou d'un coup de main fortuit, la course consiste en une capture de navires marchands et de leur cargaison par des particuliers qui en tirent profit, et s'apparente donc fortement à de la piraterie. Corsaires et pirates se nourrissent du commerce et perturbent ses circuits, troublant les relations entre les États et les peuples ; sur toutes les mers a donc longtemps existé une même condamnation de ces individus, désignés unanimement comme des « robeurs », c'est-à-dire des voleurs, des hommes qui dérobent le bien d'autrui. Ce n'est qu'à partir du XV^e siècle que s'esquisse une différenciation entre pirates et corsaires, ces derniers devenant des acteurs légaux au service d'États désireux de contrôler la violence maritime. À partir du XVI^e siècle, tandis que les pirates ne respectent pas les lois maritimes ou les traités signés entre les puissances en guerre, les corsaires sont soumis aux règlementations maritimes (salut des navires, respect des pavillons neutres ou en paix avec l'État dont dépend le corsaire…) ; quand les pirates tuent l'équipage lors d'une prise

ou coulent le navire arraisonné, les corsaires ont le devoir de libérer ceux qui sont de même nation qu'eux, d'épargner les hommes qui se rendent et de ne pas tuer plus que nécessaire, de ne confisquer le navire qu'en cas de nécessité (avarie sur leur propre bâtiment…) et de ne s'approprier que les cargaisons.

1. La course, succédané de la guerre en Méditerranée

De la croisade au corso

La distinction entre les pirates et les corsaires ne peut que s'accentuer après 1577, lorsque la course se trouve ennoblie par sa dimension de poursuite de la croisade. Cette course idéologique, conduite au nom de la foi, aussi bien par les chrétiens que par les musulmans de Méditerranée, a été appelée *corso* par Michel Fontenay : il s'agit d'une activité « aux confins de la course et de la piraterie, pratiquée à longueur d'année des deux côtés de la Méditerranée sous prétexte de guerre sainte contre l'Infidèle », et qui devient la spécialité de quelques cités-États, souvent qualifiées d'États corsaires, et dont les plus célèbres sont Salé (Maroc) et Alger (surnommée par les chrétiens le « nid de scorpions ») et pour la rive chrétienne, Malte, Majorque ou Livourne. En devenant plus qu'une simple entreprise maritime, la course n'est plus donc l'activité de voleurs, mais celle de guerriers, elle n'est plus un acte de pillage, mais un acte de guerre codifié, normalisé et anobli par sa dimension de croisade.

Bien que déjà pratiquée par les Hospitaliers à Rhodes, et en complément de la guerre d'escadres depuis 1530, c'est à partir des années 1580 que la course prend toute son ampleur à Malte et qu'elle est par conséquent règlementée officiellement par l'Ordre. Dans l'île, deux formes de course cohabitent à l'époque moderne : une course publique, conduite au nom de l'Ordre, et une course privée. En tant que pouvoir suzerain, l'Ordre conduit une course publique et officielle contre les musulmans, par l'intermédiaire de ses chevaliers placés à la tête de l'escadre des galères ou de plu-

sieurs navires qui appartiennent à l'Ordre ou au grand-maître. Munis d'instructions précises données par le grand-maître, les chevaliers accomplissent leurs quatre caravanes obligatoires *a danno d'Infedele*, c'est-à-dire pour « porter dommage à l'Infidèle » au Levant ou au Ponant. Le butin matériel, humain et financier rapporté de la course appartient exclusivement au Trésor de l'Ordre, et l'argent retiré des ventes réalisées en cours de route, comme celles de denrées périssables par exemple, doit être entièrement restitué à l'Ordre, sous peine d'amende. En 1617, un chevalier qui a tenté de frauder et de ne pas déclarer la vente d'une cargaison prise en course, est condamné au paiement de 500 écus d'or et à la perte de l'habit. La course publique n'est pas d'égale intensité au fil de l'époque moderne : exclusive au XVI^e^ siècle, elle représente encore 46 % des départs à la fin du siècle, entre 1575 et 1605. Au XVII^e^ siècle, cette proportion se stabilise à environ 27 % des départs corsaires, tandis que la part de la course privée ne cesse d'augmenter, la course perdant en Méditerranée son caractère exclusivement militaire pour revêtir une dimension mercantile.

À partir de 1577, le nouveau contexte de paix entre les rives et la puissante attraction financière que représente cette activité maritime expliquent l'essor remarquable à Malte de la course privée : tout laïc, insulaire ou étranger, tout membre de l'Ordre peut armer individuellement un navire et courir les mers pour son propre profit, à condition néanmoins de ne jamais s'attaquer à des bâtiments chrétiens et de toujours respecter les règles établies par les Hospitaliers. Désormais, la course privée représente les 2/3 des autorisations de départ à Malte, supposant le brassage d'un nombre toujours plus grand de corsaires, qui peuvent être des membres de l'Ordre (chevaliers et servants d'armes), ainsi que des laïcs, natifs de Malte ou de divers lieux d'Europe. Bien qu'elle nécessite elle-aussi une autorisation officielle du pouvoir, la course privée diffère dans son fonctionnement de l'activité publique : les corsaires partent en leur nom propre et le butin réalisé leur appartient après paiement des taxes obligatoires. Ils ne reçoivent aucune instruction du grand-maî-

tre mais sont tenus, comme les Hospitaliers, de naviguer *a danno d'Infedele*, de ne pas arraisonner de navire chrétien et de ne pas dérober les cargaisons qui appartiennent à des marchands chrétiens, même s'ils se trouvent à bord de navires musulmans.

La course maltaise au XVII^e^ siècle constitue sans doute l'une des plus belles illustrations du *corso* en Méditerranée occidentale. Les Hospitaliers ont tout-à-fait conscience de poursuivre la croisade en menant leurs opérations corsaires : en 1613, une patente du grand-maître souligne d'ailleurs que

> *la chasse aux corsaires infidèles, notamment ceux de Barbarie qui infestent les mers de Malte et de Sicile, est notre profession et le meilleur service que nous puissions rendre à Dieu et à la chrétienté.*

De même, tous les récits sur l'Ordre de Malte œuvrent à une exaltation de la course au XVII^e^ siècle : en 1630, une anonyme *Relation de la Religion de Saint-Jean de Malte* souligne que

> *la Milice s'exerce contre les ennemis de notre Sainte Foi, et la Religion est particulièrement aidée en cela par six galères et de nombreux navires de course, avec lesquels elle attaque les Turcs, réalisant de gros butins…*

La dimension religieuse de la guerre de course est si importante qu'en 1588, le pape Sixte Quint accorde le privilège de pouvoir dire la messe sur les galères de l'Ordre chaque dimanche et les jours de fêtes d'obligation, et de permettre que les chevaliers puissent recevoir la communion à Noël, à Pâques et à l'Ascension. En 1706, l'autorisation est élargie aux vaisseaux de haut-bord, qui concurrencent les galères dans toutes les flottes de Méditerranée et dans celle des Hospitaliers. À partir de 1588, des chapelains sont donc embarqués sur les navires de course maltais, tandis que des autels portatifs sont embarqués et placés à la poupe des galères ; ils sont généralement protégés des intempéries par une *barracca*, sorte d'abri de bois et de toile escamotable, souvent blanc et orné décorations diverses (tapis, drapeaux, fanions, bannières, peintures). En réalité, la messe n'est pas souvent dite à bord des galères et l'on profite plutôt des

nombreuses escales nécessaires au ravitaillement en eau douce et en nourriture : soit la messe est entendue par l'équipage dans un port où mouille la galère, soit l'autel portatif est débarqué sur la plage, où officie le chapelain.

Poursuite sanctifiée de la guerre d'escadres, la course garantit donc le maintien de la frontière catholique en Méditerranée et devient le symbole du « vivre noble » des Hospitaliers. Plus que tout autre navire, la galère est perçue comme l'âme de la noblesse chevaleresque, ainsi que l'évoque un rapport de l'Ordre au pape en 1649 :

ces galères sont la pupille de nos yeux, parce que d'elles dépendent notre bien, notre réputation et notre honneur, et que sans elles, nul ne tiendrait plus compte de nous, pas plus que l'on ne tient compte des frères des autres ordres religieux.

Quelques années plus tard, en 1666, le discours n'a pas changé : « supprimer la course et désarmer les galères… serait la ruine de notre milice ». Combien révélatrices sont ces phrases ! On y perçoit toute la dimension symbolique des galères, devenues la représentation même de la noblesse pour les chevaliers comme pour leurs contemporains. Que l'on songe à toutes les représentations picturales des chevaliers de Malte : il est exceptionnel que n'y figure pas l'image d'une galère arborant son étendard de guerre, rouge à croix blanche. Au XVII^e^ siècle, la galère est désormais aussi indissociable des Hospitaliers que le destrier l'avait été des chevaliers du Moyen Âge et l'Ordre lui-même met en scène son rôle corsaire et ses galères.

L'un des meilleurs exemples en sont les fresques réalisées par le peintre italien Mattia Preti (1613-1699) dans l'église de Saint-Jean à La Valette, lors de sa réfection de 1661 à 1666. Le peintre retrace le long de la voûte, en six doubles registres, le cycle entier de la vie de Jean le Baptiste, saint-patron des Hospitaliers, depuis sa naissance miraculeuse jusqu'à sa décollation. Parmi elles, deux fresques dépassent la simple représentation de la vie du saint pour

symboliser l'œuvre maritime des Hospitaliers. La première encadre la fenêtre située au-dessus de l'entrée dans l'église et se partage en trois scènes qui illustrent les activités qui sont la source de l'identité des chevaliers de Malte : à gauche, l'hospitalité, incarnée par un grand-maître en habit de prière noir à croix blanche, donnant du pain à un homme souffrant ; à droite, l'œuvre militaire, symbolisée par le tableau d'une galère que nous désigne d'une main l'autre grand-maître. La dimension guerrière est du reste dominante dans la fresque, où l'on discerne en arrière-plan des remparts, une échauguette et plusieurs corps de chevaliers en habit de guerre (rouge à croix blanche) gisant au sol. Au-dessus du champ de bataille, surplombant la fenêtre, s'avance une Victoire en armure, brandissant dans sa main droite une épée et dans sa main gauche l'étendard de l'Ordre rouge à croix blanche. La divinité piétine ses ennemis vaincus : un Barbaresque reconnaissable à son turban et à sa longue barbe, un Turc identifiable à son crâne rasé orné d'une touffe de cheveux, et un Noir portant le turban. Un angelot, voletant à la droite de la Victoire, tient entre ses mains les chaînes qui enserrent les chevilles des trois Infidèles vaincus, capturés en course et futurs esclaves de l'Ordre.

La seconde fresque, qui orne le chœur, fait pendant à la première. Elle porte aux nues, au sens propre, le triomphe militaire de l'Ordre : symbolisé par saint Jean-Baptiste, l'Hôpital est accueilli par Dieu. Au centre de la scène, dans la trouée dorée du ciel au cœur de nuages moutonnants, la Trinité est représentée. À la droite du Christ, qui étend la main dans un geste protecteur et accueillant, Jean le Baptiste, portant dans sa main droite l'étendard de l'Ordre, est en pleine ascension. Conclusion de la première fresque et de toutes celles de la nef qui retracent la vie du saint, la scène du chœur reflète une double reconnaissance divine : celle de Jean-Baptiste, pour la vie sainte qu'il a menée et pour le martyre qu'il a subi ; celle de l'Ordre, pour l'œuvre sainte que ses nobles mènent en Méditerranée, en pratiquant la course qui maintient une guerre perpétuelle contre les Infidèles.

Des chevaliers-corsaires

Bien qu'exaltée dans les textes et les représentations picturales, la dimension religieuse de la course s'efface néanmoins progressivement au cours du XVII^e^ siècle – même pour les chevaliers de Malte –, et la course maltaise attire bientôt plus pour les profits et la progression sociale qu'elle favorise, que pour sa dimension de poursuite de la guerre sainte. Mais même si les chevaliers n'ont pas tous –loin s'en faut !– le pied marin et le goût de la mer, l'Ordre de Malte a compté en son sein, durant toute l'époque moderne, plusieurs noms de corsaires illustres, pour la plupart natifs de la Langue de Provence. Certains d'entre eux sont des représentants de la haute noblesse. Au XVI^e^ siècle, le plus célèbre est Frà Mathurin d'Aux de Lescout, dit Romegas (1529-1581), qui, après l'accomplissement de ses quatre caravanes obligatoires, entame une carrière maritime ininterrompue depuis les années 1550 jusqu'à sa mort, conduisant la plupart des courses publiques en Barbarie et au Levant entre 1555 et 1570, sans compter tous ses départs à titre privé. Guerrier intrépide, il se distingue particulièrement durant le siège de Malte et la bataille de Lépante, ce qui lui vaut d'occuper les plus hautes charges maritimes (commissaire des caravanes en 1573, général des galères en 1575) et de mourir grand-prieur de Saint-Gilles.

Au XVII^e^ siècle, les chevaliers-corsaires sont plus nombreux, parmi lesquels Frà Jean-Bertrand de Luppé du Garrané (1586-1664) et Frà Paul-Albert de Forbin (1580-1661), tous deux membres de la Langue de Provence et s'illustrant en Méditerranée, aussi bien au service de leur ordre qu'à celui du roi de France. Outre ses combats navals victorieux, le bailli de Forbin théorise et améliore les règles d'emploi des galères dans un Mémoire qu'il rédige en 1639 sur *Les forces maritimes qui seraient nécessaires sur les mers et les royaumes, particulièrement sur la Méditerranée*, et qui atteste de ses compétences maritimes et tactiques. Quant à Jean-Bertrand de Luppé du Garrané, il est célèbre pour ses nombreuses courses et pour les Mémoires qu'il en a laissés. Récompense suprême, tous deux se voient d'ailleurs offrir par l'Ordre, à la fin de leur vie, la charge de

grand-prieur de Saint-Gilles. Mais en ce siècle de course par excellence, les chevaliers de justice ne sont pas seuls à courir les mers : plusieurs corsaires sont faits chevaliers de grâce par l'Ordre qui les anoblit et les fait entrer en son sein, en reconnaissance de leurs prouesses maritimes. C'est le cas de l'Espagnol Alonso de Contreras (1582-1641), soldat et marin devenu chevalier ; c'est le cas aussi du Provençal Jacques de Vincheguerre, qui parvient même à faire admettre son fils Filandre (1600-1656) et qui sont tous deux capitaines de navires et grands corsaires, au temps des rois Henri IV et Louis XIII. C'est le cas enfin du célèbre chevalier Paul (1598-1667), roturier toulonnais devenu chevalier de grâce en 1637, encensé à la fois par l'Ordre et par le roi de France, au point d'être invité aux cérémonies marquant la majorité de Louis XIV en 1651.

Au XVIII^e siècle, les baillis de Chambray et de Suffren se font à leur tour remarquer dans les activités maritimes. Frà Pierre-André de Suffren (1729-1788), natif de Provence : toute sa vie durant, il pratique la course au Ponant et au Levant et se distingue également au service de la Marine Royale, le long des côtes américaines au temps de la guerre d'Indépendance et dans l'océan indien. Ses combats successifs contre la Royal Navy lui valent le surnom d'*Amiral Satan* par les Anglais, tandis que le roi Louis XVI le fait chevalier du Saint-Esprit et vice-amiral de France en 1784 et que l'Ordre de Malte en fait son ambassadeur en 1786. Moins connu, mais tout aussi prestigieux, est le Normand Frà Jacques-François de Chambray (1687-1755) qui se distingue d'abord sur la flotte de galères, puis à partir de 1705 au sein d'une Marine de l'Ordre transformée par les progrès techniques navals, qui voit l'abandon progressif des galères au profit des vaisseaux. Corsaire hardi, et peut-être du fait de son visage rubicond, il est surnommé par les Barbaresques le *Rouge de Malte*. Il fait bâtir sur ses propres deniers une petite cité fortifiée sur l'île de Gozo qui porte son nom (Fort-Chambray), afin de protéger les habitants des razzias corsaires musulmanes. Il rédige ses Mémoires et après sa mort, reçoit de l'Ordre les honneurs d'une sépulture et d'une plaque de marbre dans l'église conventuelle de Saint-Jean à La Valette,

portant ses armoiries par-dessus deux ancres de navires croisées. Au temps de sa rénovation, dans le second XVII^e siècle, celle-ci est entièrement pavée de dalles sépulcrales en marbre portant les armes des chevaliers défunts et une épitaphe ; cette extraordinaire collection illustre et magnifie l'identité collective des Hospitaliers, ainsi que l'union indissoluble entre les vivants et les morts qui leur servent de modèles chevaleresques.

2. Le fonctionnement de la course maltaise

La règlementation corsaire

Le 16 juin 1605, l'Ordre fonde un *Tribunal des Armements*, qui demeure actif jusqu'en 1798 et qui définit les structures de l'activité corsaire, servant à régler les éventuels différends entre corsaires et armateurs. Ce Tribunal mixte, composé à la fois de membres de l'Ordre et de laïcs, sert donc à la fois de cadre normatif à l'activité insulaire, et de recours juridique pour tout équipage ou marchand capturé par des corsaires battant pavillon maltais. Tous les départs en course doivent être enregistrés et signés devant le notaire du Tribunal, nommé par le grand-maître, et si les armateurs, les propriétaires de navires et les corsaires ont déjà signé un contrat devant un notaire du port, ils sont contraints de comparaître de nouveau devant celui du Tribunal des Armements. Tout corsaire armant en course à Malte doit naviguer sous la bannière des Hospitaliers, rouge à croix blanche, et payer pour cela le droit de pavillon, sous peine de se voir confisquer le navire à la sortie du port. Si les commissaires des douanes arrêtent un navire maltais battant un pavillon autre que celui de l'Ordre, ils confisquent le navire et prélèvent une taxe sur la cargaison correspondant au dixième de la valeur de la cargaison et au dixième des esclaves capturés, c'est-à-dire ce que payent ordinairement tous ceux qui arborent l'étendard de Malte.

Pour partir, un corsaire doit non seulement s'acquitter du droit de battre pavillon, mais payer également la patente magistrale, qui lui donne l'autorisation de quitter l'île. Le prix de cette patente, n'est

pas fixe et dépend de la taille du navire. Les corsaires doivent également faire enregistrer par le Tribunal leur écrivain de bord, qui a pour tâche de consigner toutes les prises réalisées pendant le trajet et les ventes éventuelles. Au retour à Malte, le registre est remis aux officiers de la douane qui le transmettent aux commissaires du Tribunal, chargés de vérifier que les marchandises et les esclaves correspondent bien aux notes prises par l'écrivain et chargés d'effectuer le prélèvement de la dîme. Les registres sont ensuite tous conservés dans les archives du Tribunal des Armements, afin qu'ils soient toujours accessibles en cas de contestation ou de litige maritime. En 1636 par exemple, des marchands grecs et arméniens viennent se plaindre au Tribunal de ce que leur cargaison de tissus et de denrées alimentaires a été pillée par des corsaires de Malte : bien que ces marchands se trouvaient à bord d'un navire battant pavillon ottoman, la cargaison leur appartenait et était donc chrétienne. Le Tribunal leur rend justice, s'engageant à faire rendre la cargaison par les corsaires, ou bien à les dédommager financièrement si la cargaison a déjà été vendue.

Au retour des navires, l'Ordre effectue plusieurs prélèvements en nature ou en espèces. Ce sont d'abord deux « dîmes », l'une pour le Trésor et l'autre pour le grand-maître, qui correspondent chacune à 10 % du butin versés en nature, ou en hommes (un esclave sur dix), ou en argent (10 % de la somme obtenue par la vente des butins durant le trajet de retour du navire). Après ces taxes, viennent cinq autres prélèvements qui absorbent entre le quart et la moitié de la cargaison. Le premier d'entre eux revient aux moniales du couvent de Sainte-Ursule de La Valette qui dépendent de l'Ordre et qui « prient continuellement pour la victoire sur les Infidèles », ce qui leur confère le privilège de bénéficier de certains revenus corsaires. Le second prélèvement est destiné aux gardiens, aux argousins et magasiniers des Prisons des Esclaves de rame, pour leur travail. Enfin, les trois derniers prélèvements sont utilisés par les commissaires du Tribunal pour payer le personnel qui a aidé au bon déroulement de l'armement corsaire (notaire, commis, officiers de la Qua-

rantaine du lazaret, protomédecin, barbier et chirurgien). Une fois retirées ces parts, on procède à la répartition entre les membres d'équipage : le capitaine et le pilote reçoivent chacun 5 % de la prise restante, tandis que le reste de la cargaison est partagée entre les armateurs (2/3 du butin restant) et l'équipage proprement dit (le tiers final). En cas de marin ou de *buonavoglie* (rameur professionnel) décédé, la part revient à sa famille, et s'il n'a plus de famille, elle est reversée au Trésor des Hospitaliers.

Le Tribunal des Armements constitue un moyen efficace de contrôler l'armement corsaire dans le port. Pour autant, les fraudes existent, car si les Hospitaliers tiennent facilement le port grâce aux douanes, il leur est plus difficile de surveiller les éventuels départs de navires depuis Gozo, éloignée du pouvoir central, voire depuis les multiples baies de l'île de Malte, dans lesquelles tout corsaire peut dissimuler un petit bâtiment (brigantin ou felouque) pour partir en course illégalement. L'Ordre ne peut pas forcément lutter contre l'éventualité d'une corruption de son propre personnel portuaire : il peut toujours être plus rentable pour un officier des douanes ou un écrivain de course, voire un officier du Tribunal des Armements, de fermer les yeux devant une illégalité dans la prise, moyennant récompense, que de percevoir son salaire mensuel. D'ailleurs, en 1607, le Conseil de l'Ordre déplore l'existence d'une course clandestine dans l'archipel dont le Tribunal des Armements ne peut à venir à bout : de nombreux corsaires laïcs et aussi des chevaliers de Malte partent sans patente ni pavillon de l'Ordre. Même scénario en 1625 : le Conseil ordonne aux officiers du Tribunal de mieux contrôler l'armement des navires, qui ne se fait pas toujours à Malte même et qui échappe par conséquent à l'Ordre. Des patentes magistrales circulent même frauduleusement dans le port et ailleurs en Méditerranée : les galères de Malte ont capturé quelques mois plus tôt un raïs de Tripoli qui naviguait avec une patente de course maltaise vieille de quatorze ans ! Il est donc certain que perdure aux XVII^e^-XVIII^e^ siècles une course clandestine, tant étrangère que maltaise, et même pratiquée par les Hospitaliers, qu'il est malheureusement impossible d'évaluer.

Routes et lieux de course

La course des Hospitaliers obéit à un double objectif, de défense des littoraux chrétiens et d'attaque des côtes musulmanes. Elle est parfois pratiquée à la demande des vice-rois de Naples et de Sicile soucieux de protéger les rivages de leur territoire et qui en appelle à l'Ordre de Malte au nom de son devoir de vassalité à l'égard des rois d'Espagne. Mais la plupart du temps, les Hospitaliers prennent d'eux-mêmes l'initiative d'envoyer leurs galères en surveillance et en course au large des côtes italiennes ou musulmanes. La course de défense se pratique lors de brèves sorties au large de l'archipel, dans le but de chasser des eaux maltaises ou siciliennes les navires barbaresques. Ces sorties se font généralement dans l'urgence et visent seulement à écarter le risque d'une razzia ou d'une rupture des lignes de ravitaillement qui relient Malte à la Sicile. Après que l'Ordre a été informé par les tours de guet littorales ou par tout navire maltais ou chrétien, de la présence de voiles ennemies au large des côtes, les galères de l'Ordre effectuent des sorties-éclair destinées à impressionner les navires ennemis et à les empêcher d'approcher.

Nécessairement plus longues sont les courses qui portent les galères des Hospitaliers dans toute la Méditerranée centrale : au-delà d'une simple patrouille maritime, les chevaliers pratiquent une véritable guerre de course, par des attaques directes des navires ou par des razzias littorales organisées. Deux trajets sont principalement empruntés par les navires maltais : un tour rapide de la Sicile et un tour plus large en mer centrale. Le tour de Sicile, qui permet une surveillance du royaume, consiste en une croisière des îles conduisant jusqu'à Favignana, Ustica, Stromboli et Lipari, après avoir longé la côte méridionale de la Sicile. En 1609, les cinq galères de l'Ordre gagnent Syracuse, longent la côte du royaume jusqu'à Trapani et Palerme, avant d'effectuer plusieurs patrouilles maritimes au large d'Ustica et de Favignana, à la recherche de corsaires musulmans, prennent la direction des îles Eoliennes et finissent par revenir à Malte en passant par le détroit de Messine.

La seconde route empruntée régulièrement par les Hospitaliers consiste en un tour plus long, durant lequel il faut au moins une fois se ravitailler en eau douce : cette course permet soit de remonter vers le Nord, le long des rivages corses et sardes, soit de pousser en direction du Sud, pour suivre la côte tunisienne. En 1613, les cinq galères prennent la direction du Cap Passaro, longent toute la côte méridionale de la Sicile jusqu'à Favignana, gagnent ensuite Cagliari, remontent la Sardaigne jusqu'au sud de la Corse, patrouillent au large de Bonifacio à la recherche de corsaires barbaresques, avant de revenir par la côte occidentale de la Sardaigne et de reprendre la route Favignana-Sicile-Malte. En 1615, le grand galion suit la même destination depuis le Cap Passaro jusqu'à l'île de Favignana, mais oblique vers l'ouest, en direction du Cap Bon et de Tunis, au large desquels il se tient quelques jours en embuscade, avant de se diriger vers la Sardaigne, à Cagliari, puis de se rendre à Bône. Le galion pratique alors la course le long de la côte barbaresque, depuis Bône jusqu'à Sousse, avant de rejoindre Malte, en passant au large de Pantelleria.

Parfois, les courses des Hospitaliers à destination de l'Afrique du Nord ne se limitent pas à une chasse aux navires ennemis, mais s'apparentent plutôt à de véritables expéditions militaires, surtout durant le premier tiers du XVII^e^ siècle, quand la dimension mercantile de la course ne l'emporte pas encore sur son rôle purement militaire. Plusieurs fois, la flotte de l'Ordre est envoyée en Barbarie pour effectuer des razzias littorales et le saccage de cités ou place-fortes : Hammamet est pillée en 1602 ; en 1606, une nouvelle expédition contre la Régence de Tunis échoue, après que la flotte maltaise a été surprise par une violente tempête au large de l'île de Zembra ; en 1611, les îles Kerkennah sont razziées et 490 habitants sont emmenés en esclavage à Malte ; en 1619 enfin, la cité de Sousse est saccagée par les galères de Malte. Ces opérations plus militaires que véritablement corsaires se raréfient après 1620, concurrencées par une course plus commune, menée *a danno d'Infidele* dans tout le bassin maritime et qui repousse toujours plus loin les limites de

l'influence des Hospitaliers en Méditerranée. La course consiste en une attaque au Levant et au Ponant de tout navire musulman, voire de tout bâtiment de guerre ou de commerce appartenant à une puissance alliée des musulmans. Il ne s'agit donc plus seulement de punir des corsaires offensifs, ni de se porter, le temps d'un débarquement, en terre ennemie, mais bien de s'en prendre à n'importe quel vaisseau, y compris ceux qui vont pacifiquement. Ce sont bien les lignes commerciales qui pâtissent le plus régulièrement de cette course sauvage, puisque les gros vaisseaux chargés de marchandises ne sont ni assez rapides, ni assez protégés par des pièces d'artillerie, pour se défendre des attaques de petits navires corsaires légers et prompts à la manœuvre.

Au moment du départ, les Maltais ont le choix entre deux grandes routes de course, qui suivent en Méditerranée les principales lignes de liaison de l'empire ottoman. La première consiste en une attaque de la fameuse « caravane d'Alexandrie », qui relie économiquement la province d'Égypte à Istanbul et aux ports levantins. L'assaut contre les vaisseaux turcs ou chrétiens transportant des denrées alimentaires qui font souvent défaut en Méditerranée occidentale (froment, riz, fruits secs, épices) et des produits précieux (velours, lin, soieries, tapis, or) se fait au cœur de l'Archipel. Les courses peuvent se limiter à des patrouilles au sud, dans l'archipel des Cyclades, ou bien, lorsque le risque de rencontrer la flotte ottomane est faible, s'allonger par une traversée des eaux grecques jusqu'aux côtes turques. En 1630, deux galères et deux caïques de l'Ordre reçoivent l'instruction de pratiquer la course dans l'ensemble de l'Archipel, depuis Milo et Santorin jusqu'à Chio, en passant par les îles de Naxos et de Myconos. En cas de prises ou de menace turque, les navires doivent regagner la Crète et Malte ; dans le cas contraire, ils peuvent s'attarder aux environs de Chio et de Lesbos, dans le but de razzier des esclaves. Les corsaires se placent en embuscade, de part et d'autre d'un canal qui serpente au sein du semis insulaire grec, dans l'attente de la venue d'un navire de commerce trop lourd et mal préparé à une attaque-éclair de navires de course.

Les courses au Levant ne se limitent pas forcément à l'Archipel : certaines peuvent obliquer en direction de l'est, jusqu'aux côtes levantines, dans le but à la fois de razzier les navires reliant Alexandrie à Istanbul et ceux qui parcourent la route Damiette-Beyrouth-Alexandrette-Istanbul. En 1584, les galères parcourent ainsi le canal entre Chypre et la Caramanie, se plaçant en embuscade au large des Sept Caps et de Castellorizo (ancienne possession des Hospitaliers à Rhodes), avant de pousser jusqu'au golfe de Laiazzo et de se tenir au large d'Alexandrette, puis de longer la côte orientale jusqu'à Tripoli de Syrie et Beyrouth. Elles doivent achever leur course par un séjour d'une semaine au large d'Alexandrie et de Damiette, afin d'arraisonner tout navire sortant ou entrant dans les ports. En 1605, les quatre galères de l'Ordre prennent le chemin du Levant en passant par Zante, Céphalonie, Candie (où elle fait halte pour prendre langue et se ravitailler en eau douce), avant de naviguer au cœur des Cyclades pendant plusieurs jours. Elle traverse ensuite l'Archipel, en multipliant les escales à Milo, Paros, Santorin, jusqu'à Rhodes, puisqu'au lieu-dit des Sept Caps, où elle demeure en embuscade, avant de pousser jusqu'à Chypre, où elles capturent un navire turc chargé de riz et de froment, avant de s'en retourner vers Candie.

Une seconde voie de course peut être empruntée par les corsaires de Malte : c'est la route longeant la côte africaine, qui fait le lien entre Alexandrie et les divers ports barbaresques et qui est également empruntée par les pèlerins se rendant à La Mecque. Les corsaires peuvent aller à la rencontre des navires musulmans en faisant des haltes stratégiques au cap Misurata et au cap Bon André. Mais le plus souvent, les navires poussent en hâte jusqu'à Damiette et Alexandrie, au large desquels ils stationnent parfois assez longtemps, comme en 1597 où ils demeurent plus de quinze jours en embuscade. Parfois, la route de Barbarie au Levant se poursuit par un tour complet de la Méditerranée : en 1617, les galères effectuent deux escales aux caps Misurata et Bon André, avant de gagner Alexandrie, puis de poursuivre leur route vers Damiette, Jaffa, Beyrouth, Chypre et les côtes de Caramanie. De là, elles gagnent

Rhodes et Karpanthos ; en fonction des prises réalisées, elles ont le choix entre pénétrer dans l'Archipel, par Cos ou par Santorin, et rentrer directement à Malte via la Crète et Cirigo.

3. Les transformations de la Malte corsaire

La course, une activité essentielle

En devenant, sous l'impulsion des Hospitaliers, l'un des plus importants centres corsaires chrétiens de Méditerranée occidentale, sinon le plus important, sorte de pendant de l'Alger barbaresque, Malte se transforme en un espace cosmopolite, largement ouvert à tout étranger catholique désireux de courir les mers et de tenter la fortune. La course mobilise un nombre de plus en plus grand d'actifs du port. Les principaux emplois offerts sont d'abord liés à l'arsenal des galères, même si l'Ordre recourt assez peu à l'arsenal maltais et préfère acheter ses bâtiments dans les arsenaux d'Europe du Nord, plus au fait des dernières modernités en matière de constructions navales. L'arsenal de Vittoriosa sert surtout au carénage et à l'entretien de la flotte des Hospitaliers, à des petites constructions et aux réfections de bâtiments de course pour les laïcs, même si la majorité des corsaires privés se ravitaille plutôt en navires arraisonnés durant les courses, voire achetés à l'étranger, et souvent en terre barbaresque. Il n'empêche que l'arsenal emploie un nombre stable et permanent d'ouvriers insulaires, difficilement quantifiable mais certainement plus faible que celui embauché sur les navires. Les insulaires travaillent également au lazaret, construit en 1643 sur l'îlot de Marsamxett, non loin de La Valette : en devenant une halte possible pour les bâtiments chrétiens et obligatoire pour tous les navires maltais, le lazaret offre à partir du second XVII^e^ siècle de nouveaux débouchés à des individus plus ou moins spécialisés (soldats, médecins, employés divers) qui vivent directement des activités maritimes maltaises, et notamment de la course.

C'est surtout dans l'activité maritime proprement dite que les Maltais s'illustrent, investissant largement la course : ils totalisent plus

de la moitié des départs de privés laïcs durant tout le au XVIIe siècle et plus de 65 % des départs en course à la fin du siècle. Au sein d'une population portuaire d'environ 22 000 habitants, mais de laquelle on peut retrancher près de 2 800 religieux qui, s'ils s'illustrent parfois à titre privé dans la course comme les Hospitaliers, n'exercent jamais les métiers maritimes (ouvriers, calfats, tisserands, cordeliers, charpentiers, marchands…), on peut estimer que 15 % à 25 % des actifs du port vivent quotidiennement de la course, soit un chiffre de 3 000 à 4 000 personnes. Outre les insulaires, des corsaires de différentes nationalités cohabitent dans le port de Malte, tels que des Provençaux, Siciliens, Napolitains, Vénitiens, Grecs, Anglais, Hollandais, Slaves… Si les Siciliens sont très actifs au XVIe siècle (proximité géographique oblige), à partir du XVIIe siècle, ce sont presque exclusivement les Maltais et les Provençaux qui dominent la course insulaire et qui amassent dans le port des fortunes parfois remarquables.

Pourvoyeuse d'emplois, attractive par les richesses qu'elle peut rapporter, la course séduit donc un nombre grandissant d'actifs insulaires et étrangers. Ruraux quittant les campagnes pour s'établir dans le port, catholiques venus de toute l'Europe pour courir les mers depuis Malte, tous choisissent d'élire résidence dans le port, qui connaît un peuplement remarquable en un siècle, passant de 11 000 âmes en 1590 à plus de 22 000 en 1690. La population de l'archipel connaît d'ailleurs la même progression, passant de 29 000 habitants environ à la fin du XVIe siècle à plus de 50 000 individus à la fin du siècle suivant. Un tel accroissement ne tient pas uniquement à l'immigration liée aux emplois maritimes ; en assurant un ravitaillement à peu de frais du marché insulaire en denrées lointaines, la course contribue à une amélioration sensible des conditions d'existence des Maltais mieux nourris et aussi mieux soignés par les Hospitaliers, qui ont pour devoir l'hospitalité aux pauvres. Au milieu de l'époque moderne, Malte bénéficie d'un espace d'approvisionnement désormais considérablement élargi : outre les commanderies européennes des Hospitaliers, qui ravitaillent l'île depuis 1530, c'est

toute la Méditerranée qui l'approvisionne en butins divers, grâce au déploiement d'une course menée aussi bien par les membres de l'Ordre que par des particuliers arborant le pavillon rouge à croix blanche de Saint-Jean. Cet espace d'approvisionnement corsaire suit les littoraux musulmans depuis la Régence de Tunis jusqu'au Levant, avec des lieux d'embuscades nombreux le long de la côte africaine (Cap-Bon, Jerba, Cap Misurata, Cap Bon André, Alexandrie et Damiette), de la côte levantine (de Jaffa à Alexandrette) et turque (environs de Castellorizo, Rhodes), ainsi que dans l'Archipel (du Dodécanèse au détroit des Dardanelles).

À partir d'une patente extrêmement détaillée, que le grand-maître remet à un chevalier-corsaire en 1608, l'Ordre établit une stricte hiérarchie des butins à rapporter ou non à Malte ; et rapidement, tous les corsaires, y compris privés, se sont conformés à cette hiérarchie. Les produits utiles et consommables, tout particulièrement la nourriture (froment, riz), doivent impérativement être rapportés à Malte, afin de ravitailler le couvent et le marché portuaire, et de préférence à bord du navire arraisonné, qui constitue une prise précieuse pouvant être revendue ou utilisée par l'Ordre pour des voyages ultérieurs. En un temps où le froment fait cruellement défaut dans une Méditerranée occidentale qui, à l'inverse du Levant, n'est pas auto-suffisante en blé, et dans une île, Malte, où la population ne cesse de croître, les patentes magistrales abondent qui réclament aux corsaires religieux et laïcs de rapporter des céréales. Les produits de faible coût (verroterie, cuirs, cotonnades...) doivent être vendus à la première escale, en terre chrétienne ou musulmane, au meilleur prix ; les marchandises de grande valeur (pièces d'artillerie, bois, fers) peuvent au choix être vendues ou rapportées dans l'île, selon les manques et les nécessités du marché ; en revanche, les produits précieux (or, argent, bijoux, étoffes rares, épices) doivent être rapportés intacts, au nom du fait qu'ils contribuent à l'enrichissement de l'île. Enfin, en ce qui concerne les prises humaines, les corsaires ont pour consigne de vendre au meilleur prix femmes et enfants au Levant ou en Sicile, ainsi que la plupart des captifs riches

qui peuvent se racheter immédiatement, et de ne ramener à Malte que les hommes dont on peut utiliser la force de travail. Les ports de revente fréquentés par les Hospitaliers et par les corsaires laïcs sont à cette époque très divers : les ports grecs de l'Archipel, les possessions vénitiennes de Méditerranée orientale (Candie notamment), les ports levantins de Saint-Jean d'Acre, de Jaffa, de Tripoli de Syrie, et de Chypre, et, sur le chemin du retour, l'incontournable Messine ou parfois un port barbaresque, comme Tunis.

La course représente donc un bénéfice incontestable pour la société maltaise de l'époque, offrant des emplois et améliorant les conditions d'existence. Sur un plan strictement alimentaire, les butins corsaires ont constitué un apport vitaminique qui faisait jusqu'alors défaut : apport glucidique des céréales et des féculents, protidique des aliments carnés ou lactés, lipidique des matières grasses comme l'huile. Mieux encore, la course a assuré une diversification de la consommation insulaire par l'accès nouveau à des produits en provenance du Levant, que les Maltais n'avaient pratiquement jamais utilisés auparavant (épices, soieries, cotonnades, velours…). Loin de l'archipel qui vivotait dans la dépendance du royaume de Sicile pendant toute l'époque médiévale, Malte acquiert à l'époque moderne la dimension économique d'une île stratégique, où corsaires et marchands viennent déposer les marchandises les plus diverses et négocier le prix de rachat des biens et des hommes.

Corsaires et esclaves

Plus encore que les marchandises, ce sont les esclaves qui constituent le principal enjeu de la course maltaise. En 1660, une ordonnance du grand-maître réclame expressément à tous les corsaires en partance, aussi bien membres de l'Ordre que laïcs, de « capturer le plus grand nombre possible d'esclaves infidèles », afin de ravitailler les chiourmes des galères et des autres navires de course, tels que les felouques, les galiotes et les brigantins. Au milieu du XVII^e^ siècle, l'activité corsaire maltaise nécessite un nombre moyen constant d'environ 1 500 esclaves de rame disponibles,

à raison de 900 à 1050 rameurs pour les 6 à 7 galères (soit une moyenne de 150 rameurs par galère) et de 500 esclaves supplémentaires pour les navires mixtes. Le nombre d'esclaves s'accroît donc régulièrement à Malte, en liaison avec le développement de la course, l'augmentation du nombre de galères et celle de la part des esclaves dans la chiourme. Si en 1594, les esclaves représentent la moitié des rameurs, cette proportion ne cesse d'augmenter pour se stabiliser aux environs des 2/3 de l'effectif à la fin du XVII^e siècle (69,7 % en 1632 et 71,2 % en 1669).

L'ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ESCLAVES DANS LES CHIOURMES MALTAISES (1594-1669)

	1594			1632			1669		
	Galiots	Forçats	Esclaves	Galiots	Forçats	Esclaves	Galiots	Forçats	Esclaves
Nb.	84	122	290	387	175	1 284	440	190	1 560
%	16,9	24,5	58,6	20,9	9,4	69,7	20	8,6	71,2
Total	496			1 846			2 190		

Élément essentiel des chiourmes, les esclaves sont toujours plus nombreux à Malte à l'époque moderne : de 400 environ en 1548, ils passent à près de 800 en 1582, puis à 1 800 en 1599, pour se stabiliser autour de 2 000 durant tout le XVII^e siècle, nombre qui est volontairement fixé par l'Ordre, pour éviter la surpopulation des trois bagnes du port et la surreprésentation des non chrétiens dans un espace portuaire rigoureusement catholique. Pour une minorité d'entre eux, les esclaves sont enlevés au cours de razzias le long des littoraux musulmans ; mais dans la grande majorité des cas, ils ont été capturés en mer par les galères de l'Ordre ou par celles de privés. Une fois arraisonné le navire ennemi, le corsaire monte à bord en compagnie de son écrivain et dresse le compte exact du nombre de personnes capturées ; on sépare d'emblée les riches (qui, pouvant se racheter très vite, sont désignés sous le terme de « captifs ») et les plus pauvres (dont l'attente du rachat risque d'être plus longue

et qui sont pour leur part considérés comme des « esclaves » dont on pourra profiter de la force de travail, en attendant leur libération). On sépare les hommes valides des infirmes, des vieillards, des femmes et des enfants. Les hommes constituent le gros des esclaves (85 % environ) dans tous les ports de Méditerranée. Il est rare en effet qu'une femme se trouve à bord d'un navire, et quand c'est le cas, elles accompagnent leur époux en pèlerinage, ou bien dans un voyage commercial ou diplomatique. Les hommes esclaves sont généralement jeunes, ayant en moyenne entre 25 et 35 ans, et sont tous des professionnels de l'espace maritime : marchands, soldats sur les galères, corsaires, rameurs, marins.

Les hommes les plus jeunes et les plus vigoureux sont réservés aux galères, tandis que d'autres sont vendus aux enchères. L'Ordre de Malte se réserve la majorité des esclaves, à qui il donne le nom d'esclaves publics, et qui peuvent constituer la chiourme des galères (esclaves de rame) ou être assignés à des travaux d'intérêt public dans le port (esclaves de terre). Ces derniers, qui sont majoritairement des femmes, des enfants et des hommes trop âgés ou trop jeunes pour ramer, sont employés au service de l'Ordre dans ses bâtiments : dans les Auberges, où vivent les chevaliers, dans la Sacrée Infirmerie, où sont soignés les chevaliers et tous les chrétiens du port, ainsi qu'à l'Armurerie, aux Fours… Ils accomplissent également les grands travaux de fortification et d'aménagements portuaires (réfection et curetage des murailles, nettoyage et pavage des rues…). Quant aux esclaves privés, ils constituent la domesticité des particuliers (chevaliers ou habitants du port) qui les ont achetés à l'occasion de ventes aux enchères.

Ces dernières sont organisées sur la place centrale de la capitale de Malte, La Valette, quelques jours après l'arrivée du navire de course transportant les captifs. Elles se font à la chandelle (c'est-à-dire qu'elles durent tant que la chandelle est allumée) et s'étalent rarement sur plus de quatre jours, afin de ne pas faire baisser le prix de vente. Celui-ci s'uniformise du reste dans toute la Méditerranée chrétienne et musulmane au XVII^e siècle, et un esclave vaut ainsi

le même prix ou presque à Malte, à Messine, à Tunis, à Istanbul. En moyenne, dans les années 1600-1640, un esclave se vend environ 130 écus ; les femmes valent plus cher (150 à 160 écus) car elles représentent souvent un attrait sexuel, ou bien sont vendues avec leur enfant. Les prix varient également en fonction du statut social : un janissaire, un *raïs* (corsaire musulman), un consul, un chevalier de Malte se vendent à des prix très élevés, pouvant avoisiner les 1 000 à 1 500 écus. En général, plus un particulier est riche et socialement influent, plus il possède d'esclaves : le grand-maître possède au XVII^e^ siècle une centaine d'esclaves pour son service personnel et qui lui appartiennent en propre. Les chevaliers de Malte sont souvent maîtres d'un esclave, et si d'aventure ils n'ont pas les moyens d'en acheter un, ils peuvent louer pour leur service un esclave de terre de l'Ordre, à condition de lui offrir la nourriture et de le traiter correctement.

Au nombre d'environ 2 000 durant tout le XVII^e^ siècle, les esclaves représentent presque 10 % de la population portuaire maltaise. Ils sont contraints de porter un anneau de fer à la cheville, et les hommes, des pantalons suffisamment courts pour ne pas dissimuler le fer ; tout esclave sans anneau est condamné à 50 coups de fouet en public, et à partir de 1673, son patron encourt une amende en cas d'irrespect du règlement. Puis en 1749, après une révolte servile, l'Ordre impose que les esclaves non-chrétiens, publics comme privés, soient enchaînés deux à deux pour quitter leur Prison le matin et se rendre à leur travail. Seuls les convertis au catholicisme gardent le privilège du port simple de l'anneau. Les esclaves vont également vêtus d'habits de grosse toile, que l'Ordre leur fait distribuer deux fois par an, et de chaussures bicolores, noires et blanches, qui leur sont réservées et qui témoignent de leur statut servile. Ils sont répartis entre trois grands bagnes, nommés *Prisons des Esclaves*, construits au fil de l'expansion géographique du port : celle de Vittoriosa bâtie en 1539, celle de La Valette en 1571 et celle de Senglea en 1629. Aucun esclave public ou privé ne peut dormir ailleurs que dans les Prisons, où ils sont séparés par sexe et les enfants le sont des adultes.

Les Prisons réservent deux salles pour le culte des esclaves musulmans et pour celui des juifs. Les esclaves sont soignés dans une Infirmerie de la Prison, dans laquelle officient un chirurgien et un barbier qui sont logés sur place. Chaque Prison compte onze gardiens assistés de soldats au XVIIIe siècle ; tout le personnel est commandé par un argousin et un sous-argousin, qui sont tous deux logés dans les bâtiments et employés par l'Ordre qui leur verse un salaire mensuel, leur fait livrer de la nourriture pour leur famille (pains, mesures d'huile d'olive, pichets de vin, poules…), les fait soigner gratuitement par les médecins de la Sacrée Infirmerie. Depuis 1673, deux Prud'hommes, élus parmi le personnel des Prisons, sont chargés de visiter une fois par mois les cachots et pièces de vie des esclaves (cellules de détention, pièces assignées à la prière, aux soins des captifs malades…), accompagnés de soldats, afin de vérifier qu'ils sont bien traités et qu'aucune contestation servile ne s'ébauche. Enfin, les trois Prisons possèdent deux religieux et un esclave converti chargés de catéchiser et de convertir les esclaves non-chrétiens, et d'encadrer ceux qui sont catholiques. La conversion est un phénomène qui touche environ 20 % des esclaves maltais, généralement ceux dont la servitude se prolonge et qui ont l'espoir d'échapper à leur condition par le reniement. Pour les autres, les autorités religieuses leur imposent de porter dans les rues les signes distinctifs de leur religion : les musulmans sont contraints de porter la chéchia ou le turban, tandis que les juifs doivent arborer, depuis 1595, un « signe d'infamie », qui est un bout d'étoffe jaune accroché au chapeau pour les hommes et au corsage pour les femmes.

À l'extérieur, la surveillance apparaît tout aussi sourcilleuse que dans les Prisons : depuis 1602, aucun esclave musulman ou juif, taillé ou libre, public ou privé, ne peut plus passer les portes des cités portuaires de La Valette, Vittoriosa et Senglea, sans être accompagné d'un gardien, sous peine de recevoir 50 coups de corde en public pour un esclave et de devoir payer une amende de 10 écus pour un esclave taillé. De même, toute personne apercevant un esclave hors de l'enceinte portuaire est tenu de le ramener de force à la Prison

des Esclaves la plus proche, et peut encaisser une récompense d'un écu. La récompense est même relevée à 10 écus en 1663, afin d'inciter les Maltais à la plus grande vigilance. De même, depuis 1673, aucun esclave ne peut dépasser l'embouchure du port, à bord d'un bateau, sans la présence de son patron ou d'un gardien, sous peine du fouet. C'est que les Hospitaliers vivent dans la crainte permanente d'une révolte servile qui conduirait à une alliance entre les esclaves musulmans et les Barbaresques, et conjuguerait ainsi une double menace pour l'Ordre. Il est vrai que par trois fois, en 1531, 1596 et 1749 en effet, des esclaves se sont mutinés et ont menacé les Hospitaliers, provoquant en réaction la promulgation par les grands-maîtres de plusieurs lois sécuritaires concernant le quotidien des esclaves et la protection des insulaires. Lors de chaque révolte, la répression est à la mesure de la peur ressentie par les Hospitaliers : en 1749 par exemple, lors de l'insurrection conduite par l'ancien gouverneur turc de Rhodes, Mustafa Pacha, la cinquantaine d'insurgés fomente un attentat contre le grand-maître et envisage une attaque armée du fort Saint-Elme, à La Valette. Tous les insurgés ou presque sont massacrés, tandis que les meneurs sont condamnés à avoir les os brisés, la chair arrachée au fer rouge, et à être écartelés en public par quatre galères dans le port.

La plupart des esclaves attendent leur rachat : on appelle « taillé » l'esclave qui est en cours de rachat et dont un acte notarié l'officialise. La somme de rachat est toujours supérieure à celle de la vente, tournant en moyenne autour de 360 écus à Malte, homme, femmes et enfants confondus. Les registres du Trésor de l'Ordre, conservés à partir de 1620, témoignent d'ailleurs des revenus réguliers que peut rapporter le commerce des captifs : rien que pour la décennie 1620, le rachat des esclaves publics rapporte à l'Ordre la somme de 51 458 écus, soit quasiment le revenu sur dix ans de la Langue d'Allemagne à la même époque. Soulignons cependant que la Langue d'Allemagne est la plus pauvre de l'Ordre et qu'à titre de comparaison, celles d'Italie et de Castille représentent à la fin du XVI^e^ siècle, un revenu annuel de plus de 130 000 écus pour l'une et de plus de 190 000 écus pour l'autre.

Le rachat des captifs est l'œuvre de professionnels, dont l'activité caractérise la Méditerranée corsaire entre la fin du XVI^e^ siècle et le début du XVIII^e^ siècle : il s'agit des intermédiaires de rachat, dont la grande majorité sont des laïcs qui s'occupent de négocier la liberté des esclaves, et prélèvent une commission d'environ 10 % de la somme totale du rachat. Ces intermédiaires chrétiens, juifs ou musulmans obtiennent des sauf-conduits de l'Ordre pour venir à Malte ou pour se rendre en Barbarie y négocier le prix de différents captifs. Séduit un temps par la dimension glorieuse de la rédemption des captifs, l'Ordre de Malte crée un Mont de la Rédemption en 1607, afin de racheter les chevaliers capturés en course, mais celui-ci demeure totalement inactif. Conscient de la rentabilité du trafic de l'homme, l'Ordre préfère en réalité prélever des commissions sur les intermédiaires qu'il emploie, ou bien laisser agir les spécialistes religieux de rachat comme les Trinitaires, membres de l'ordre de la Très Sainte Trinité fondé en France à la fin du XII^e^ siècle, et qui se charge à l'époque moderne d'une partie de la rédemption des captifs chrétiens dans les Régences barbaresques.

Malte, île marchande

La course apparaît donc comme une activité originale, qui joue sur les deux tableaux de la guerre (par l'appropriation d'un butin) et de la paix (par la nécessaire revente de celui-ci). Au-delà de son aspect militaire, elle favorise des échanges commerciaux que les Hospitaliers tolèrent d'abord par nécessité (il faut bien approvisionner Malte en marchandises diverses et surtout, éviter un surplus d'esclaves non-chrétiens dans l'île), avant de les favoriser pour la rentabilité économique qu'ils engendrent, en octroyant des patentes et sauf-conduits aux marchands des rives chrétienne et musulmane.

Seuls 20 % des rachats de captifs sont le fait des esclaves eux-mêmes : la très grande majorité (80 %) des rachats résultent donc de l'intervention d'intermédiaires laïcs et religieux, spécialisés dans le commerce de l'homme, de confession et d'origine très diverses, qui tous se rendent à Malte et sollicitent de l'Ordre l'autorisation

de résider dans le port le temps de négocier les rachats. Ce sont des marchands juifs originaires du Levant (Patras, Salonique, Andrinople), d'Afrique du Nord (Tripoli, Jerba, Tunis) et des cités européennes (Venise, Livourne), ce sont également des raïs et des marchands musulmans en provenance de Barbarie (Jerba, Tunis, Monastir) et du Levant (Istanbul, Alexandrie). Parmi les intermédiaires chrétiens, les Maltais sont majoritaires dès le XVII^e siècle, mais plusieurs marchands européens viennent également s'établir dans l'île pour s'illustrer dans le trafic des esclaves : des Italiens, présents depuis le XVI^e siècle et provenant surtout de Naples et de Sicile, des Grecs de Langos, Chypre, Cirigo et Chio, et surtout des Français, tous ou presque marseillais et provençaux, qui sont généralement des marchands.

La négociation des captifs apparaît comme une étape préliminaire au commerce des marchandises : certains esclaves sont parfois échangés contre des denrées alimentaires qui font défaut, tandis que les marchands qui font office d'intermédiaires de rachat profitent souvent d'un voyage en terre musulmane pour rapporter les produits dont Malte est privée (cuirs, peaux de bête, cire, laine, huile d'olive, blé, pois chiches, poisson frais ou séché de Barbarie, produits levantins de luxe comme les épices, soieries, tapis, cotonnades... Directement issu du trafic corsaire, le commerce avec les musulmans devient progressivement une réalité maltaise dès le second XVII^e siècle, fondé sur des associations commerciales qui peuvent lier des chevaliers, des marchands et des corsaires maltais avec des marchands juifs et musulmans. En 1643, la construction par l'Ordre d'un lazaret moderne, en pierre, situé sur l'île de Marsamxett, en face de La Valette, vient entériner de manière définitive le rôle de Malte comme place commerciale où sont rachetés les captifs, entreposées et revendues les marchandises en provenance d'Europe, du Levant et de la rive africaine. Déjà considérée comme un lieu essentiel du trafic des esclaves en Méditerranée occidentale, l'île apparaît désormais utile sur un plan sanitaire. Sa situation au carrefour de l'Europe et de l'Afrique, du Ponant et du Levant, en fait un lieu stratégique pour rentabiliser la durée des quarantaines :

stockant au lazaret les denrées, les navires choisissent souvent de repartir vers les ports barbaresques pour y transporter des captifs maltais libérés ou y racheter des esclaves chrétiens et rapporter dans le même temps des marchandises qui seront vendues dans l'île.

Un manuscrit du chevalier Charles-Sébastien de Choiseul de La Rivière (1684-1734) au début du XVIIIe siècle est à ce propos très explicite :

> *à présent que la Religion* [l'Ordre] *est parvenue à faire de son île le rempart de la chrétienté et qu'elle se trouve débarrassée des soins qui ont suspendu son attention sur les opérations de l'État, elle peut s'appliquer à remplacer par le commerce de la mer, par les productions du pays et par les manufactures, les sommes que l'État répand continuellement dehors.*

Grâce à la Sacrée Infirmerie, qui dispense les soins conformément au vœu d'hospitalité des chevaliers de Malte et au lazaret qui garantit une protection sanitaire et offre des quarantaines à prix volontairement bas à partir des années 1720, pour faire concurrence aux autres lazaret chrétiens et particulièrement à celui de Marseille, l'île devient une escale sanitaire et marchande incontournable pour les navires chrétiens, un relais commercial et un entrepôt de denrées en provenance des deux rives.

Les transformations du port

L'ouverture maritime et l'essor économique consécutif à l'activité corsaire ont pour conséquence une transformation radicale de l'espace portuaire maltais. Celui-ci se compose de plusieurs langues de terre qui définissent autant d'anses profondes, abris naturels parfaits pour l'arsenal, les débarcadères et la flotte.

Passés depuis Rhodes du statut d'ordre guerrier terrestre à celui d'ordre naval, les Hospitaliers ont, en 1530, naturellement élu résidence à Birgù, qui présente le double avantage d'éloigner l'Ordre de la noblesse maltaise, regroupée autour de la capitale intérieure de Mdina, et de lui offrir l'accès à la mer depuis un port admirable, en eau suffisamment profonde pour accueillir des navires de fort

tirant d'eau. Peuplée de 500 âmes en 1530, le port se développe considérablement sous l'influence des chevaliers et grâce à l'édification d'ouvrages de défense et de murailles qui connaissent un nouvel élan dans les années 1550, après que les Hospitaliers sont expulsés de Tripoli. C'est Birgù qui concentre les lieux de vie de l'Ordre : église conventuelle, Auberges des Langues, Sacrée Infirmerie, Armurerie, Prison des Esclaves. Tous les édifices sont construits à proximité les uns des autres puisqu'en 1539, les chevaliers ont exprimé leur désir de reconstituer à Birgù le *Collachium* qui les séparait physiquement de la population laïque à Rhodes. Mais pris par l'urgence des constructions et du péril musulman, l'Ordre vit à Malte toujours au contact direct de la population urbaine et le *Collachium* n'est défini à Birgù que par des signets de pierre et non par des murs, comme il l'était à Rhodes ; plus tard encore, à La Valette, le *Collachium* disparaît complètement. Les défenses de Birgù sont renforcée par l'aménagement du fort Saint-Ange, à la pointe de la langue de terre, qui devient la résidence du grand-maître, et par une enceinte bastionnée édifiée dans les années 1550-1560. Au lendemain du siège de 1565, la ville de Birgù est entièrement reconstruite et rebaptisée Vittoriosa.

Sur la langue de terre voisine, qui sert de jardin aux Hospitaliers, une enceinte et un fortin sont bâtis dans les années 1550, ce qui favorise le peuplement d'une petite cité nommée Senglea, en hommage au grand-maître Claude de la Sengle, qui a ordonné la mise en défense du lieu. Ceintes de remparts, les plus anciennes villes portuaires de Vittoriosa et Senglea présentent des similitudes dans leur physionomie et dans leur histoire. Possédant chacune 3 000 habitants à la fin du XVII^e^ siècle, elles ont été peuplées au cours du siècle précédent, au moment des vagues successives d'immigration d'Italiens et de Rhodiens, venus s'établir avec l'Ordre en 1530, et des premiers Français, arrivés à l'extrême fin du siècle. Tout autre est le destin de Bormula, la plus populeuse et la plus cosmopolite des cités maltaises : il s'agit d'une extension urbaine qui se développe au milieu du XVI^e^ siècle, à la confluence de Birgù/Vittoriosa et de

Senglea, et qui finit par constituer une cité protégée par la construction de deux vastes enceintes fortifiées, dans les années 1630 (la *Santa Margherita*) puis dans les années 1680 (la *Cotonera*). Peuplée d'environ 2 500 habitants, Bormula attire majoritairement les gens de mer (marins, galiots, petits corsaires, pêcheurs) et de nombreux étrangers (Français, Italiens, Grecs, Anglais et Hollandais).

Face aux Trois-Cités (Vittoriosa/Senglea/Bormula), les deux villes de La Valette et de Floriana ont été bâties sur le Mont Sciberras.

Décidés au lendemain du siège de 1565 par le grand-maître victorieux Jean de La Valette, les travaux de construction de la nouvelle résidence du couvent et de la nouvelle capitale de Malte sont supervisés par l'ingénieur italien Francesco Laparelli, assisté de l'architecte maltais Girolamo Cassar. Synthèse des utopies urbanistiques du XVI^e^ siècle, la nouvelle ville militaire est bâtie *ex-nihilo* à partir de 1566 et se voit attribuer le nom de son prince, qui en a demandé l'édification : La Valette. Dès son apparition, elle est réputée imprenable. C'est à cette fin qu'elle a été bâtie, dans cette dimension qu'elle a été pensée ; conséquence d'un siège qui a failli provoquer l'éviction des Hospitaliers de la Méditerranée, elle est voulue et conçue comme l'origine d'un nouveau temps, dans lequel il est désormais impossible de déloger l'Ordre de son fief, et d'un nouvel espace, où Malte ancre définitivement au Ponant la frontière entre les empires et la limite maximale de l'aire d'expansion musulmane. L'érection de la cité s'accompagne donc d'un travail de construction imaginaire, qui contribue à en faire le symbole urbain de la croisade et de la victoire obtenue par les Hospitaliers sur les Ottomans en 1565. Dorénavant, en deçà de La Valette, on est en chrétienté, au-delà, s'étend le monde de l'Islam.

En 1571, l'Ordre décide de transférer son couvent dans la nouvelle cité, alors que celle-ci est encore un vaste chantier. Les chevaliers ne logent pas encore dans leur Auberge, mais s'abritent sous des toiles tendues entre quelques piquets ; la construction de l'église conventuelle, au centre de la ville et à proximité du Palais Magistral, débute seulement en 1572 et s'achève en 1577, tandis que

les Auberges ne sont toutes bâties qu'en 1576. Entièrement ceinte d'une muraille épaisse et bastionnée, La Valette a été construite en une décennie seulement, au cours de laquelle elle devient aux yeux des Hospitaliers, des Maltais et de tous les chrétiens d'Europe, plus qu'une ville, le symbole de la résistance inexpugnable aux Infidèles. La fin de sa construction en 1575-1577 coïncide donc avec l'ouverture de l'île aux échanges corsaires et commerciaux du XVII^e siècle.

Résidence de l'Ordre, dotée de nombreux palais, d'un théâtre, de librairies, elle est une cité prestigieuse et dominée par les religieux : à la fin du siècle, les Hospitaliers représentent environ 1 500 personnes (dont 500 chevaliers), auxquels s'ajoutent les membres du clergé maltais (près de 300 moines et une cinquantaine de prêtres). De sorte que sur une population de 10 000 âmes environ, les religieux représentent au moins le quart des résidents de La Valette. Capitale économique et politique, elle attire les catégories sociales les plus aisées de la population insulaire et étrangère : nobles et robins, grands bourgeois, soldats étrangers au service de l'Ordre, grands médecins et chirurgiens employés à la Sacrée Infirmerie, gros négociants… La plupart des étrangers qui s'établissent dans la cité sont des Français ; du reste, au XVIII^e siècle, cette langue est couramment parlée à La Valette, ce qui n'est pas le cas dans les autres cités portuaires. La raison tient à la fois à l'Ordre de Malte, qui adopte le français comme langue officielle à cette époque (à la place de l'italien, langue officielle des XVI^e-XVII^e siècles) et aux nombreux négociants provençaux et marseillais qui résident dans la ville et se sont installés au fil des XVII^e-XVIII^e siècles.

L'attraction des activités corsaires et commerciales provoque une telle pression démographique que les Hospitaliers décident de bâtir de nouvelles fortifications dans les années 1630, qui délimitent un vaste espace d'abord réservé aux manœuvres militaires et rapidement peuplé au milieu du XVII^e siècle. La nouvelle cité qui émerge, Floriana, héberge essentiellement des militaires, avant d'accueillir des familles marchandes, du fait de l'aménagement de quais le long des remparts. La nouvelle dimension marchande de Malte nécessite

en effet des aménagements portuaires. Jusqu'au XVII^e siècle, le port de commerce est situé au fond de l'anse de Bormula, où se trouvent des entrepôts destinés à recevoir et à stocker les cargaisons (le *Mandracchio*). De l'autre côté de Senglea, le long de l'anse dite « Port des Français », l'Ordre fait aménager un autre espace de stockage pour le matériel de construction, associé à un petit arsenal destiné aux navires de particuliers et complémentaire de celui de Vittoriosa : le nouvel espace, d'une longueur de 220 mètres environ, s'organise autour d'entrepôts de bois, de poudre et de fers, qui développent durant le second XVII^e siècle une activité de transformation et de revente des produits, par l'édification de nombreux magasins.

Quand La Valette devient la capitale de l'Ordre et de l'île en 1571, la nouvelle cité polarise les échanges en devenant le lieu des transactions financières et commerciales, par la présence d'une Banque de l'Ordre, en activité à partir de 1596, et par celle du marché où se fixent les prix et où se déroulent les ventes de butins, les achats d'esclaves et de marchandises. L'accélération continue du développement de l'économie portuaire, l'exiguïté de l'anse entre Vittoriosa et Senglea et le dynamisme commercial de La Valette, qui attire les populations marchandes fortunées, entraînent le développement d'aménagements littoraux le long des remparts de La Valette et de Floriana, entre le milieu du XVII^e et le XVIII^e siècle. Initiés par le grand-maître Jean-Paul de Lascaris Castellar (1636-1657), les travaux consistent en la construction d'entrepôts et de magasins le long du rempart du « Grand Port », avant de se poursuivre par le creusement d'un débarcadère joignant les remparts de La Valette à ceux de Floriana, qui est baptisé « Quai Lascaris » au siècle suivant, en l'honneur du grand-maître. Les grands-maîtres Nicolas Cotoner (1663-1680), Gregorio Carafa (1680-1690), Adrien de Wignacourt (1690-1697) et Ramon Perellos (1697-1720), poursuivent l'entreprise de Lascaris en édifiant une centaine d'entrepôts de grains et de denrées diverses, auxquels s'ajoutent des habitations adjacentes.

Port dynamique et attractif, Malte devient donc un lieu incontournable de la Méditerranée, une escale bientôt nécessaire pour tous

les navires qui y circulent d'est en ouest et du nord au sud. Outre les intermédiaires de rachat et les marchands, ce sont des voyageurs, des curieux et des pèlerins qui s'y rendent dès la fin du XVI^e^ siècle, attirés par la réputation de La Valette, devenue une référence urbaine et religieuse, et par celle de la Sacrée Infirmerie où, accomplissant leur vœu d'hospitalité, les chevaliers soignent et hébergent tout chrétien malade ou se rendant à Jérusalem. Escale nécessaire sur le chemin conduisant à la Terre Sainte, Malte devient alors une étape sur la route empruntée par les pèlerins embarquant à Marseille. La sacralisation de La Valette précède de peu celle de l'île, les Hospitaliers œuvrant en effet à mettre à l'honneur le culte de Paul de Tarse, saint-patron de Malte : en 1608, le Saint-Siège entérine le choix de l'Ordre en faisant savoir à la chrétienté qu'une visite à la grotte de saint Paul (qui aurait accueilli le saint lors de son séjour dans l'île) située dans la ville de Rabat, offre désormais l'indulgence plénière à tout pèlerin. Escale, voire destination de pèlerinage, Malte devient l'ultime halte chrétienne du Ponant, le symbole du passage vers l'Orient, la matérialisation du fil invisible, mais toujours solide, qui relie les Hospitaliers aux Lieux Saints. Devenus « chevaliers de Malte » après le siège de 1565, ils entament un nouveau temps, celui d'une perfection maritime et insulaire qui les rend supérieurs à tout ce qu'ils avaient pu être auparavant. Frà Anne de Naberat, prieur de la Langue d'Auvergne, peut ainsi écrire en 1627 dans son ouvrage *Malte suppliante aux pieds du roi contre un mémoire pour la réunion de la grande-maîtrise à la couronne que* :

ledit Ordre n'a jamais été ni en Syrie ni à Rhodes en si grand lustre qu'il est aujourd'hui à Malte… ce sont les mêmes constitutions et coutumes, mais encore plus parfaites. Les chevaliers sont d'aussi illustres familles… et plus qu'ils n'étaient à Rhodes et en la Terre Sainte. Ce sont les mêmes vœux, le même courage de nos généreux chevaliers et encore plus de notre temps qu'au passé.

Conclusion

Corsaires illustres, guerriers intrépides, nobles hardiment campés sur leur galère et prêts à l'abordage… Telles sont les images qui viennent en général à l'esprit de ceux qui songent aux chevaliers de Malte. Si elles reflètent une certaine réalité, elles relèvent aussi de la maîtrise remarquable d'une publicité de soi-même, que les Hospitaliers ont déployée tout au long de leur histoire, et particulièrement au temps de leur vie à Malte entre 1530 et 1798. Car avant de se présenter et d'être considérés comme les corsaires de la chrétienté, ils sont – et demeurent – des propriétaires fonciers, à la tête de plus de 700 commanderies, dont une partie leur est revenue après la disparition du Temple en 1312. C'est essentiellement de la terre qu'ils puisent la majorité de leurs revenus ; c'est grâce aux responsions qu'ils peuvent entretenir une flotte efficace, qu'ils financent la construction de fortifications modernes rendant leur fief inexpugnable (si Bonaparte peut s'emparer de Malte en 1798, c'est parce que les Hospitaliers lui ouvrent le port !), et qu'ils conduisent des activités maritimes dont ils apparaissent comme les spécialistes incontestés à l'époque moderne.

Pourtant, si nombre de chevaliers aspirent à quitter rapidement leur couvent pour échapper à l'ennui d'une vie insulaire de garni-

son et dans l'espoir de diriger une commanderie ou de fréquenter les cours européennes, les faits militaires glorieux, les noms fameux de certains corsaires, l'efficience de leur flotte au service des rois d'Espagne, et plus largement des puissances catholiques, font que les Hospitaliers ont bel et bien été les acteurs maritimes incontournables de la guerre contre les musulmans. À la tête d'une flotte seulement composée de sept galères au maximum de sa puissance, mais soutenue par plusieurs navires à rames et à voiles servant aussi bien à la guerre navale qu'aux entreprises corsaires, ils parviennent en moins d'un siècle, à effacer la souillure que représentait pour eux la perte de Rhodes en 1522, en devenant l'un des pavillons les plus craints et respectés de la Méditerranée et en transformant Malte, fief dépourvu de défenses, en l'un des plus importants États corsaires chrétiens du Ponant.

Leur île, transfigurée à la fin du XVI^e^ siècle en rempart matériel et symbolique de la chrétienté, émerge dans la nouvelle géopolitique des XVII^e^-XVIII^e^ siècles comme un foyer dynamique d'activités corsaires et commerciales, un lieu de fret de marchandises et une escale sanitaire et religieuse presque inévitable pour les navires chrétiens revenant du Levant et pour les hommes se rendant en Terre Sainte. Agents, par la course, de relations à la fois antagonistes et pacifiques avec les musulmans, puisqu'il faut bien négocier la revente des butins et des esclaves capturés lors des expéditions maritimes, les Hospitaliers ont accompagné, voire favorisé, les transformations du Ponant et ont rayonné dans toute la Méditerranée jusqu'à leur éviction de Malte en 1798.

En mille ans d'existence, du second XI^e^ siècle au début du XXI^e^ siècle, les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, nommés Ordre de Rhodes (1310-1522), puis définitivement Ordre de Malte à partir de 1565, ont donc finalement existé moins de cinq siècles en tant qu'ordre maritime et corsaire en Méditerranée, entre le milieu du XIV^e^ siècle et 1798. C'est pourtant cette expérience de la mer qui reste indéfectiblement attachée aujourd'hui encore à leur nom, à leur identité, à leur histoire.

Chronologie

1060-1070
Fondation de l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem.

1199
Prise de Jérusalem par les Croisés.

1113
Bulle *Pie postulatio voluntatis* qui fonde l'ordre de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem.

1187
Les Hospitaliers quittent Jérusalem, conquise par Saladin.

1291
Fin des États latins de Terre Sainte ; les Hospitaliers trouvent refuge à Chypre.

1310
Conquête de Rhodes. L'Hôpital devient « Ordre de Rhodes ».

1453
Prise de Constantinople par les Turcs.

1457
Constantinople remplace Andrinople comme capitale ottomane.

1492
Prise de Grenade par Ferdinand d'Aragon et Isabelle de Castille.

1494
Le pape confère aux rois d'Espagne le titre de Rois Catholiques.

1497
Conquête du premier préside espagnol, Melilla (Maroc).

1504
Conquête du royaume de Naples par le roi Ferdinand d'Aragon.

1505-1511
Conquête de nombreux présides le long du littoral africain (Mers-el-Kébir, Peñón de Vélez de la Gomera, Oran, Bougie, Tripoli).

1516-1517
Conquêtes de l'Égypte et de la Syrie par les Ottomans.

1518
Le corsaire Kheïd-Ed-Din Barberousse se déclare vassal de l'empire ottoman.

1519
Charles d'Espagne est élu empereur du Saint-Empire romain germanique.

1520
Soliman le Magnifique devient sultan.

1522
Prise de Rhodes par les Turcs.

1524
Charles Quint offre Malte en fief aux Hospitaliers.

1527
Les Hospitaliers acceptent de s'établir à Malte et de devenir vassaux des rois d'Espagne.

1530
Prise de possession de Malte.

1531-1532
Conquêtes de Modon et Coron (Péloponnèse).

1531
Première révolte des esclaves à Malte.

1534
Barberousse devient *qapıdan pacha* de la flotte ottomane.

1535
Prise de Tunis par Charles Quint.

1538
Bataille navale de Prévéza (Épire).

1541
Échec de Charles Quint devant Alger.

1546
Mort de Barberousse.

1551
Prise de Tripoli par le corsaire Dragut et la flotte ottomane. Création de la deuxième Régence barbaresque.

1560
Défaite navale chrétienne à Jerba.

1565
Siège de Malte (18 mai-8 septembre). Le corsaire Dragut y trouve la mort (23 juin). Les Hospitaliers prennent officiellement le nom d'« Ordre de Malte ».

1566
Début de la construction de La Valette.

1571
Bataille navale de Lépante. Le corsaire Euldj Ali devient *qapıdan pacha* de la flotte ottomane.

1574
Conquête définitive de Tunis par les Ottomans. Création de la troisième Régence barbaresque par Euldj Ali.

1596

Création de la *Fondation des galères* qui finance la flotte de l'Ordre de Malte. Deuxième révolte des esclaves à Malte.

1605

Fondation du *Tribunal des Armements*, qui règlemente la course maltaise.

1643

Construction du lazaret de Malte, sur l'île de Marsamxett.

1749

Troisième révolte servile à Malte.

1798

Les Hospitaliers abandonnent Malte aux troupes de Bonaparte.

Les grands-maîtres de l'Ordre de Rhodes (1309-1522)

NOM	LANGUE	MAGISTÈRE
Foulques de Villaret	Provence	1305-1319
Hélion de Villeneuve	Provence	1319-1346
Déodat de Gozon	Provence	1346-1353
Pierre de Corneillan	Provence	1354-1355
Roger de Pins	Provence	1365-1374
Robert de Juilly	France	1374-1377
Ferdinand de Heredia	Aragon	1377-1396
Philibert de Naillac	Auvergne	1396-1421
Antoine Fluvian	Aragon	1421-1437
Jean de Lastic	Auvergne	1437-1454
Jacques de Milly	Auvergne	1454-1461

Raymond Zacosta	Castille	1461-1467
Jean-Baptiste Orsini	Italie	1467-1476
Pierre d'Aubusson	Auvergne	1476-1505
Brery d'Amboise	France	1505-1512
Guy de Blanchefort	Auvergne	1512-1513
Fabrizio del Carretto	Italie	1513-1521
Philippe de Villiers de l'Isle-Adam	France	1521-1522

Les grands-maîtres de l'Ordre de Malte (1530-1798)

NOM	LANGUE	MAGISTÈRE
Philippe de Villiers de l'Isle-Adam	France	1530-1534
Pietrino del Ponte	Italie	1534-1535
Didier de Thonon Sainte-Jalle	Provence	1535-1536
Juan de Homedes y Coscón	Aragon	1536-1553
Claude de la Sengle	France	1553-1557
Jean Parisot de La Valette	Provence	1557-1568
Pietro del Monte	Italie	1568-1572
Jean Levesque de la Cassière	Auvergne	1572-1581
Hughes de Loubens de Verdalle	Provence	1582-1595
Martín Garzés	Aragon	1595-1601

Alof de Wignacourt	France	1601-1622
Luis Mendes de Vasconcellos	Castille et Portugal	1622-1623
Antoine de Paule	Provence	1623-1636
Jean-Paul de Lascaris de Castellar	Provence	1636-1657
Martín de Redín y Cruzat	Aragon	1657-1660
Annet de Clermont de Chattes Gessan	Auvergne	1660
Rafael Cotoner y de Oleza	Aragon	1660-1663
Nicolás Cotoner y de Oleza	Aragon	1663-1680
Gregorio Carafa	Italie	1680-1690
Adrien de Wignacourt	France	1690-1697
Ramon Perellos y Roccaful	Aragon	1697-1720
Marco Antonio Zondadari	Italie	1720-1722
Antonio Manoel de Vilhena	Castille et Portugal	1722-1736
Raymond Despuig	Aragon	1736-1741
Manuel Pinto de Fonseca	Castille et Portugal	1741-1773
Francisco Ximenez de Texada	Aragon	1773-1775
Emmanuel de Rohan-Polduc	France	1775-1797
Ferdinand von Hompesch	Allemagne	1797-1798

Sources

ANONYME, *Les statuts de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem*, Paris, 1643.

ARALDI, Lodovico, *L'Italia nobile nelle sue città e ne' cavalieri figli delle medeme, i quali d'anno in anno sono stasi inzigiuti della croce di San Giovanni e di San Stefano*, Andrea Poleti (éd.), Venise, 1722.

ARTEFEUIL, *Histoire héroïque et universelle de la noblesse de Provence*, 3 Tomes, Avignon, Girard (éd.), 1762 (Lafitte Reprints, Marseille, 1970).

AUBERT DE LA CHESNAYE DES BOIS, François-Alexandre, *Dictionnaire généalogique, héraldique, chronologique et historique contenant l'origine et l'état actuel des premières Maisons de France, des Maisons souveraines et principales de l'Europe*, Duchesne (éd.), Paris, 1765.

BOSIO, Giacomo, *Gli statuti della Sacra Religione di San Giovanni Gerosolimitano*, Rome, Giacomo Fornieri (ed.), 1589.

—, *Dell'Historia della Sacra Religione et Illustrissima Militia di San Giovanni Gierosolimitano*, Tome III, Rome, 1596.

—, *Le immagini dei beati e santi della Sacra Religione di San Giovanni Gerosolomitano e di altre persone illustri con un brevissimo compiendo della vita e dei miracoli loro*, Rome, Francesco Truglio, 1633.

BOISSAT, Pierre (de), *Histoire des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem*, Tome II, Lyon, 1612.

CIRNI, Antonfrancesco, *Comentarii d'Antonfrancesco Cirni, Corso, ne' quali si descrive la guerra ultima di Francia, la celebratione del concilio Tridentino, il soccorso d'Orano, l'impresa del Pignone e l'historia dell'assedio di Malta*, Rome, 1567.

DAL POZZO, Bartolomeo, *Historia della Sacra Religione di San Giovanni Gerosolimitano detta di Malta*, 2 volumes, Giovanni Berno (ed.), Vérone, 1713.

GOUSSANCOURT, Mathieu (de), *Le martyrologue des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, dits de Malte, contenant leurs éloges, armes, blasons, preuves de chevalerie et descente généalogique de la plupart des Maisons illustres de l'Europe*, chez François Noël, Paris, 1643.

HELHVALD, Ferdinand (de), *Bibliographie méthodique de l'Ordre Souverain de Saint Jean de Jérusalem*, Rome, impr. de la Propagande, 1885.

LUPPÉ DU GARRANÉ, Jean-Bertrand (de), *Mémoires d'un chevalier de Malte*, rééd. et présentation par Claude Petiet, Paris Méditerranée, Paris, 2001.

MÉNESTRIER, François, *De la chevalerie ancienne et moderne, avec la manière d'en faire les preuves pour tous les ordres de chevalerie*, Robert de La Caille (impr.), Paris, 1683.

NABERAT, Anne (de), *Malte suppliante aux pieds du roi contre un mémoire pour la réunion de la grande-maîtrise à la couronne*, chez Étienne David, Aix-en-Provence, 1627.

PEREZ D'ALECCIO, Matteo, *I veri ritratti della guerra e dell'assedio e assalti dati all'isola di Malta*, Rome, 1582.

VERTOT, Abbé (de), *Histoire des Chevaliers Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem appelés depuis Chevaliers de Rhodes et aujourd'hui Chevaliers de Malthe*, J. F. Quillau, Paris, 8 tomes, 1753.

Bibliographie

La bibliographie présentée est nécessairement sélective. En effet, le dynamisme de la recherche internationale est aujourd'hui si fort sur les ordres religieux-militaires, sur la noblesse et sur la Méditerranée aux époques médiévales et modernes, qu'il est très difficile de faire un tri. Ont donc prioritairement été sélectionnés des ouvrages et des articles en langue française.

AYALA, Martínez C. (de), et NOVOA PORTELA, Feliciano (dir.), *Le glaive et la croix. Templiers, Hospitaliers, chevaliers Teutoniques et autres ordres militaires du Moyen Âge*, Mengès, Paris, 2005.

BALARD, Michel (dir.), *Les ordres militaires et la mer*, Éditions du CTHS, Version électronique, 2009.

BELTJENS, Alain, *Aux origines de l'Ordre de Malte. De la fondation de l'Hôpital de Jérusalem à sa transformation en ordre militaire*, éd. A. Beltjens, Bruxelles, 1995.

BÉRIOU, Nicole, et JOSSERAND, Philippe (dir.), *Prier et combattre. Dictionnaire européen des ordres militaires au Moyen Âge*, Fayard, Paris, 2009.

BLONDY, Alain, *L'Ordre de Malte au XVIII^e siècle. Des dernières splendeurs à la ruine*, Bouchène, Paris, 2002.

—, *Chrétiens et Ottomans de Malte et d'ailleurs*, PUPS, Centre Roland Mousnier, Paris, 2013.
BOLTANSKI, Ariane, et MERCIER, Franck (dir.), *Le Salut par les armes. Noblesse et défense de l'orthodoxie, XIIIe-XVIIe siècles*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2011.
BRAUDEL, Fernand, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris, Armand Colin, 2 volumes, rééd. 1966 (1re édition en 1949).
BROGINI, Anne, *Malte, frontière de chrétienté (1530-1670)*, Rome, BEFAR, 325, 2006.
—, *1565, Malte dans la tourmente. Le Grand Siège de l'île par les Turcs*, Bouchène, Paris, 2011.
BUGEJA, Lino, BUHAGIAR, Mario, FIORINI, Stanley (dir.), *Birgù. A Maltese maritime city*, 2 volumes, Malta University Press, Malte, 1993.
BURGTORF, Jochen, NICHOLSON, Helen (éds.), *International Mobility in the Military Orders (12th to 15th centuries) : Travelling on Christ's Business*, University of Wales Press, Cardiff, 2006.
BUTTIGIEG, Emanuel, PHILIPS, Simon (éd.), *Islands and Military Orders*, Ashgate, 2013.
CINI, Marco (dir.), *Traffici commerciali, sicurezza marittima, guerra di corsa. Il Mediterraneo e l'Ordine di Santo Stefano*, Edizioni ETS, Pise, 2011.
D'AVENIA, Fabrizio, *Nobiltà allo specchio. Ordine di Malta e mobilità sociale nella Sicilia moderna*, Quaderni Mediterranea, 8, Palerme, 2009.
DEMURGER, Alain, *Chevaliers du Christ. Les ordres religieux-militaires au Moyen Age (XIe-XVIe siècles)*, Seuil, Paris, 2002.
—, *Croisades et croisés au Moyen Âge*, Champs Histoire, Flammarion, Paris, 2006.
—, *Les Hospitaliers. De Jérusalem à Rhodes, 1050-1307*, Tallandier, Paris, 2013.
DUPRONT, Alphonse, *Le mythe de Croisade*, Bibliothèque des Histoires, Gallimard, Paris, 1997, 4 volumes.

ESPOSITO, Anna et REHBERG, Andreas (dir.), *Gli ordini ospedalieri tra centro e periferia*, Istituto Storico Germanico di Roma & Viella, Rome, 2007.

FERNANDES, I. C. (dir.), *As Ordens Militare e as Ordens de Cavalaria entre o Ocidente e o Oriente*, Actas do V Encontro sobre Ordens Militares, GEsOS, Palmela, 2009.

—, *As Ordens Militares. Freires, Guerrieros, Cavaleiros*, Actas do VI Encontro sobre Ordens Militares, GEsOS, Palmela, 2012, 2 volumes.

FLORI, Jean, *Guerre sainte, jihad, croisade. Violence et religion dans le christianisme et l'Islam*, Points Seuil, Paris, 2002.

FONTENAY, Michel, *La Méditerranée entre la Croix et le Croissant*, Paris, Classiques Garnier, 2010.

GIUFFRIDA, Antonino, *La Sicilia e l'Ordine di Malta (1529-1550). La centralità della periferia mediterranea*, Quaderni Mediterranea, 2, Palerme, 2006.

JOSSERAND, P., « De l'arrière au front : perspectives croisées, perspectives comparées. Regards sur la logistique des ordres militaires au Moyen Âge », dans Isabel Cristina F. Fernandes (coord.), *As ordens militares. Freires, guerreiros, cavaleiros*, Collecção Ordens Militares 7, Município de Palmela, GEsOS, 2012, pp. 683-703.

LUTTRELL, Anthony (dir.), *Latin Greece, the Hospitallers and the Crusades (1291-1440)*, Variorum Reprints, Londres, 1982.

—, *The Hospitallers of Rhodes and their Mediterranean world*, Aldershot, Ashgate, 1999.

MALLIA-MILANES, Victor (dir.), *Hospitaller Malta (1530-1798). Studies on Early Modern Malta and the Order of St John of Jerusalem*, Mireva Publications, Malte, 1993.

—, *The Military Orders. History and Heritage*, Ashgate, Aldershot, 1994.

MANTRAN, Robert, *Histoire de l'Empire ottoman*, Paris, Fayard, 1990.

MEROUCHE, Lemnouar, *La course, mythes et réalités. Recherches sur l'Algérie à l'époque ottomane*, Bouchène, Paris, 2007.

NICHOLSON, Helen, *The Knights Hospitaller*, The Boydell Press, Woodbridge, 2001.

PANZAC, Daniel, *Les corsaires barbaresques. La fin d'une épopée (1800-1820)*, CNRS Éditions, Paris, 1999.

—, *La marine ottomane. De l'apogée à la chute de l'empire (1572-1923)*, CNRS Éditions, Paris, 2009.

POUMARÈDE, Géraud, *Pour en finir avec la Croisade : mythes et réalités de la lutte contre les Turcs aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles*, PUF, Paris, 2004.

RILEY-SMITH, Jonathan, *The Knights Hospitaller in the Levant (c. 1070-1309)*, Palgrave Macmillan, Londres, 2012.

RIVERO RODRIGUEZ, Manuel (dir.), *Nobleza cristiana, nobleza española : la Orden de San Juan*, 2 volumes, Ediciones Polifemo, Madrid, 2009.

SIRE, H. J. A., *The Knights of Malta*, New Haven and London, Yale University Press, 1993.

VATIN, N., *L'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, l'Empire Ottoman et la Méditerranée orientale entre les deux sièges de Rhodes (1480-1522)*, CNRS, Peeters, Paris, 1994.

VEINSTEIN, Gilles (dir.), *Soliman le Magnifique et son temps*, Actes du Colloque de Paris, Galeries Nationales du Grand Palais (7-10 mars 1990), Paris, La Documentation Française, 1992.

Table des matières

Introduction 5

I – De la terre à la mer, les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem 7

Cahier illustré ..... I à XVI

II – Au service de l'Espagne, les Hospitaliers en guerre contre les Ottomans 33

III – Les chevaliers de Malte, corsaires de la chrétienté 61

Conclusion 93

Chronologie 95

Les grands maîtres de l'Ordre de Rhodes (1309-1522) 99

Les grands maîtres de l'Ordre de Malte (1530-1798) 101

Sources 103

Bibliographie 105

Collection
ILLUSTORIA

Déjà paru

Histoire Ancienne (HA)

HA[1] – Le Guerrier Celte, Stephen Allen
HA[2] – Le légionnaire romain au temps de César, Marc Landelle
HA[3] – La « bataille » du Teutoburg, Yann Le Bohec
HA[4] – Les soldats d'Hannibal, Ouiza Aït Amara
HA[5] – Sarmates et Alains face à Rome, Iaroslav Lebedynsky
HA[6] – La campagne de Julien en Perse, Catherine Wolff
HA[7] – Camille ou le destin de Rome, Thierry Piel et Bernard Mineo
HA[8] – La bataille de Platées, Jean-Nicolas Corvisier
HA[9] – La campagne d'Attila en Gaule, 451 apr. J.-C. (2e éd.), Iaroslav Lebedynsky
HA[10] – *Arma virumque*. Les armoricains face à César, 57-56 av. J.-C., Patrick Galliou
HA[11] – Quades et Marcomans contre Marc Aurèle, Mihai Popescu
HA[12] – Et Rome devint une République..., 509 av. J.-C., Thierry Piel et Bernard Mineo
HA[13] – La cité des Arvernes, Bertrand Dousteyssier
HA[14] – La révolte des Maccabées, 167-142 av. J.-C., Mireille Hadas-Lebel
HA[15] – La grande invasion des Gaules, 407-409, Iaroslav Lebedynsky
HA[16] – La bataille de Lyon, 197 apr. J.-C., Yann Le Bohec
HA[17] – La « bataille » du Teutoburg, 9 apr. J.-C. (2e éd.), Yann Le Bohec
HA[18] – Rois et reines de Judée, Christian-Georges Schwentzel
HA[19] – Le légionnaire romain, Ier siècle av. J.-C. (2e éd.), Marc Landelle
HA[20] – La révolte des Maccabées, 167-142 av. J.-C. (2e éd.), Mireille Hadas-Lebel

Moyen Âge (MA)

MA[1] – La Bretagne d'Arthur. Bretons et Saxons des siècles obscurs, Patrick Galliou
MA[2] – Les compagnies de routiers en France, 1357-1393, Germain Butaud
MA[3] – La bataille de Las Navas de Tolosa, 16 juillet 1212, Béatrice Leroy
MA[4] – Les Templiers et la guerre, Damien Carraz
MA[5] – Jean Ziska, † 1424, George Sand
MA[6] – La bataille de Legnano, 29 mai 1176, Pierre Racine

Histoire Moderne (HM)

HM[1] – La dernière famille royale de France, 1770-1851, Annie Duprat
HM[2] – 1793. Le siège de Lyon, Michel Biard
HM[3] – L'expédition de Gigeri, 1664, Bernard Bachelot

Histoire Contemporaine (HC)

HC[1] – Les guerres du Tchad (1969-1987), Stéphane Mantoux

À paraître

Histoire Ancienne (HA)

HA[21] – Les éléphants de guerre dans la Méditerranée antique, IVe-Ier s. av. J.-C., Pierre Schneider
HA – Troie, portrait historique d'un site mythique, Thierry Piel
HA – Relecture du siège d'Alésia : un site double, Pierre André et Marc Chalon
HA – Le guerrier celte, du IIe siècle av. J.-C. à la Conquête romaine, Alain Deyber
HA – La bataille de Thapsus, 6 février 46 av. J.-C., Agnès Groslambert

Moyen Âge (MA)

MA[7] – Clovis et les premiers Mérovingiens, Katalin Escher

MA – La bataille d'Hastings, 14 octobre 1066, Patrick Galliou et Yannick Hillion
MA – La bataille d'Auray, Jean-Christophe Cassard
MA – La bataille de L'Écluse, 24 juin 1340, Jacques Paviot

Histoire Moderne (HM)

HM – Course et flibuste aux Amériques, 1655-1687, 1/3, Philippe Hrodej

Histoire Contemporaine (HC)

HC² – Waterloo, 18 juin 1815 : Grouchy est-il responsable de la défaite ?, Pascal Cyr
HC – Les Français dans la guerre de Corée, 1950-1953, Patrick Souty
HC – Histoire de la corrida en France de 1853 à nos jours, Philippe Lavastre
HC – Aux origines du rugby professionnel, François Miguel Boudet
HC – La France entre Druzes et Maronites au Liban (1860-1861), Michel Boyer